

LE logement à compte

SCHL

L'autorité en
matière d'habitation
au Canada

Notre mandat

Faciliter l'accès
au logement

Contribuer à la
stabilité financière

Notre mission

Nous aidons
les Canadiens à
répondre à leurs
besoins en matière
de logement

Notre vision

Au cœur
d'un système
de logement
de classe mondiale

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGES	4
RAPPORT DE GESTION	9
Résumé des résultats financiers consolidés	10
Contexte opérationnel	12
Cadre de rendement de la Société	16
Gestion des risques	18
Rendement en fonction des activités	24
<i>Analyse de marché et recherche</i>	24
<i>Aide au logement</i>	27
<i>Assurance prêt hypothécaire</i>	33
<i>Titrisation</i>	42
<i>Personnel et processus</i>	48
Données historiques	53
RÉSULTATS ATTENDUS	55
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	59
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	121

POINTS SAILLANTS DE 2015

Analyse de marché et recherche

Couverture élargie de l'**Évaluation du marché de l'habitation** : le nombre de marchés visés **au pays** est passé de **8 à 15**

Publication de la **part des logements appartenant à des étrangers** dans

16 des plus grands marchés de la copropriété au Canada

Mise à jour des **estimations des besoins impérieux en matière de logement**

Lancement de **L'Observateur du logement** en ligne

17 905 pages vues depuis le lancement en juillet 2015

1 437 390 produits d'information sur LA RECHERCHE EN HABITATION ET L'ANALYSE DE MARCHÉ téléchargés ou distribués (externe seulement)

1 777 abonnés depuis novembre 2015

PROGRÈS RÉALISÉS EN VUE DE COMBLER LES

LACUNES DANS LES DONNÉES

Personnel et processus

Aide au logement

Investissement dans le logement abordable

Entre avril 2011 et décembre 2015,

266 886
ménages

ONT CESSÉ D'AVOIR DES
BESOINS DE LOGEMENT



Investissement dans le logement au Nunavut

Entre avril 2013 et mars 2015,

253 ménages

ONT CESSÉ D'AVOIR DES
BESOINS DE LOGEMENT

3 551 logements créés
grâce au

Centre du logement
abordable



546 400
ménages aidés par
des engagements
à long terme

Assurance prêt hypothécaire

Portefeuille de **prêts hypothécaires assurés** de grande qualité :

Avoir propre foncier moyen **46%**

Pointage de crédit moyen
733 | **761**
(propriétaires-occupants, à l'unité) | (assurance de portefeuille)

Taux de prêts en souffrance **0,34%**

Accès des Canadiens au **financement** nécessaire pour divers **types d'habitations** :

161 495 prêts assurés à l'unité par nos
PRODUITS POUR PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS

107 813 prêts assurés par nos
PRODUITS POUR IMMEUBLES COLLECTIFS RÉSIDENTIELS

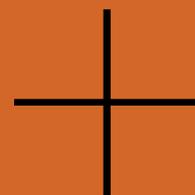
35 210 prêts assurés par nos
PRODUITS D'ASSURANCE DE PORTEFEUILLE

304 518
prêts assurés

Titrisation

Accès accru à des fonds pour le **financement hypothécaire** :

78,5 G\$
de TH LNH



37,2 G\$
d'OHC

115,7 G\$
de titres cautionnés

Bâtir ensemble une SCHL plus forte

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel 2015* de la SCHL. Durant l'année, le Conseil d'administration a assuré une gouvernance continue des activités de la SCHL pour permettre la réalisation du mandat de celle-ci.

Partout au Canada, les marchés de l'habitation montrent des signes accrus de surévaluation, la hausse des prix des maisons et de la dette des ménages demeurant plus rapide que celle des salaires, surtout à Vancouver et à Toronto. Pour ces raisons, le Conseil d'administration a accueilli très favorablement l'annonce faite par le gouvernement fédéral, en décembre, concernant une augmentation de la mise de fonds minimale pour contracter un prêt hypothécaire assuré et l'intention du Bureau du surintendant des institutions financières d'accroître les niveaux de capital pour les actifs hypothécaires détenus par les prêteurs. Le ralentissement de la croissance à l'échelle mondiale, la déflation économique, les niveaux d'endettement et la baisse des cours du pétrole représentent des risques importants pour notre économie nationale, et plus particulièrement pour les provinces productrices de pétrole.

Nous avons été heureux de constater que les taux des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance sont restés faibles et que les pointages de crédit ont été bons. La rentabilité et les niveaux de capital de la SCHL sont demeurés élevés. Le Conseil d'administration soutient les efforts constants déployés par la SCHL pour fournir davantage d'information financière, d'analyses de marché et de commentaires aux Canadiens. Le renforcement des pratiques de gestion des risques reste une priorité, surtout dans le contexte actuel.

En favorisant l'accès au financement hypothécaire pour les emprunteurs canadiens admissibles – en particulier les accédants à la propriété –, les programmes d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation de la SCHL contribuent à la stabilité du système financier. D'autres rajustements ont été apportés à ces programmes en 2015 dans le but de réduire les risques associés aux marchés de l'habitation pour les contribuables, tout en s'assurant que la SCHL demeure bien placée pour augmenter au besoin ses activités de financement de l'habitation, qui constituent un outil stratégique d'intervention en cas de turbulences économiques.

Faciliter l'accès au logement signifie également soutenir les Canadiens ayant des besoins en matière de logement. En 2015, la SCHL a continué de travailler avec un large éventail de partenaires pour attribuer le financement fédéral dans le domaine du logement. Les besoins en matière de logement varient d'une région à l'autre du pays. Durant sa réunion à Iqaluit, en août, le Conseil d'administration a eu l'occasion de découvrir les défis particuliers que représente le logement au Nunavut. Cette expérience nous a permis de mieux comprendre les besoins de logement dans le Nord et de mieux apprécier le travail que la SCHL accomplit dans cette région. Nous sommes conscients de la nécessité de trouver des moyens novateurs de soutenir les habitants du Nord et les autres Canadiens dont les besoins de logement ne sont pas satisfaits sur le marché. Nous avons d'ailleurs été heureux des annonces faites par le gouvernement à cet égard dans le récent budget.

Je tiens à remercier les cadres supérieurs et les employés de la Société dans l'ensemble du pays pour le soutien exceptionnel que le Conseil d'administration a reçu de leur part encore cette année.

Le président du Conseil d'administration,
Robert P. Kelly

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Pour la SCHL, 2015 a été une autre année sous le signe du changement. Nous avons poursuivi le programme *SCHL en mouvement* entrepris en 2014 et ainsi bâti une organisation sur laquelle les Canadiens peuvent compter, que la conjoncture soit bonne ou mauvaise.

Résultats

En 2015, nous avons réalisé des profits de 1,5 milliard de dollars sur des produits s'élevant à 4,6 milliards. Si ces résultats sont inférieurs au Plan, c'est surtout en raison des taux d'intérêt plus bas que ceux attendus, qui ont réduit le rendement de nos investissements, et du calendrier de mise en œuvre de la nouvelle répartition stratégique de l'actif des activités d'assurance prêt hypothécaire. En revanche, du côté des facteurs que nous pouvons contrôler, notre ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement s'est établi à 11,1 % des produits perçus, ce qui est inférieur au ratio de 12,8 % indiqué dans le Plan. Ces économies sont en bonne partie attribuables aux avantages postérieurs à l'emploi inférieurs au Plan et au recrutement plus lent que prévu pour les postes vacants.

Nous avons versé 353 millions de dollars en règlements d'assurance prêt hypothécaire en 2015, soit 9,5 % de moins qu'en 2014. Cette baisse s'explique par la vitalité des marchés immobiliers et par l'amélioration de la souscription. Notre pourcentage de pertes s'est amélioré : il est passé de 19,4 % en 2014 à 18,2 % en 2015. La qualité du crédit a continué d'augmenter dans notre portefeuille de prêts hypothécaires assurés : à la clôture de l'exercice, notre taux de prêts en souffrance était de 0,34 %, alors qu'il s'élevait à 0,35 % en 2014. Ces facteurs se sont traduits par un rendement élevé, à 12,9 %, de la cible de capital immobilisé. La Titrisation a bénéficié d'une hausse des droits de cautionnement et a enregistré un rendement du capital requis de 17,9 %.

Grâce à nos activités d'aide au logement, 2 milliards de dollars ont été investis directement dans les réserves, ainsi que hors des réserves par l'entremise des provinces et des territoires. L'Aide au logement a atteint ou dépassé toutes ses cibles de rendement en 2015, ce qui veut dire que nous avons créé plus de logements que nous l'avions anticipé pour les Canadiens.

À la clôture de l'exercice, notre capital disponible total était de 19,4 milliards de dollars. Le capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire était nettement excédentaire, puisqu'il correspondait à 354 % de notre cible de capital minimal. En 2016, nous prévoyons collaborer avec le ministère des Finances à l'établissement d'une politique en matière de dividendes, pour contribuer à faire en sorte que les ressources financières du gouvernement soient gérées le plus efficacement possible.

Bâtir une SCHL plus forte

En plus de travailler à l'obtention des résultats attendus en 2015, nous avons ensemble consacré beaucoup d'énergie à bâtir une SCHL plus forte pour l'avenir.



Mettre les gens à l'avant-plan

Nous avons commencé l'année avec une structure organisationnelle complètement repensée, fondée sur de nouveaux modèles opérationnels conçus précisément pour nous aider à réaliser notre stratégie. Nous avons aplani notre organisation pour éliminer la bureaucratie et accélérer la prise de décisions. Nous avons réduit le nombre de paliers de neuf à six dans la plupart des secteurs à l'échelle de la Société et augmenté l'étendue moyenne du contrôle des gestionnaires, qui est passée de trois à six personnes. Ces changements cruciaux ont cependant exigé un certain temps d'intégration.

En 2015, nous avons embauché 352 employés à temps plein, des personnes qui sont venues insuffler une énergie nouvelle dans notre organisation. À la clôture de l'exercice, notre effectif comptait 57 % de femmes (il y avait 53 % de femmes au sein du Comité de gestion) et près de 25 % de membres de groupes minoritaires. Nous avons d'ailleurs été reconnu en 2015 comme l'un des meilleurs employeurs du Canada pour la diversité. Enfin, nous avons entamé une discussion sur l'évolution de notre culture qui a culminé avec l'adoption de 10 nouvelles valeurs organisationnelles, que vous trouverez sur la couverture arrière du présent rapport. Nous sommes heureux d'avoir été encore une fois reconnu comme l'une des organisations dont la culture d'entreprise est la plus admirée au Canada.

Nous avons enrichi notre planification de la relève en 2015 en établissant un cheminement de carrière plus clair pour les 129 membres de notre Équipe nationale de leadership. Nous avons aussi poursuivi nos efforts afin de nous donner un milieu de travail encore plus sain. À la fin de l'exercice, 95 % de nos employés avaient suivi une séance de sensibilisation à la santé mentale, et la totalité de nos cadres supérieurs avaient été formés pour en devenir des ambassadeurs.

Au bout du compte, cependant, nous n'avons pas atteint nos cibles liées à la mobilisation et à l'habilitation des employés. Cela dit, à 74 %, notre niveau global de mobilisation est demeuré conforme à la norme utilisée pour les organisations très performantes. Nos employés cherchent encore à s'adapter à un nouveau modèle organisationnel. Ce changement, jumelé à un déménagement dans de nouveaux locaux et à la possibilité d'un partenariat avec une tierce partie en information et technologie, a affaibli leur moral. Nous sommes déterminés à atteindre nos cibles, puisque nous devons pouvoir compter sur l'engagement et la motivation des employés que ces cibles évaluent. Établir les priorités de travail et créer ainsi du temps pour permettre aux employés d'innover nous aidera à y arriver.

Stratégie

Les membres du Conseil d'administration et les cadres supérieurs se sont appuyés sur le travail que nous avons accompli en 2014 afin d'exprimer plus clairement nos orientations stratégiques, que voici.

1. **Aligner les risques sur le mandat** : Concentrer notre gestion des risques dans les domaines où nous sommes le mieux outillés pour le faire est la clé de notre mode de fonctionnement. Nous voulons être un gestionnaire de risques exemplaire dans le domaine du crédit hypothécaire aux ménages, qui représente notre risque financier le plus important. Nous avons continué d'améliorer nos contrôles internes en 2015 et réalisé des progrès considérables dans l'application des recommandations issues des examens de nos activités réalisés par le Bureau du surintendant des institutions financières et par l'Audit interne. De plus, nous avons mis en œuvre une nouvelle discipline de gestion du capital économique, assortie de nouveaux outils et de nouveaux effectifs en 2015. Nous avons aussi consacré de l'énergie à améliorer notre culture du risque partout à la Société en offrant de la formation sur notre modèle de gouvernance des risques « à trois lignes de maîtrise », ce qui a fait croître en moyenne de 65 % la sensibilisation à la gestion des risques chez nos employés. Enfin, nous avons rendu publics les résultats de notre cadre élargi de simulation de crise, pour être imputables et pour susciter des améliorations à nos méthodes de gestion des risques.

2. **Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire :** À titre d'autorité en matière d'habitation au Canada, nous nous sommes réapproprié un rôle de chef de file dans le secteur canadien de l'habitation en 2015. Nous avons élargi notre cadre d'Évaluation du marché de l'habitation et ainsi généré davantage de discussions éclairées sur l'état des marchés locaux de l'habitation. Nous avons aussi accru l'information trimestrielle fournie en publiant des suppléments d'information sur nos activités de titrisation et sur les activités liées aux obligations sécurisées, qui s'ajoutent au *Supplément d'information sur les activités d'assurance prêt hypothécaire* qui a été diffusé pour la première fois en 2014. Autre élément crucial, nous avons mis en évidence des lacunes dans les données sur le secteur de l'habitation et collaboré avec les intervenants et les commentateurs de ce secteur pour établir des stratégies visant à améliorer la transparence de l'information sur le marché de l'habitation. Enfin, notre équipe des politiques a travaillé d'arrache-pied en 2015 pour préparer les initiatives ambitieuses du nouveau gouvernement dans le domaine du logement.
3. **Être une organisation très performante :** Notre objectif est de compter parmi les sociétés vraiment exceptionnelles au Canada. En plus de tout ce que nous avons accompli en 2015 pour mettre les gens à l'avant-plan, nous avons modifié ce que nous offrons à nos employés afin de mieux nous aligner sur notre mission et notre stratégie. Nous avons notamment adopté un nouveau cadre de gestion du rendement prévoyant des liens plus clairs entre la rémunération et le rendement. En outre, nous avons annoncé la fusion de deux volets existants de notre régime de retraite – le volet traditionnel à prestations déterminées et le nouveau volet à cotisations déterminées – pour en faire un seul régime de retraite à prestations déterminées applicable à tous les employés, lequel pourra à notre avis servir de modèle pour d'autres sociétés. Enfin, nous avons amélioré notre reddition de comptes sur nos objectifs, pour que nos employés comprennent mieux comment nous mesurons la réussite de nos activités.

Perspectives

Notre travail se poursuit en 2016. Nos priorités clés consisteront à nous concentrer sur la constance d'exécution et sur les occasions d'innover, particulièrement dans les domaines suivants :

- atteindre les objectifs prioritaires de notre plan d'entreprise – notamment, continuer à réaliser des progrès en matière de contrôles internes et de gestion des risques;
- mettre en œuvre les nouvelles politiques en matière de logement du gouvernement;
- accroître nos activités de planification de la relève et de gestion des talents;
- élaborer une stratégie pour contrecarrer des années de sous-investissements dans notre plateforme et nos capacités d'information et de technologie.

Il reste beaucoup de travail à accomplir en 2016. Les employés de la SCHL ont assumé une responsabilité considérable : faire le meilleur travail possible au quotidien pour les Canadiens tout en bâtissant une organisation très performante. Je leur suis immensément reconnaissant de leur dévouement envers la SCHL et de leur engagement face aux changements en cours. La SCHL existe depuis 70 ans et nous avons toutes les raisons d'en être fiers. L'avenir que nous sommes en train de bâtir ensemble ne fera qu'accroître cette fierté.

Le président et premier dirigeant,
Evan Siddall





RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion, qui traite de la situation financière et des résultats opérationnels, a été préparé pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et approuvé par le Conseil d'administration le 23 mars 2016. Ce rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités. Sauf indication contraire, l'information financière fournie dans le présent rapport est préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), et les montants y sont libellés en dollars canadiens.

Énoncés prospectifs

Notre rapport annuel contient des énoncés prospectifs qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les énoncés relatifs à nos perspectives quant au contexte réglementaire au sein duquel nous exerçons nos activités, aux perspectives et aux priorités pour chacune des activités, ainsi qu'au contexte en matière de risque. De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques qui pourraient donner lieu à des résultats réels différant significativement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires, qui sont préparés conformément aux IFRS, et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses décisions financières et opérationnelles. Les mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport annuel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS.

Résumé des résultats financiers consolidés

Bilans consolidés résumés

<i>(En millions)</i>	2015	2014
Total de l'actif	252 107	248 490
Total du passif	232 468	230 308
Total des capitaux propres du Canada	19 639	18 182

Le total de l'actif a augmenté de 3 617 millions de dollars (1,5 %) par rapport au 31 décembre 2014, principalement en raison des achats nets de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) aux termes du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par l'arrivée à échéance du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) au premier trimestre de 2015. Les remboursements de prêts consentis au titre de l'Aide au logement ont été plus rapides que l'émission de nouveaux prêts, ce qui a également compensé en partie l'augmentation des prêts.

Le total du passif s'est accru de 2 160 millions de dollars (0,9 %) par rapport au 31 décembre 2014, principalement en raison des émissions nettes d'OHC, lesquelles ont été partiellement compensées par l'arrivée à échéance du PAPHA au premier trimestre de 2015 et par les remboursements nets d'emprunts effectués au titre de l'Aide au logement.

États consolidés résumés des résultats et du résultat global

<i>(En millions)</i>	2015	2014
Total des produits	4 636	6 199
Total des charges	2 672	2 712
Impôt sur le résultat	476	862
Résultat net	1 488	2 625
Autres éléments du résultat global	(31)	(281)
Résultat global	1 457	2 344

Le total des produits s'est établi à 4 636 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, une diminution de 1 563 millions (25,2 %) par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par une baisse des primes et droits acquis et des gains (pertes) nets réalisés.

Les primes et droits acquis ont baissé de 73 millions de dollars (3,8 %), du fait surtout de la diminution des volumes de prêts hypothécaires assurés au cours des dernières années, partiellement compensée par des majorations des primes et droits au titre des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

Les gains (pertes) nets réalisés ont diminué de 1 489 millions de dollars (102,4 %), en raison surtout de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire en 2014 qui a entraîné un volume important de ventes de placements en valeurs mobilières durant cette période.

Le total des charges a connu une baisse de 40 millions de dollars (1,5 %) par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par les règlements d'assurance et les charges opérationnelles, effacés en partie par une hausse des dépenses des programmes de logement.

Les règlements d'assurance ont totalisé 290 millions de dollars en 2015, ce qui représente une diminution de 38 millions (11,6 %) comparativement à l'exercice précédent essentiellement attribuable aux améliorations des pratiques de souscription qui ont découlé de la modification des paramètres des prêts hypothécaires admissibles en 2012. Les caractéristiques de risque des nouveaux prêts assurés après 2012 se sont par conséquent améliorées comparativement à celles des prêts assurés antérieurement.

Les charges opérationnelles ont diminué de 41 millions de dollars (11,0 %) pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, essentiellement en raison d'une réduction des coûts associés à la comptabilisation d'un gain résultant des changements apportés aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi en 2015. En outre, les coûts liés au personnel ont été inférieurs en 2015, aucune restructuration n'ayant eu lieu comparativement à 2014.

Les crédits affectés aux programmes de logement pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 se sont élevés à 2 049 millions de dollars, une augmentation de 39 millions (1,9 %) par rapport à 2014. Cette augmentation est principalement attribuable au calendrier des dépenses dans le cadre de l'investissement dans le logement abordable (IDLA), lesquelles ont été partiellement contrebalancées par le calendrier des dépenses au titre du logement abordable au Nunavut.

Le résultat net s'est établi à 1 488 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, une diminution de 1 137 millions (43,3 %) par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par une baisse des gains (pertes) nets réalisés, laquelle a été en partie contrebalancée par la baisse correspondante de l'impôt sur le résultat.

Les autres éléments du résultat global (AERG) se chiffraient à 31 millions de dollars à la clôture de l'exercice le 31 décembre 2015, une augmentation de 250 millions (89,0 %) par rapport à l'exercice précédent attribuable surtout à une baisse du reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période en raison d'un repli important du volume des transactions dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de l'incidence d'un taux d'actualisation constant en 2015 (comparé à une diminution à l'exercice précédent) sur les réévaluations des montants nets au titre du régime à prestations déterminées. Cette augmentation des AERG a été compensée par les gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente, en raison surtout de modestes baisses des rendements par rapport à 2014, lesquelles ont entraîné une baisse des gains du portefeuille de titres à revenu fixe.

Rendement par rapport au Plan 2015

<i>(En millions)</i>	2015	
	Plan	Réel
Total des produits	5 050	4 636
Total des charges	2 836	2 672
Impôt sur le résultat	538	476
Résultat net	1 676	1 488
Total de l'actif	253 611	252 107
Total du passif	234 910	232 468
Total des capitaux propres du Canada	18 701	19 639

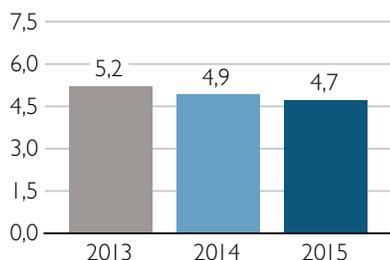
Le total des produits a été de 414 millions de dollars (8,2 %) inférieur au Plan, ce qui s'explique essentiellement par les produits de placements et les gains (pertes) nets réalisés moins élevés que le Plan étant donné le rendement des obligations plus faible que celui attendu, jumelé au calendrier de mise en application de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements. En outre, les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement ont été inférieurs au Plan en raison surtout du calendrier des dépenses.

Le total des charges a été de 164 millions de dollars (5,8 %) inférieur au Plan, en raison principalement du calendrier des dépenses des programmes de logement et des charges opérationnelles moins élevées que le Plan, attribuables au gain résultant des changements apportés aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui n'avaient pas été pris en compte dans le Plan. En outre, le nombre d'employés a été inférieur au Plan, de sorte que les charges opérationnelles ont été moins élevées que ce qui était attendu.

Le résultat net a été de 188 millions de dollars (11,2 %) inférieur au Plan, surtout en raison des produits de placement et des gains (pertes) nets réalisés moins élevés que le Plan, lesquels ont été compensés par des charges opérationnelles inférieures au Plan, tel qu'il a été mentionné précédemment.

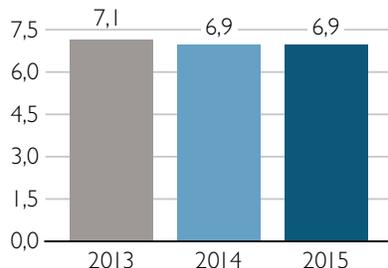
Contexte opérationnel

Taux moyen affiché des prêts hypothécaires à cinq ans (%)



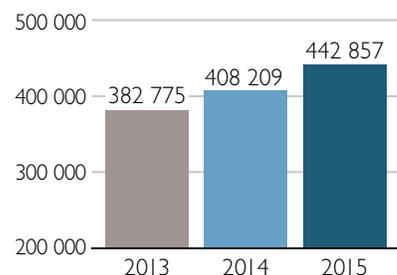
Source : Banque du Canada

Taux de chômage (%)



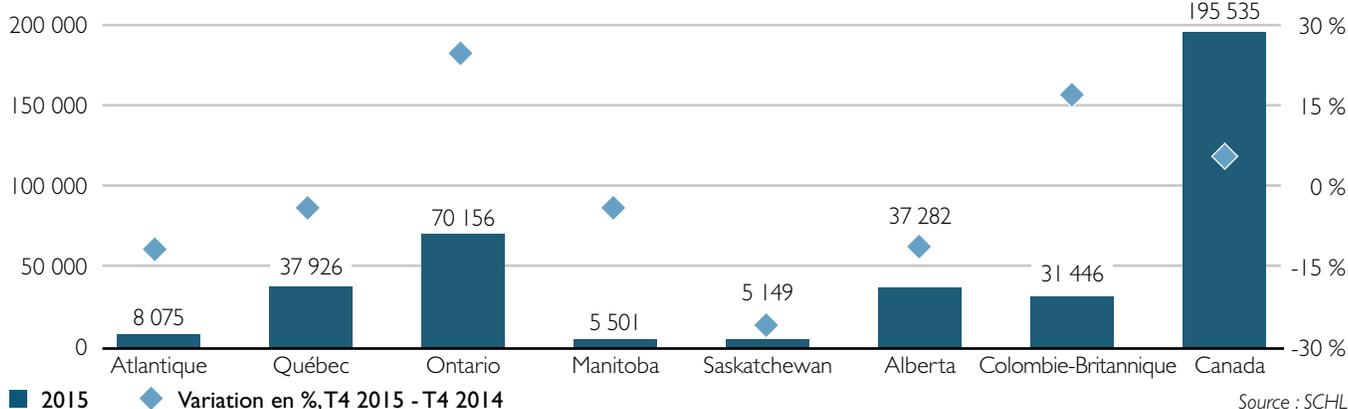
Source : Statistique Canada

Prix moyen des habitations au Canada (\$)



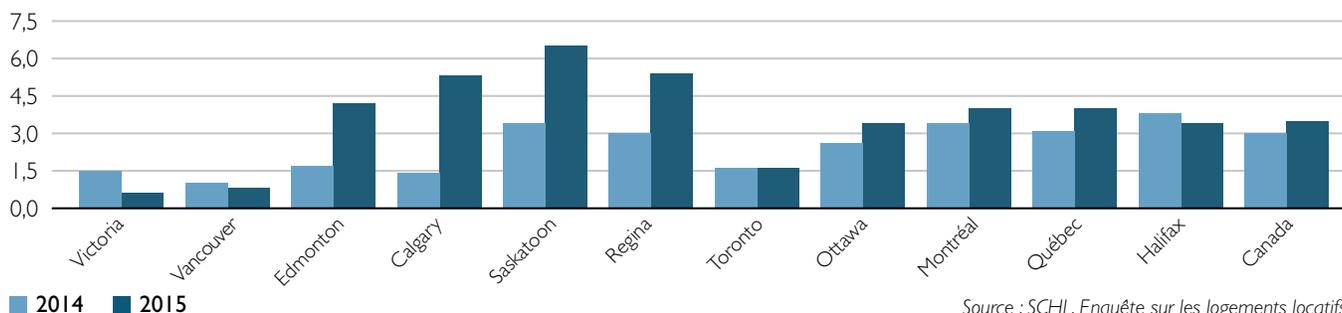
Source : ACI

Mises en chantier d'habitations (nombre de logements)



Source : SCHL

Taux d'inoccupation en octobre, quelques régions métropolitaines de recensement et Canada – immeubles d'initiative privée d'au moins trois appartements (%)



Source : SCHL, Enquête sur les logements locatifs

Pour en savoir plus sur les marchés de l'habitation au Canada, veuillez consulter notre site Web au www.schl.ca.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

En 2015, le recul persistant des prix du pétrole a provoqué une contraction du produit intérieur brut (PIB) réel pendant deux trimestres consécutifs. Cependant, l'activité globale sur le marché de l'habitation a continué d'être soutenue par la croissance de l'emploi et les bas taux d'intérêt. À l'échelle nationale, le prix MLS® (Multiple Listing Service®)¹ moyen a augmenté de 8,5 % par rapport à 2014, en partie parce que les ventes MLS® ont continué d'enregistrer une plus forte croissance dans les marchés relativement chers de l'Ontario et de la Colombie-Britannique qu'ailleurs au pays.

Les mises en chantier d'habitations au Canada ont augmenté en 2015 par rapport à 2014, en bonne partie grâce au marché des copropriétés de Toronto. Cependant, il y a eu d'importantes disparités à l'échelle régionale. Par exemple, les mises en chantier d'habitations ont été plus élevées dans les provinces qui sont moins tributaires du secteur de l'énergie; elles ont particulièrement augmenté en Colombie-Britannique et en Ontario, où les entreprises ont profité de la diminution du prix des intrants résultant du bas niveau des cours du pétrole, des taux d'intérêt et du taux de change par rapport au dollar américain. La vitalité de l'activité en Ontario a été particulièrement évidente au quatrième trimestre de 2015, période où les mises en chantier se sont accrues de 24,6 % en glissement annuel, ce qui a porté à 18,6 % l'augmentation globale de 2014 à 2015. En Colombie-Britannique, les mises en chantier d'habitations ont aussi été fortes au quatrième trimestre; elles ont grimpé de 16,8 % par rapport au quatrième trimestre de 2014 et ont affiché une hausse annuelle de 10,9 % en 2015. Les mises en chantier d'habitations ont toutefois ralenti dans les provinces productrices de pétrole, dont Terre-Neuve-et-Labrador; la Saskatchewan et – surtout – l'Alberta, où la baisse des cours mondiaux du pétrole a beaucoup affaibli la conjoncture économique. En Alberta, les mises en chantier d'habitations ont été nombreuses au premier trimestre, mais elles ont ralenti durant le reste de l'année. Elles ont accusé une baisse en glissement annuel de 11,8 % au quatrième trimestre et de 8,1 % en 2015. En Saskatchewan, les mises en chantier d'habitations ont été faibles durant toute l'année 2015; elles ont diminué de 26,6 % au quatrième trimestre par rapport à la même période en 2014 et ont terminé l'année en baisse de 37,6 %.

Sur le marché locatif, le taux d'inoccupation s'est accru en 2015, car l'offre de logements destinés au marché locatif a augmenté et la demande s'est repliée en raison de la diminution de l'immigration et de l'affaiblissement des perspectives d'emploi pour les jeunes Canadiens. C'est l'Alberta qui a enregistré la plus forte hausse du taux d'inoccupation, suivie de la Saskatchewan. L'Alberta et la Saskatchewan sont les provinces où le bilan migratoire et la conjoncture de l'emploi se sont le plus détériorés en général, en raison des répercussions économiques négatives des prix du pétrole et de la hausse de l'offre de logements destinés au marché locatif.

Ligne directrice provisoire E-21 – Gestion du risque opérationnel

En août 2015, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié la ligne directrice provisoire E-21 – *Gestion du risque opérationnel* – visant les institutions financières fédérales et a recueilli les commentaires du public jusqu'au 9 octobre 2015. L'intention du BSIF était de préciser ses attentes relativement à la gestion du risque opérationnel par les institutions financières fédérales et de fournir une ligne directrice exhaustive. La ligne directrice provisoire présente quatre principes : i) la gestion du risque opérationnel est bien consignée et entièrement intégrée; ii) elle soutient la structure globale de gouvernance de l'institution, qui doit produire un énoncé de son appétit pour le risque; iii) l'institution veille à la responsabilisation efficace des acteurs de la gestion du risque opérationnel en utilisant le modèle à trois lignes de maîtrise ou toute autre structure fiable; iv) l'institution veille à l'identification et à l'évaluation complète du risque opérationnel à l'aide d'outils de gestion adéquats. La plupart des pratiques et des procédures stipulées dans cette ligne directrice provisoire ont déjà été adoptées ou sont en voie d'être mises en œuvre, et nous ne nous attendons pas à ce que des changements importants doivent être apportés à nos activités après la mise en œuvre de la version définitive de la ligne directrice.

¹ Multiple Listing Service® (MLS®) est une marque de commerce enregistrée de l'Association canadienne de l'immeuble.

Faits nouveaux en matière d'assurance prêt hypothécaire

Test du capital minimal pour les assureurs hypothécaires

Le BSIF travaille à l'élaboration d'un nouveau cadre de capital qui s'appliquera précisément aux assureurs hypothécaires et remplacera l'actuel test du capital minimal (TCM). Par conséquent, les assureurs hypothécaires sont tenus d'appliquer un cadre de capital provisoire, qui est une version modifiée du TCM à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales publiée par le BSIF le 24 septembre 2014. La mise en application du cadre de capital provisoire le 1^{er} janvier 2015 a entraîné une hausse du capital requis et une baisse de notre niveau de capital, selon le TCM.

Assurance de portefeuille

En 2015, nous avons continué d'appliquer une méthode d'attribution aux prêteurs et maintenu le plafond de notre volume annuel d'assurance de portefeuille à 9 milliards de dollars. Cette façon de faire améliore l'accès au financement pour les prêteurs de petite ou moyenne taille tout en accroissant la discipline du marché en matière de crédit à l'habitation et en réduisant les risques que peut présenter le secteur de l'habitation pour les contribuables.

Substitution de prêts pour les blocs d'assurance de portefeuille

Dans son budget de 2015, le gouvernement du Canada (gouvernement) a annoncé qu'il mettrait en œuvre des mesures réglementaires pour limiter l'expansion de l'assurance de portefeuille au moyen de la substitution de prêts hypothécaires dans les blocs assurés, pour associer l'utilisation de l'assurance de portefeuille à nos instruments de titrisation et pour interdire le recours aux prêts hypothécaires garantis par l'État à titre de sûreté pour des instruments de titrisation dont nous ne sommes pas le promoteur.

Nous avons déjà éliminé la substitution de prêts pour les nouveaux blocs d'assurance de portefeuille le 1^{er} janvier 2014. Toutefois, la substitution demeure possible pour les blocs assurés au plus tard le 31 décembre 2013.

Primes d'assurance prêt hypothécaire

Par suite de l'examen de nos produits d'assurance et des exigences de capital que nous réalisons annuellement, nous avons majoré nos primes d'assurance prêt hypothécaire pour les acheteurs d'habitations dont la mise de fonds est inférieure à 10 %. Ainsi, le 1^{er} juin 2015, les primes d'assurance prêt hypothécaire ont été majorées d'environ 15 % dans le cas de ces acheteurs. Les primes s'appliquant aux produits d'assurance de portefeuille et aux immeubles collectifs, ainsi que les primes exigibles pour les acheteurs qui versent une mise de fonds de 10 % ou plus du prix d'achat de l'habitation, sont demeurées inchangées.

Règles concernant la mise de fonds minimale

Le 11 décembre 2015, le gouvernement a annoncé des changements aux règles sur l'assurance prêt hypothécaire garantie par l'État en vue de limiter les risques liés au marché de l'habitation, de réduire l'exposition des contribuables et de soutenir la stabilité à long terme. Ainsi, le 15 février 2016, la mise de fonds minimale requise pour contracter un nouveau prêt hypothécaire assuré est passée de 5 à 10 % pour la portion supérieure à 500 000 \$ du prix d'achat. Le minimum de 5 % exigé pour les propriétés de 500 000 \$ ou moins est demeuré inchangé. Voir la section « Activités d'assurance prêt hypothécaire » pour plus de détails.

Changements aux exigences en matière de capital pour les prêts hypothécaires à l'habitation

Le 11 décembre 2015, le BSIF a annoncé son intention de réviser les exigences réglementaires en matière de capital sur les prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble résidentiel (c'est-à-dire les prêts hypothécaires à l'habitation). Les changements prévus auront une incidence sur les exigences réglementaires en matière de capital auxquelles doivent souscrire les institutions de dépôts qui utilisent des modèles internes pour calculer le risque de défaut sur prêts hypothécaires et les exigences normalisées établies à l'intention des sociétés d'assurances de prêts hypothécaires privées canadiennes.

Dans le cas des sociétés d'assurances de prêts hypothécaires privées fédérales, le BSIF adoptera une nouvelle approche normative de révision des exigences en matière de capital sur la garantie des produits d'assurance hypothécaire et l'obligation de constituer des réserves de capital plus importantes lorsque les prix du logement seront élevés par rapport aux revenus des emprunteurs.

Le BSIF consultera les institutions financières fédérales et les principaux intéressés avant de procéder aux changements et s'attend à ce que les nouvelles règles entrent en vigueur au plus tard en 2017. Les changements prévus pourraient avoir une incidence sur nos exigences réglementaires en matière de capital.

Faits nouveaux en matière de titrisation

Plafonds annuels des nouveaux titres cautionnés

En vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH), le ministre des Finances approuve les modalités de nos programmes de titrisation, y compris les plafonds annuels des cautionnements. Pour 2015, les plafonds approuvés sont restés les mêmes que pour 2014, soit 80 milliards de dollars pour les TH LNH et 40 milliards pour les OHC.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés

Le PAPHA, qui fait partie des activités de titrisation, est arrivé à échéance en mars 2015, et tous les prêts ainsi que les emprunts auprès du gouvernement ont été remboursés.

Droits de cautionnement – titrisation

Les droits de cautionnement perçus auprès des émetteurs pour les TH LNH et les OHC ont augmenté le 1^{er} avril 2015. Ces changements ont permis d'appuyer les efforts du gouvernement visant à améliorer le cadre de financement de l'habitation du Canada en favorisant l'élaboration d'autres options de financement sur le marché privé.

Droits à payer au gouvernement du Canada

Les droits que nous payons au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard des OHC ont augmenté le 1^{er} avril 2015.

Changements des droits de cautionnement des TH LNH

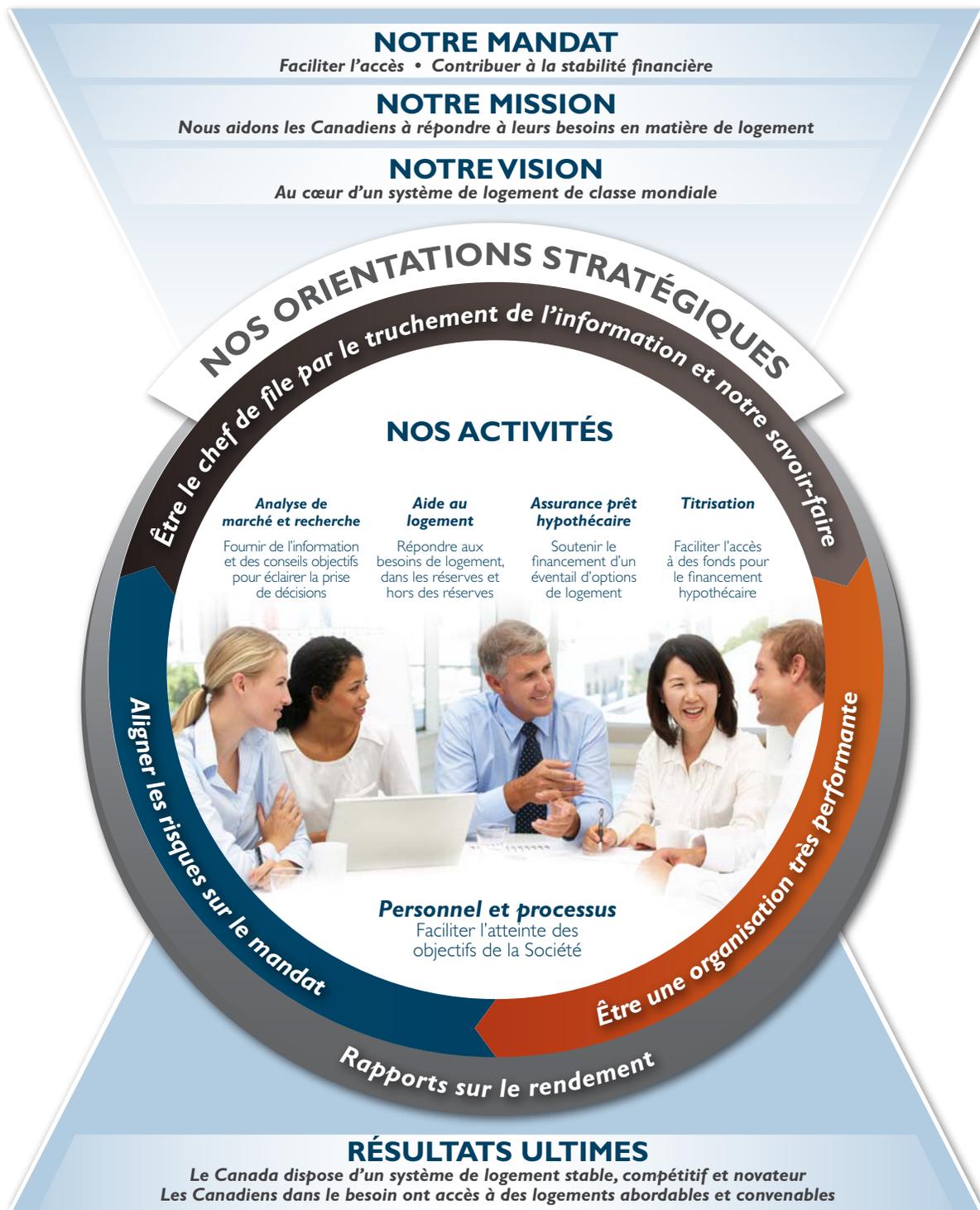
Le 11 décembre 2015, la SCHL a annoncé qu'elle allait majorer, le 1^{er} juillet 2016, les droits de cautionnement des TH LNH, peu importe leur durée. Le barème révisé des droits de cautionnement vise à favoriser l'élaboration d'autres solutions de financement sur le marché privé.

Modification de la méthode d'attribution des nouveaux cautionnements de TH LNH du marché

Conjointement avec les changements récents du barème des droits de cautionnement des TH LNH qui ont été décrits précédemment, nous avons aussi annoncé, le 17 décembre 2015, la modification de la méthode d'attribution des nouveaux cautionnements de TH LNH du marché.

Selon la méthode d'attribution actuelle, un émetteur agréé, s'il est désigné comme étant un revendeur participant au Programme des TH LNH, n'a pas droit à sa propre attribution de TH LNH du marché. Selon la nouvelle méthode d'attribution, un émetteur pourra céder une partie ou la totalité de son attribution trimestrielle de TH LNH du marché à un revendeur. Avec la nouvelle méthode d'attribution, les prêteurs hypothécaires continueront d'avoir accès au financement par OHC par l'intermédiaire des revendeurs après l'entrée en vigueur du nouveau barème des droits de cautionnement des OHC le 1^{er} juillet 2016.

Cadre de rendement de la Société



Le cadre de rendement de la Société est organisé en fonction des besoins de nos clients et des intervenants. Nous nous acquittons de notre mandat en œuvrant dans quatre secteurs d'activité : analyse de marché et recherche, aide au logement, assurance prêt hypothécaire et titrisation. Ces secteurs sont tous soutenus par l'infrastructure que forment notre personnel et nos processus. Pour soutenir notre mission et notre vision, nous avons revu, en 2015, les facteurs et les risques qui ont une incidence sur nos activités et nous avons élaboré des orientations stratégiques qui guideront nos décisions à moyen terme.

Orientations stratégiques

Au printemps 2015, le Conseil d'administration a approuvé trois orientations stratégiques devant guider la Société au cours des cinq prochaines années. Ces orientations stratégiques centreront nos efforts et nos activités de manière à aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement :

Aligner les risques sur le mandat

Pour que nous puissions remplir notre mandat qui consiste à faciliter l'accès au logement et à contribuer à la stabilité financière, nous devons être très présents au sein du système financier et de logement du pays. Par leur nature même, nos activités principales pourraient exposer les contribuables à un risque considérable. Il est essentiel de comprendre et de bien gérer ces risques si l'on souhaite devenir un gestionnaire de risques exemplaire et instaurer une culture du risque uniforme à l'échelle de l'organisation.

Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire

Étant donné l'importance du logement pour l'économie et pour les Canadiens, nous avons donné suite à la demande croissante des intervenants qui souhaitent avoir de l'information plus variée et complète sur les marchés de l'habitation et le système de logement du pays. Il nous faut devenir l'autorité en matière d'habitation au Canada si nous voulons être au cœur d'un système de logement de classe mondiale. Nous continuerons d'améliorer les résultats en misant sur des données, des analyses et des connaissances pertinentes et à jour.

Être une organisation très performante

Être une organisation très performante signifie chercher constamment des possibilités d'amélioration et des moyens d'en tirer parti. Au nombre des caractéristiques essentielles d'une organisation très performante, on trouve les quatre suivantes : rôle ciblé, gens outillés pour la réussite, processus efficaces et culture responsable. En mettant à la disposition des employés les outils dont ils ont besoin pour faire leur travail, par l'entremise d'investissements ciblés dans les systèmes financiers, d'information et technologiques, nous pourrons forger une culture fondée sur les principes de responsabilité.

Évaluation des indicateurs de rendement

Pour chacune de nos activités, il y a des indicateurs de rendement ainsi que des résultats immédiats et à long terme que la SCHL cherche à atteindre. Les indicateurs de rendement énoncés dans le *Résumé du Plan d'entreprise 2015-2019* de la SCHL sont évalués en fonction des critères suivants :

- Le vert indique une cible atteinte ou l'obtention d'un résultat inférieur à la cible du Plan par un écart de 5 % ou moins.
- Le rouge indique une cible non atteinte ou l'obtention d'un résultat inférieur à la cible du Plan par un écart de plus de 5 %.

Les lecteurs sont invités à consulter le *Résumé du Plan d'entreprise 2016-2020* au www.schl.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les orientations et initiatives futures.

Gestion des risques

Nous avons adopté une approche de gestion des risques structurée qui nous permet de maintenir l'alignement des risques sur notre mandat. Grâce à cette approche, l'évaluation des risques et la présentation de rapports connexes se font sur une base régulière, entre autres par la révision et l'approbation annuelles des Politiques de gestion des risques d'entreprise (GRE); la mise à jour périodique du Registre des risques d'entreprise et des énoncés sur l'appétit pour le risque et sur la tolérance au risque, et la présentation de rapports trimestriels sur la gestion des risques.

Nous procédons également à une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) afin d'identifier les risques, de même que pour évaluer le caractère adéquat de notre gestion des risques, et les besoins en capital et positions de solvabilité actuels et futurs. La simulation de crise est un élément important du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité. Le cadre de simulation de crise exige que des simulations soient menées à l'échelle de la Société parallèlement au processus annuel de planification.

Cadre de GRE

Notre cadre de GRE comprend les éléments suivants.

Modèle de gouvernance des risques

Nous appliquons un modèle à « trois lignes de maîtrise » dont le but est d'améliorer notre structure de gouvernance des risques et de renforcer davantage la culture de gestion des risques. Ce modèle établit clairement les obligations redditionnelles en matière de gestion et de suivi des risques et de surveillance et d'assurance indépendantes en délimitant et en définissant les rôles et responsabilités dans l'organisation. Le schéma présenté à la page suivante illustre notre modèle de gouvernance des risques à trois lignes de maîtrise.

Le Conseil d'administration a ultimement la responsabilité de la gestion des risques. Il surveille le cadre de GRE et approuve chaque année l'énoncé sur l'appétit pour le risque de la Société. Le Conseil est tenu informé des risques importants et des stratégies d'atténuation par divers mécanismes de présentation de rapports, et grâce à la collaboration de son Comité de gestion des risques. Ce comité veille à ce que les politiques, les procédures et les contrôles nécessaires soient en place pour identifier, évaluer et gérer les principaux risques auxquels nous sommes exposés.

Le président et premier dirigeant doit veiller à ce que tous les risques importants soient bien identifiés et gérés et fournir au Conseil d'administration l'assurance que ces tâches sont exécutées dans une lettre de déclaration sur la GRE annuelle.

Le chef de la gestion des risques (CGR) est responsable de la surveillance indépendante de la fonction de gestion des risques inhérents à nos activités, notamment de l'établissement de politiques et d'un cadre de GRE pour que les risques soient gérés en respectant notre appétit pour le risque et nos stratégies opérationnelles. Il est aussi chargé de faire la promotion d'une culture du risque axée sur l'efficacité, de mettre en place les politiques et les processus de GRE et d'aider l'organisation à remplir son mandat et à atteindre ses objectifs d'intérêt public en tenant dûment compte des risques de pertes qu'elle encourt.

Tous les membres de la direction jouent un rôle essentiel dans les activités de GRE par le biais de l'identification, du suivi et de la déclaration des risques dans leur secteur de responsabilité, et de la surveillance des activités menées à l'intérieur des trois lignes de maîtrise et entre elles.

Le Comité des risques est un comité de gestion qui collabore à l'examen et à l'approbation des rapports de GRE avant que ceux-ci soient présentés au Conseil d'administration.

Le CGR et la direction veillent à la gestion des risques avec l'aide du Comité de GRE, qui se compose de cadres supérieurs représentant l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions de soutien. Ce comité participe activement au processus d'identification, d'évaluation, de suivi et de déclaration des principaux risques, y compris les risques nouveaux et émergents.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité de
vérification

Comité de gestion
des risques

Autres comités
du Conseil

HAUTE DIRECTION

- Définir l'appétit pour le risque de la SCHL
- S'assurer que la prise de risques respecte l'orientation et le plan stratégiques
- S'assurer qu'une structure rigoureuse de surveillance et de contrôle est en place
- Veiller à ce que l'obligation redditionnelle et la propriété du risque et du contrôle soient claires pour les secteurs d'activité et les fonctions

1^{re} ligne de maîtrise

Identification et contrôle

IA – Équipes des
secteurs d'activité
et des fonctions
de soutien
(première ligne)

- Prendre, gérer et identifier des risques au quotidien
- Exécuter quotidiennement des procédures de gestion et de contrôle des risques
- S'assurer que les risques sont conformes à l'appétit pour le risque et aux politiques de gestion et de contrôle des risques de la SCHL

IB – Équipes de
soutien des opérations
(à l'intérieur des
secteurs d'activité et
des fonctions de soutien)

- Faire le suivi et la mise à l'essai des activités de gestion des risques menées par IA
- Faire le suivi de la conformité à l'appétit pour le risque et aux politiques de gestion et de contrôle des risques de la SCHL
- Fournir de l'information pour les rapports sur les risques

2^e ligne de maîtrise

Établissement des normes et remise en question

Secteur du chef de la gestion
des risques, Secteur du chef des
finances (y compris l'actuariat) et
fonction du chef de la conformité

- Élaborer et rendre accessibles des politiques efficaces de gestion et de contrôle des risques
- Remettre en question et surveiller de manière indépendante la 1^{re} ligne de maîtrise
- Faire le suivi du niveau d'exposition au risque (incl. le contrôle interne) et faire rapport
- Donner de la formation, des outils, des conseils et un appui à la 1^{re} ligne de maîtrise

3^e ligne de maîtrise

Assurance indépendante

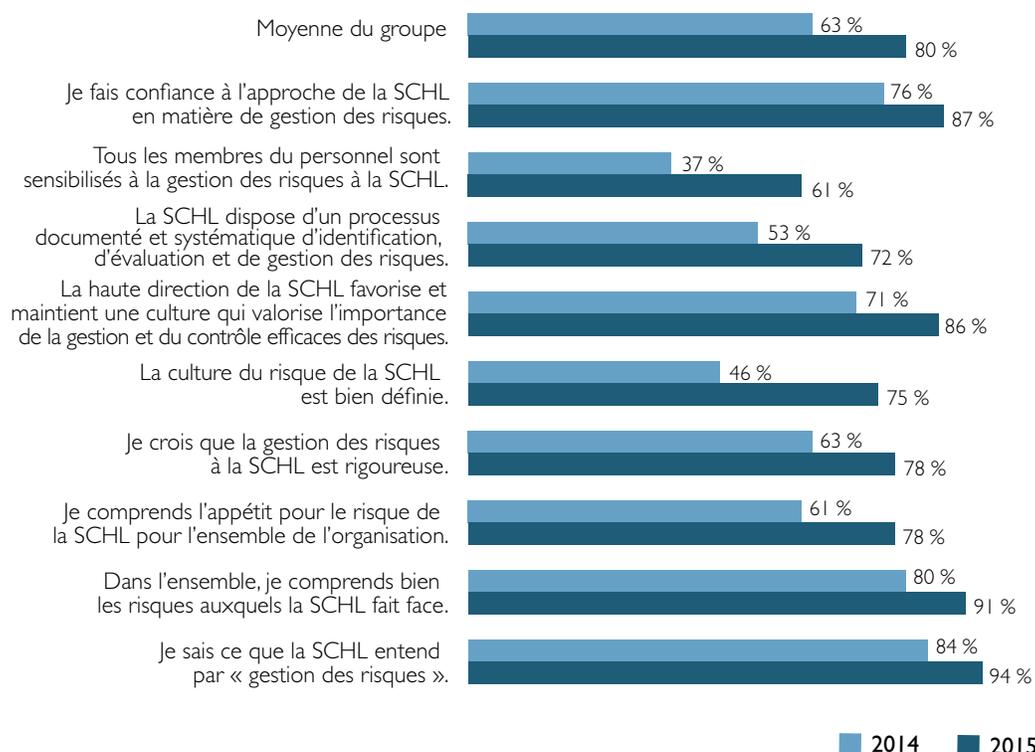
Audit interne

- Fournir une assurance indépendante quant à l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes, y compris la manière dont les autres lignes de maîtrise atteignent les objectifs relatifs à la gestion et au contrôle des risques

Culture du risque

Nous tentons constamment d'inculquer une solide culture du risque en favorisant la connaissance de la gestion des risques, les communications ouvertes et la transparence relativement à tous les aspects du risque, et en offrant régulièrement des formations en gestion des risques dans les secteurs d'activité.

Nous évaluons régulièrement la culture du risque parmi les employés en les invitant à répondre à un sondage détaillé pour permettre au Secteur du chef de la gestion des risques de cerner les possibilités d'amélioration et de continuer de responsabiliser les employés à l'égard de leur rôle en gestion des risques. Le tableau qui suit illustre les résultats des sondages sur la culture du risque que nous avons menés en 2014 et en 2015. On y indique la proportion d'employés qui se sont dits d'accord (« tout à fait » et « plus ou moins ») avec chacun des énoncés.



Politiques de gestion des risques

Des politiques exhaustives de GRE guident nos activités et encouragent une culture de sensibilisation au risque au moyen de la discussion, de l'évaluation et de la gestion des risques dans l'ensemble de notre organisation.

Les politiques de GRE sont mises à jour au moins une fois par année et soumises à l'examen et à l'approbation de la haute direction et du Conseil d'administration.

Cadre d'appétit pour le risque

La SCHL mise sur un cadre d'appétit pour le risque, un élément clé de sa structure de gouvernance et de gestion des risques. Le *Cadre d'appétit pour le risque* a pour objectif de donner, de dégager et de renforcer une interprétation commune et prudente des risques importants acceptables et inacceptables qui permettra d'inculquer une solide culture du risque dans l'ensemble de la Société. Ce cadre est utilisé pour établir et comprendre la quantité et la nature des risques que l'organisation est apte et disposée à accepter, de même que les risques à éviter.

L'énoncé sur la capacité à assumer les risques, les principes d'appétit pour le risque, les énoncés sur l'appétit pour le risque – de la Société et des secteurs d'activité – et les énoncés sur la tolérance au risque sont le fondement du *Cadre d'appétit pour le risque* de la SCHL. Ces énoncés et principes sont approuvés chaque année par la haute direction et le Conseil d'administration, et des rapports semestriels permettent de s'assurer que les risques importants pour la SCHL sont pris en considération et surveillés de façon régulière.

Catégories de risques de la GRE

Le diagramme ci-après illustre les sept grands risques. Cette catégorisation s'étend à toutes nos activités et sert à identifier, à évaluer et à gérer les risques, et à en faire rapport.



Information sur les risques

Notre registre des risques offre une évaluation des risques importants à l'échelle de la Société. Cette évaluation s'effectue sur un horizon quinquennal et porte sur les risques à court, moyen et long terme auxquels la Société est exposée. Le tableau qui suit illustre nos principaux risques et leur cote au 31 décembre 2015.

Catégorie de risques	Définition	Cote de risque
Risque stratégique	Possibilité de perte ou d'autres conséquences indésirables découlant de réactions insuffisantes ou inappropriées à l'évolution du contexte commercial, de stratégies inadéquates ou d'une mauvaise mise en application de décisions stratégiques.	*
Risque d'atteinte à la réputation	Possibilité de perte ou d'autres conséquences indésirables attribuables à une publicité ou à des perceptions négatives.	†
Risque opérationnel	Possibilité de perte ou d'autres conséquences indésirables attribuables aux actions d'une personne, à un processus ou système interne inadéquat ou défaillant, ou à un événement extérieur.	*
Risque lié à l'assurance et aux cautionnements	Possibilité de perte découlant de l'écart entre les résultats obtenus et ceux attendus ou prévus.	†
Risque de crédit	Possibilité de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie d'honorer une transaction ou une obligation financière.	†
Risque de marché	Possibilité de perte découlant d'une évolution défavorable des prix et des taux du marché.	†
Risque de liquidité	Possibilité de perte découlant de notre incapacité de réunir les fonds suffisants pour respecter toutes nos obligations financières à l'échéance.	†

* Un résultat présenté sur fond jaune indique un risque modéré (à surveiller) – risque nécessitant une attention permanente de la direction; des mesures peuvent être nécessaires.

† Un résultat présenté sur fond vert indique un risque faible (acceptable) – risque faible ou bien géré; aucune mesure nécessaire.

Notre risque stratégique est jugé modéré (à surveiller) en raison des facteurs suivants :

- L'incertitude économique et son incidence sur notre situation financière – Tant au Canada qu'à l'étranger; la conjoncture reste teintée par l'incertitude et les fluctuations. Nous continuerons d'améliorer notre capacité de planification et d'analyse de scénarios afin de mieux préparer nos activités en cas de choc économique.
- La part de marché de l'assurance prêt hypothécaire – Les modifications apportées à notre vision et à nos orientations stratégiques, jumelées à l'évolution du contexte commercial, ont entraîné une diminution de la part de marché. La contraction rapide et marquée de celle-ci pourrait avoir des répercussions financières et opérationnelles négatives, notamment une diminution des volumes et des primes (qui pourrait nécessiter une restructuration majeure), de même que des conséquences négatives sur les activités financées au moyen de crédits parlementaires (dont les frais généraux sont partagés avec l'Assurance prêt hypothécaire). Une part de marché diminuée pourrait également se traduire par une antisélection et un piètre rendement en ce qui a trait aux demandes de règlement, et une incapacité de servir adéquatement tous les marchés.

Le risque opérationnel a aussi été jugé modéré (à surveiller) pour les raisons suivantes :

- Les technologies obsolètes et la cybersécurité – Les plateformes technologiques vieillissantes actuelles et le besoin important de modernisation et de transformation des systèmes existants constituent d'importants risques susceptibles de contribuer à l'inefficacité de processus opérationnels. De plus, les risques liés à la sécurité de l'information et à la technologie demeurent importants en raison de la complexité et du volume sans cesse grandissants des cyberattaques. Nous continuons de consacrer d'importantes ressources à l'évaluation de la sécurité de nos systèmes, et d'autres investissements dans ce domaine s'ajouteront dans les prochaines années.
- La mise en œuvre de l'initiative *SCHL en mouvement* – Le risque d'exécution élevé que présente ce vaste exercice de gestion du changement a contribué au classement « à surveiller » des risques liés aux personnes et aux processus.

Pour que nous puissions exercer une gestion des risques plus ciblée, notre énoncé sur l'appétit pour le risque est assorti d'énoncés propres à chacun des secteurs d'activité, qui sont décrits dans les sections correspondantes. Nos risques opérationnels s'appliquent à l'ensemble des secteurs d'activité.

Simulation de crise

La simulation de crise est un outil optimal de gestion des risques. Les entreprises en font un mécanisme officiel pour observer les risques de manière systématique et structurée, et pour évaluer l'incidence d'événements de forte ampleur.

La crise du crédit a rappelé qu'il est nécessaire que des organisations comme la SCHL se soumettent à des simulations de crise pour être en mesure de gérer des situations d'urgence et de maintenir leur solvabilité lors de grandes perturbations économiques. Depuis 2008, les organismes de réglementation imposent des exigences strictes quant au type et à la gravité des scénarios de risque que doivent simuler les organisations chaque année.

Nous suivons les lignes directrices du BSIF en matière de simulation de crise, si bien que nous utilisons certains scénarios extrêmes et graves dans nos simulations. Nous élaborons nous-mêmes nos scénarios de simulation à des fins de planification opérationnelle.

Les scénarios de simulation de crise touchant toute la Société sont élaborés en début d'année, sont validés à l'interne puis approuvés par le Conseil d'administration de la SCHL.

En 2015, la SCHL a soumis ses activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation à plusieurs scénarios extrêmes, notamment les situations de crise suivantes :

1. Déflation économique mondiale – Forte baisse du prix des logements et taux de chômage élevé sur une période de cinq ans.
2. Séisme à Vancouver – Incidence d'un séisme de magnitude 9 sur l'économie.
3. Crise du logement semblable à celle qui a touché les États-Unis – Baisse de 30 % du prix des logements et hausse de 5 points de pourcentage du taux de chômage.
4. Choc des prix du pétrole – Chute brutale des prix du pétrole, qui demeurent faibles au cours des cinq années suivantes et s'accompagnent d'une récession mondiale.

Les variables sous-jacentes de chacun de ces scénarios ont été élaborées selon une combinaison de modèles hypothétiques et d'analyses économiques historiques. La version définitive de chaque scénario a fait l'objet d'un examen indépendant par une équipe interne de validation des modèles et les économistes du Centre d'analyse de marché de la SCHL.

Résultats

Il ne faut pas oublier que la simulation de crise n'est pas un exercice de prédiction ni de projection. Elle consiste à imaginer des scénarios extrêmes dont les chances de se produire sont fort minces, et à s'y préparer.

Pour la période 2015-2020	Scénario de référence	Déflation mondiale	Séisme	Crise du logement comme aux E.-U.	Choc des prix du pétrole
Sommet du taux de chômage	6,6 %	15,9 %	6,8 %	11,6 %	12,6 %
Variation du prix des logements (du sommet au creux)	9,1 %	(43,7 %)	9,9 %	(30 %)	(25,7 %)
Cumul du résultat net	7,6 G\$	(8,9 G\$)	5,2 G\$	(3,5 G\$)	0,4 G\$
Niveau le plus faible du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire (% selon le TCM)	365 % en 2015	147 % en 2020	374 % en 2015	289 % en 2018	370 % en 2015

Chaque scénario se répercute différemment sur les activités de la SCHL, et les résultats indiquent que c'est la déflation mondiale qui aurait l'effet le plus néfaste sur la santé financière de la SCHL. Le taux de chômage élevé et la forte baisse du prix des logements pourraient faire en sorte qu'un nombre considérable d'emprunteurs soient incapables d'effectuer leurs versements hypothécaires, ce qui se traduirait par des pertes sur règlements au titre de l'assurance prêt hypothécaire supérieures à 20 milliards de dollars, soit dix fois plus qu'en temps normal.

Incidence sur le capital

Aucun de ces scénarios ne ferait plonger le capital de la SCHL sous la cible de capital minimal de 100 % selon le TCM, ce qui est conforme au niveau minimal exigé par le BSIF pour nos concurrents du secteur privé.

Il faudrait un effondrement du marché de l'habitation et un taux de chômage élevé de façon soutenue pour que le capital de la SCHL commence à diminuer de façon importante ou pour que la capacité de la SCHL à souscrire de nouveaux prêts hypothécaires soit compromise.

Risque opérationnel

La simulation de crise permet aussi à une entreprise d'évaluer sa résilience opérationnelle pour faire face à une crise, notamment de savoir quelle sera la capacité des personnes, des systèmes et des processus à gérer une urgence ou un événement inattendu.

La SCHL a mené en 2015 un exercice de simulation pour évaluer sa capacité de réagir à une cyberattaque contre un système opérationnel clé. Selon ce scénario, le site opérationnel principal et le site de secours étaient inutilisables sur une longue période. Plusieurs leçons ont été tirées de cet exercice, notamment le besoin de mieux coordonner les communications internes et externes sur la reprise des activités.

Simulation de crise pour 2016

Le Bureau du chef de la gestion des risques travaille avec divers secteurs de la Société, notamment une équipe interne de validation des modèles, pour élaborer ou réviser des scénarios en vue de l'exercice annuel de simulation de crise de la SCHL. Les thèmes en cours de développement pour les scénarios de 2016 devraient être semblables à ceux de 2015, à l'exception de quelques changements mineurs aux variables et aux hypothèses économiques utilisées dans les modèles, pour tenir compte de la conjoncture mondiale actuelle.

Rendement en fonction des activités

Analyse de marché et recherche

En bref

Couverture élargie de l'Évaluation du marché de l'habitation (EMH) : le nombre de marchés visés au pays est passé de 8 à 15

8 marchés
couverts
initialement

Québec
Halifax
Ottawa
Montréal
Vancouver
Calgary
Edmonton
Toronto

+

Victoria
Saskatoon
Regina
Winnipeg
Hamilton
Moncton
St. John's

7 marchés
nouvellement
couverts

- Lancement de la publication *Le marché sous la loupe*
- Publication de la part de logements appartenant à des étrangers dans 16 des plus grands marchés de la copropriété au Canada
- Mise à jour des estimations des besoins impérieux en matière de logement dans les centres urbains, fondées pour la première fois sur les résultats de l'Enquête canadienne sur le revenu
- Lancement de *L'Observateur du logement en ligne* :
 - 17 905 pages vues depuis le lancement en juillet
 - 1 777 abonnés depuis novembre
- 729 553 publications d'analyse de marché téléchargées ou distribuées
- 707 837 produits d'information sur la recherche en habitation téléchargés ou distribués
- 25 068 participants aux conférences sur les perspectives du marché de l'habitation, aux webémissions et aux exposés ont reçu de l'information sur le marché résidentiel et le marché des logements locatifs de leur région

Description des activités

Nos activités d'analyse de marché et de recherche visent essentiellement à faciliter l'accès au logement et à contribuer à la stabilité financière. Nous appuyons la prise de décisions éclairées grâce à la production, à l'interprétation et à la diffusion de données et d'information sur le logement. Nous réalisons des enquêtes pertinentes et opportunes aux échelles locale, provinciale et nationale, nous étudions des données, nous effectuons des analyses fondées sur des scénarios, et nous menons des recherches sur divers sujets afin d'assurer le bon fonctionnement du système de logement et d'accroître le choix et l'abordabilité en matière d'habitation.

Nous produisons de l'information et des analyses opportunes qui soutiennent nos activités et nos orientations, comblent d'importantes lacunes dans les données sur le logement qui ne seraient pas comblées autrement et, au bout du compte, appuient la prise de décisions éclairées par les gouvernements et les responsables des politiques sur le logement. Nous travaillons avec nos partenaires de l'extérieur, dont les provinces, les territoires et les intervenants du secteur de l'habitation, pour mettre en commun de l'information et étudier les enjeux en fonction de différents points de vue. Ces efforts favorisent la compréhension des défis actuels et futurs en matière de logement au Canada et soutiennent l'élaboration de politiques dans ce domaine.

Risques découlant des activités d'analyse de marché et de recherche

Outre le risque opérationnel décrit à la section « Gestion des risques », le principal risque découlant de ces activités est décrit ci-après.

Risque d'atteinte à la réputation

Afin de répondre aux besoins des clients, nous devons fournir de l'information et des conseils pertinents, précis et à jour. Un large éventail de moyens et de plateformes sont utilisés pour communiquer l'information obtenue grâce à nos activités d'analyse de marché et de recherche. Communications et marketing, ainsi que le personnel des relations avec les intervenants et avec les médias, assurent la promotion du rôle de la SCHL dans la création de savoir et la diffusion des connaissances. Les clients internes et externes sont consultés pour que nos priorités tiennent compte des lacunes dans les données et des besoins en matière de politiques et de recherches. De plus, des sondages sont réalisés pour déterminer l'utilité de nos produits d'information.

Rendement financier

(En millions)	2015	2014
Recouvrement des coûts auprès de l'Aide au logement	44	50
Recouvrement des coûts auprès de l'Assurance prêt hypothécaire	15	17
Total des produits	59	67
Analyse de marché	39	45
Recherche	20	22
Total des charges	59	67
Résultat net	-	-

Les coûts liés aux activités d'analyse de marché et de recherche sont recouverts auprès du secteur de l'Aide au logement, au moyen des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et aux programmes d'octroi de prêt, et auprès du secteur de l'Assurance prêt hypothécaire.

Analyse du rendement

Les indicateurs clés de rendement suivants présentent notre évaluation de l'efficacité de nos activités d'analyse de marché et de recherche en 2015.

Indicateurs de rendement (%)	2015	
	Plan	Réel
Utilisation de la totalité du budget de subventions et contributions au titre de la recherche et de la diffusion de l'information pour 2015-2016 (atteinte de la cible au 31 décembre 2015 – 60 % ¹)	100	65 [†]
Utilité de l'information issue des activités d'analyse de marché et de recherche	85	95 [†]
Exactitude des prévisions relatives au nombre de mises en chantier	À 10 % ou moins des résultats réels	3,1 ^{†,2}

[†] Le résultat est présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de 5 % ou moins.

¹ Les chiffres du Plan sont établis en fonction de l'exercice financier du gouvernement – 100 % au 31 mars 2016.

² Les prévisions de la SCHL faisaient état de 189 500 mises en chantier, alors que le nombre réel a été de 195 535, ce qui représente un écart de 3,1 %.

En 2015, nous avons recentré nos activités de recherche et approfondi notre compréhension des besoins des Canadiens en matière de logement, et ce, par différents moyens :

- Collaboration continue avec les organismes de logement territoriaux et d'autres intervenants dans la recherche visant la création ou la rénovation de logements afin de promouvoir l'efficacité éconergétique et l'adaptation à la culture des habitants du Nord.
- Mise en ligne de webinaires sur des choix de logement pour les personnes vivant avec la démence et sur des stratégies pour la production de logements durables et abordables.
- Enrichissement de la collection « Le Point en recherche » avec la parution de feuillets notamment sur les sujets suivants : conception, construction et rendement des maisons durables construites pour le Nord; caractéristiques et conditions de logement des ménages inuits; compréhension des intentions pour le logement des personnes âgées; coûts liés à l'intégration de caractéristiques d'accessibilité à des habitations neuves; qualité, taille et abordabilité des logements au Canada.

Perspectives

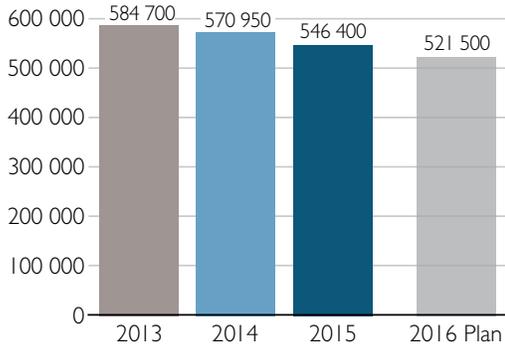
Pour améliorer les résultats en matière d'habitation en misant sur des analyses de données et des connaissances pertinentes et à jour, nous prendrons en 2016 les initiatives à moyen terme suivantes, qui appuient notre orientation stratégique *Être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire* :

- Offrir au grand public davantage d'information de qualité sur le logement dans le but de faciliter l'accès à des logements abordables et de contribuer à la stabilité du système financier et du marché de l'habitation, notamment en comblant les lacunes dans les données et l'information.
- Mobiliser les intervenants et les décideurs afin d'obtenir leurs points de vue sur les enjeux prioritaires en matière de logement, y compris en utilisant le Comité national de recherche sur le logement comme centre névralgique et catalyseur pour la recherche sur le logement.
- Continuer de fournir au gouvernement des conseils de première qualité en matière de politiques.

Aide au logement

En bref

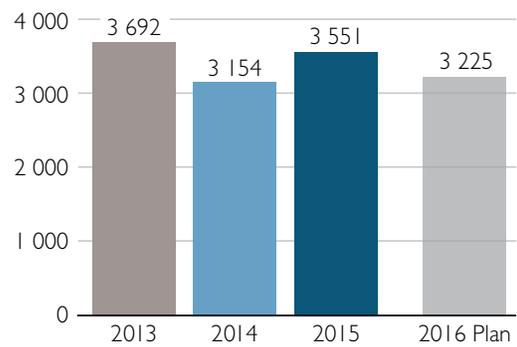
Ménages aidés



Nous fournissons des fonds fédéraux pour soutenir les ménages habitant des logements sociaux, notamment dans les réserves.

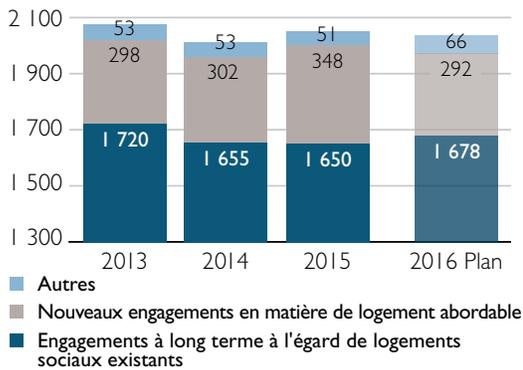
- 546 400 ménages aidés en 2015.

Nombre de logements abordables dont la production a été facilitée par le Centre du logement abordable



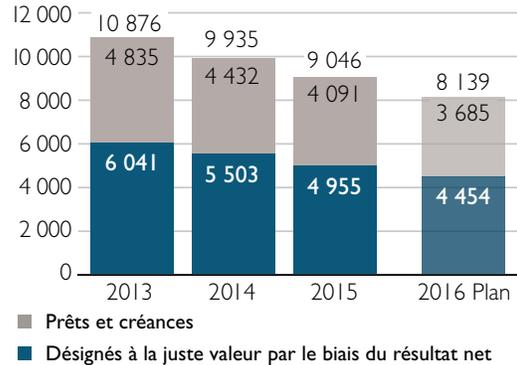
En 2015, nous avons remanié les produits et services du Centre du logement abordable destinés aux groupes qui souhaitent produire des logements abordables et à ceux qui gèrent déjà des logements sociaux en vertu d'ententes à long terme.

Soutien des programmes de logement (M\$)



En 2015, nous avons investi 2 milliards de dollars en fonds fédéraux dans le logement, notamment pour soutenir les logements sociaux existants, permettre de nouveaux engagements visant le logement abordable et financer d'autres activités (soutien au logement, information d'analyse de marché et politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement).

Portefeuille de prêts (octroi de prêts) (M\$)



En 2015, le solde des prêts en cours de remboursement était de 9 milliards de dollars.

Description des activités

Nous versons des fonds fédéraux à l'appui des programmes de logement destinés aux Canadiens dans le besoin, notamment dans les réserves. Nos activités comprennent également des programmes d'octroi de prêts pour le logement social. Le résultat ultime de nos activités est que les Canadiens dans le besoin aient accès à des logements abordables et convenables.

Programmes d'octroi de prêts

Nous octroyons des prêts à des organismes de parrainage de logements sociaux, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités et nous offrons également des prêts de soutien au secteur du logement non subventionné. Comme nous sommes en mesure de financer ces prêts grâce au Programme d'emprunt des sociétés d'État, nous pouvons offrir des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché. Toutes nos activités d'octroi de prêts sont exercées selon le seuil d'équilibre à long terme, ce qui permet de réduire les coûts de fonctionnement des ensembles et, par conséquent, les subventions directes pour le logement social.

Programmes de logement

Nous recevons des crédits parlementaires pour financer nos programmes de logement, et les activités liées à ces programmes sont exercées selon le seuil d'équilibre puisque, chaque année, le total des crédits parlementaires est égal aux dépenses. La majeure partie du financement versé au titre des programmes de logement sert à soutenir des ménages à faible revenu habitant des logements sociaux à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves.

Par l'entremise de l'IDLA, le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et les territoires dans le but d'aider à réduire le nombre de Canadiens ayant des besoins en matière de logement en investissant plus de 1,9 milliard de dollars sur huit ans, soit jusqu'à mars 2019. Étant donné les besoins particuliers du Nunavut, une enveloppe de 100 millions de dollars sur deux ans (d'avril 2013 à mars 2015) a été prévue afin de soutenir la création de logements abordables. Le nombre de ménages ayant bénéficié de ce financement combiné depuis avril 2011 s'élève à 267 139.

Nous gérons également les actifs transférés du Fonds fédéral de stabilisation des coopératives d'habitation (le Fonds) depuis la résiliation de l'acte de fiducie du Fonds en avril 2010. Le Fonds a été constitué dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation pour venir en aide aux coopératives d'habitation qui ont fait l'objet d'un engagement au titre de ce programme et qui éprouvent des difficultés financières. Les actifs transférés du Fonds de stabilisation peuvent servir à soutenir les coopératives en difficulté qui ont un prêt hypothécaire indexé (PHI). Les créances hypothécaires transférées administrées ont diminué pendant l'exercice, passant de 45,0 à 43,1 millions de dollars à la clôture. Les autres actifs du Fonds de stabilisation transférés à la SCHL, et pouvant servir à aider les coopératives aux prises avec des difficultés financières qui bénéficient d'un PHI, s'élevaient à 18,1 millions de dollars à la clôture de l'exercice, dont 3,1 millions en fonds affectés destinés à des engagements de prêts approuvés, mais qui n'ont pas encore été versés.

Risques découlant des activités d'aide au logement

Outre le risque opérationnel décrit à la section « Gestion des risques », les principaux risques découlant de nos activités d'aide au logement sont décrits ci-après.

Risque d'atteinte à la réputation

En raison des variations de la conjoncture économique, le rôle de la SCHL et du gouvernement dans le logement social et le marché de l'habitation est surveillé de plus près, tout comme l'efficacité des politiques en vigueur. Nous mettons en œuvre un certain nombre de stratégies et de méthodes proactives afin de mobiliser ou d'informer les intervenants, ce qui signifie en outre conseiller le gouvernement quant aux options en matière de logement social.

Risque de crédit

En vertu de la LNH, nous détenons des prêts et en octroyons à des organismes de parrainage de logements sociaux, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour des logements subventionnés par le gouvernement fédéral. Au 31 décembre 2015, la juste valeur estimée des prêts liés aux programmes d'octroi de prêts s'établissait à 10 milliards de dollars, et le solde des prêts en cours de remboursement, à 9 milliards de dollars.

Le risque de crédit lié au portefeuille des programmes d'octroi de prêts découle de la possibilité de subir une perte par suite de l'incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Les pertes liées aux défauts de paiement peuvent être recouvrées en grande partie auprès de divers ordres de gouvernement.

En ce qui concerne notre programme d'octroi de prêts, le capital et les intérêts courus seront recouverts intégralement pour la majeure partie des prêts. Au 31 décembre 2015, nous étions certains de recouvrer entièrement le capital et les intérêts courus de 77 % de nos prêts (77 % en 2014). Les autres prêts, qui constituent 23 % du total (consentis principalement aux termes du Programme de prêts pour les infrastructures municipales), sont évalués de manière périodique pour déterminer si une provision pour pertes est nécessaire. À la clôture de l'exercice 2015, un prêt déprécié avait été relevé et une provision de 23 millions de dollars avait été comptabilisée (22 millions en 2014).

Risque de marché

Tout remboursement anticipé, y compris la restructuration de prêts hypothécaires fermés, risque d'entraîner des pertes pour la SCHL. Pour atténuer le risque de remboursement anticipé, nous veillons à l'application des modalités de nos prêts, y compris les dispositions relatives au remboursement anticipé.

Nous sommes également exposés au risque de taux d'intérêt quand les paiements de capital et d'intérêts sur les actifs et passifs sont assortis de dates d'échéance ou de paiement différentes. La gravité du risque dépend de l'ampleur et de la tendance de l'évolution des taux d'intérêt, ainsi que de la taille des positions non concordantes. Nos politiques de gestion des risques indiquent que le risque maximal pour la marge de financement découlant des fluctuations des taux d'intérêt, selon un niveau de confiance de 95 %, est limité à 1,5 million de dollars sur une période de 12 mois.

Les taux d'intérêt des prêts directs sont ajustés en fonction des coûts d'exploitation, des écarts, des coûts de financement et des coûts de couverture connexes. Un examen des coûts du Programme de prêt direct est mené périodiquement afin de déterminer si les taux d'intérêt imposés aux emprunteurs suffisent à couvrir nos coûts d'administration du programme.

Rendement financier

(En millions)	2015	2014
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 049	2 010
Produits d'intérêts nets	9	19
Autres produits ¹	36	66
Total des produits	2 094	2 095
Dépenses des programmes de logement	2 049	2 010
Charges opérationnelles	18	21
Total des charges	2 067	2 031
Résultat avant impôt	27	64
Impôt sur le résultat	2	12
Résultat net	25	52

¹ Les autres produits comprennent les gains et pertes nets réalisés, les gains nets latents et les autres produits.

Les crédits affectés aux programmes de logement pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 se sont élevés à 2 049 millions de dollars, une augmentation de 39 millions (1,9 %) par rapport à 2014. Cette augmentation est principalement attribuable au calendrier des dépenses dans le cadre de l'IDLA, lesquelles ont été partiellement contrebalancées par le calendrier des dépenses au titre du logement abordable au Nunavut.

Les produits d'intérêts nets ont diminué de 10 millions de dollars (52,6 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse du solde des prêts.

Les autres produits ont baissé de 30 millions de dollars (45,5 %) comparativement à l'exercice précédent, principalement en raison de la reprise d'un gain net différé sur les emprunts contractés et les prêts consentis au titre du Prêt direct qui avait été comptabilisé en 2014 et qui a été contrebalancé en partie par une hausse des gains latents sur les instruments financiers attribuable à une diminution moins marquée des taux d'intérêt à moyen terme en 2015.

Le total des charges a augmenté de 36 millions de dollars (1,8 %), ce qui s'explique essentiellement par la hausse de 39 millions de dollars (1,9 %) des dépenses des programmes de logement, tel qu'il est indiqué à la section traitant du total des produits.

Le résultat net a baissé de 27 millions de dollars (51,9 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des autres produits et des produits d'intérêts nets et de l'incidence de cette diminution sur l'impôt, tel qu'il est indiqué à la section traitant du total des produits.

Gestion du capital

Notre gestion du capital tient compte du risque que présente, pour notre portefeuille de prêts, une baisse de nos activités qui nuirait à notre capacité de toujours appliquer nos programmes selon le seuil d'équilibre. Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

Voir la note 18 complémentaire aux états financiers consolidés, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes sur la gestion du capital.

Présentation de l'information sur l'utilisation des crédits

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et qui sont accordés à la SCHL pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total que nous comptabilisons dans nos états financiers.

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en millions)	2015	2014
MONTANTS AUTORISÉS EN 2014-2015 (2013-2014)		
Budget principal des dépenses	2 097	2 131
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2014 (2013)	(1 423)	(1 498)
Moins les crédits inutilisés pour 2014-2015 (2013-2014)	(44)	(46)
Tranche de 2014-2015 (2013-2014) comptabilisée en 2015 (2014)	630	587
MONTANTS AUTORISÉS EN 2015-2016 (2014-2015)		
Budget principal des dépenses	2 026	2 097
Moins la tranche à comptabiliser au cours de l'année civile 2016 (2015)	(576)	(630)
Crédits inutilisés prévus pour 2015-2016 (réellement inutilisés en 2014-2015)	(31)	(44)
Tranche de 2015-2016 (2014-2015) comptabilisée en 2015 (2014)	1 419	1 423
Total des crédits comptabilisés – douze mois clos le 31 décembre	2 049	2 010

Analyse du rendement

Les indicateurs clés de rendement qui suivent représentent notre évaluation de l'efficacité de nos activités d'aide au logement en 2015.

Indicateurs de rendement	2015	
	Plan	Réel
Nombre de logements abordables dont la production a été facilitée par le Centre du logement abordable de la SCHL	3 100	3 551 [†]
Prêts directs – renouvellements subséquents (M\$)	929	925 [†]
Dépenses des programmes de logement, à l'exclusion des charges opérationnelles, en 2015-2016 (M\$) (cible au 31 déc. 2015 – 1 325) ¹	1 864	1 320 [†]
Nouveaux logements faisant l'objet d'un engagement dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (cible au 31 déc. 2015 – 292) ¹	529	298 [†]
Initiatives créées et mises en œuvre pour optimiser l'offre de logements dans les réserves et hors des réserves	2	2 [†]
Réduction du nombre d'ensembles à risque élevé parmi le parc géré par la SCHL (%)	2	5,9 [†]
Avec la collaboration d'AANC, élaboration et mise en œuvre de mesures visant à améliorer la capacité des Premières Nations	Mise en place de plans de développement du potentiel; Lancement d'une initiative conjointe avec AANC	Cible atteinte [†]
Augmentation de l'adoption des produits et services (%)	15	17 [†]

[†] Le résultat est présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de 5 % ou moins.

¹ Les indicateurs de rendement sous Plan sont établis pour l'exercice du gouvernement (du 1^{er} avril au 31 mars). Les résultats réels sont présentés pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2015.

De façon générale, nous avons atteint ou dépassé nos mesures de rendement en 2015. Nos activités principales comportent des cibles pour l'année civile et pour l'exercice financier. En 2015, notre Centre du logement abordable a facilité la création de 3 551 logements. Le Centre appuie les premières étapes des projets en fournissant des renseignements et des conseils, ainsi que du financement pour les coûts initiaux. La production de quelque 72 900 logements a ainsi été facilitée depuis la création du Centre.

Les dépenses des programmes de logement sont mesurées en fonction de l'exercice financier et sont sur la bonne voie par rapport au Plan 2015-2016. Grâce au Programme de logement sans but lucratif dans les réserves, nous soutenons la construction, l'achat et la remise en état de logements locatifs dans les réserves. Nous y avons engagé des fonds pour la création de 298 logements offerts en location dans le cadre de nos activités liées au logement social pendant l'exercice 2015-2016 (sur la bonne voie par rapport à la cible de 529 du Plan) et avons continué de subventionner 26 900 logements existants rendus accessibles dans le cadre de nos activités liées au logement social en 2015.

En 2015, nous avons créé et mis en œuvre deux initiatives pour optimiser l'offre de logements dans les réserves et hors des réserves. Nous avons apporté des changements afin que notre savoir-faire et nos outils reposent sur une approche davantage axée sur la clientèle, à l'appui du logement social et du logement abordable. Nous avons mis à jour les produits et les services du Centre du logement abordable destinés aux groupes qui souhaitent produire des logements abordables et à ceux qui gèrent déjà des logements sociaux en vertu d'ententes à long terme. Entre autres, nous avons mis à jour notre Programme de financement initial pour mieux répondre aux besoins des proposant de logements abordables, surtout dans les grands marchés. De plus, grâce à la révision et à la mise à jour de nos méthodes de planification en 2015, pour assurer l'utilisation de la totalité des fonds affectés, le nombre de nouveaux logements faisant l'objet d'un engagement dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves devrait augmenter au cours des prochaines années.

En outre, désireux d'aligner les risques sur notre mandat, nous avons pris des mesures pour améliorer l'évaluation des risques associés aux ensembles à risque élevé du parc que nous gérons. La réduction de 5,9 % du nombre d'ensembles à risque élevé a dépassé la cible fixée à 2 %.

En 2015, nous avons aussi consacré des efforts à être le chef de file par le truchement de l'information et notre savoir-faire, ce qui nous a permis d'obtenir une augmentation de l'utilisation des produits et des services de 17 % par rapport aux résultats réels de 2014 et de dépasser la cible de 15 % qui avait été établie.

Perspectives

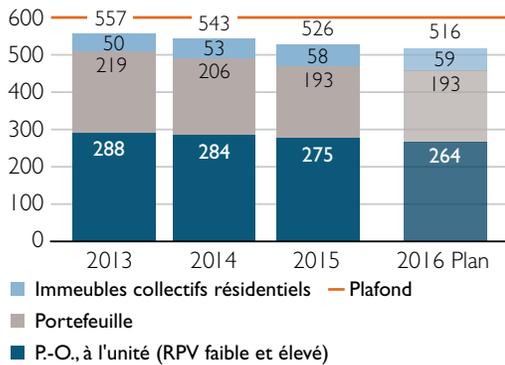
Dans le budget de 2016, intitulé *Assurer la croissance de la classe moyenne*, le gouvernement a annoncé plusieurs initiatives qui seront mises en œuvre par la Société.

- Logement abordable – Des investissements totalisant 1,4 milliard de dollars seront effectués sur deux ans à compter de 2016 et répartis ainsi :
 - 504,4 millions de dollars pour appuyer la construction, la rénovation et la réparation de logements abordables, ainsi que d'autres mesures visant à favoriser l'abordabilité du logement, comme les suppléments au loyer, et à promouvoir l'autonomie et la sécurité; plus de 100 000 ménages canadiens devraient profiter de ces mesures;
 - 200,7 millions de dollars afin de soutenir la construction, la réparation et l'adaptation de logements abordables pour les aînés, ce qui devrait améliorer les conditions de logement pour plus de 5 000 ménages à faible revenu;
 - 89,9 millions de dollars pour la construction et la rénovation de plus de 3 000 places dans des refuges pour les victimes de violence familiale;
 - 573,9 millions de dollars pour améliorer et rénover des logements existants rendus accessibles dans le cadre de nos activités liées au logement social afin de répondre au besoin croissant de réparations, ainsi que pour accroître l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie dans le but de faire diminuer les coûts des services publics et de rendre le logement plus abordable;
 - 30 millions de dollars afin d'aider les fournisseurs de logements sous administration fédérale à maintenir le loyer proportionné au revenu pour les ménages vivant dans un logement social.
- Jusqu'à 500 millions de dollars par année seront versés pendant cinq ans sous forme de prêts à faible coût consentis aux municipalités et aux promoteurs pour la construction d'ensembles de logements abordables. Cette initiative encouragera la construction de logements locatifs abordables en mettant des fonds à faible coût à la disposition des promoteurs pendant les premières étapes de réalisation, qui sont les plus risquées.
- Un montant de 208,3 millions de dollars sera versé sur cinq ans dans un fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable qui sera utilisé pour mettre à l'essai des approches commerciales innovatrices, par exemple des modèles comportant une combinaison de logements locatifs et d'habitations pour propriétaires-occupants.
- Logement des collectivités nordiques et inuites – Des fonds de 177,7 millions de dollars seront versés sur deux ans, à compter de 2016, dans le but de répondre aux besoins urgents en matière de logement dans ces collectivités.
- Logement dans les réserves – Un financement de 137,7 millions de dollars sera accordé sur deux ans, à compter de 2016, et servira en grande partie à soutenir la rénovation et l'amélioration de logements existants; 10,4 millions de dollars seront également fournis sur trois ans, à compter de 2016, afin de soutenir la rénovation et la construction de refuges pour les victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières Nations.
- Un financement pouvant atteindre 30 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2016-2017, pour aider des propriétaires à composer avec des problèmes structurels coûteux en raison de la présence d'un minéral appelé pyrrhotite dans les fondations de leur habitation.
- Une somme de 5 millions de dollars au cours de l'exercice 2016-2017 afin d'appuyer des stages dont bénéficieront jusqu'à 625 jeunes Autochtones. Les fonds supplémentaires affectés à l'Initiative de stages en habitation pour les jeunes des Premières nations et les jeunes Inuits proviennent des 165,4 millions de dollars investis dans le but d'élargir les possibilités d'emploi destinées aux jeunes Canadiens au titre de la Stratégie emploi jeunesse annoncée dans le budget de 2016.

Assurance prêt hypothécaire

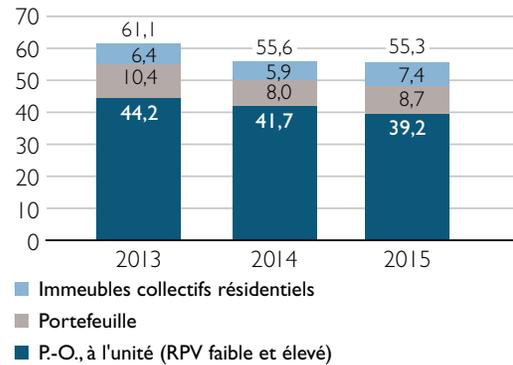
En bref

Contrats d'assurance en vigueur (G\$)



Les contrats d'assurance en vigueur ont totalisé 526 milliards de dollars en 2015 (sous le plafond de 600 milliards prescrit par la loi).

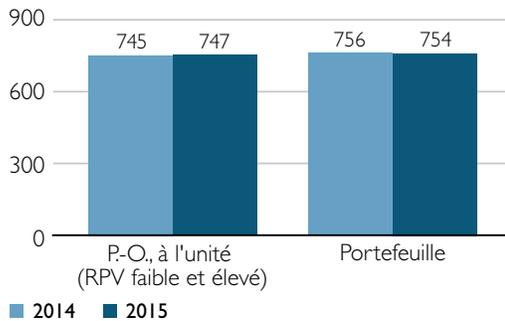
Volumes de prêts assurés (G\$)



La présence de la SCHL inspire confiance sur les marchés canadiens du financement de l'habitation.

Les prêts assurés ont totalisé 55,3 milliards de dollars (304 518 logements assurés) en 2015.

Pointages de crédit moyens à l'initiation

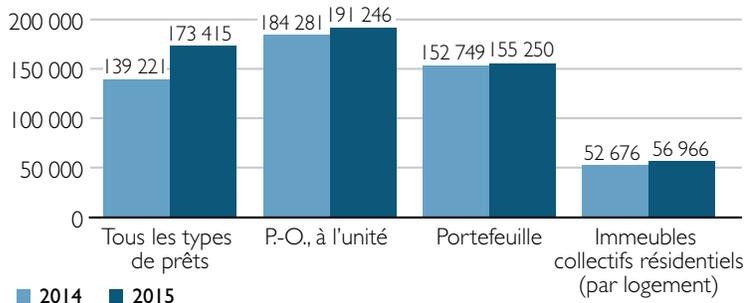


Nouveaux prêts hypothécaires assurés en 2015 :

- Montant initial moyen des prêts assurés de 181 684 \$
- Pointages de crédit moyens à l'initiation de 747 pour les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et de 754 pour les prêts assurés en portefeuille

La qualité du portefeuille de prêts assurés en cours de remboursement est demeurée élevée avec des pointages de crédit de 733 pour les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et de 761 pour les prêts assurés en portefeuille.

Soldes moyens des prêts (\$)



Portefeuille de prêts hypothécaires assurés de grande qualité :

- Rapport prêt-valeur moyen de 54 %
- Taux global de prêts en souffrance de 0,34 %

Solde moyen de 173 415 \$

Description des activités

Grâce à nos activités d'assurance prêt hypothécaire, nous facilitons l'accès au logement. Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P-O, à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada. Nous appliquons ces programmes dans un contexte commercial en tenant dûment compte des risques de pertes et sans apport de fonds de la part du gouvernement. Les produits tirés des primes, des droits et des placements servent à couvrir l'ensemble des charges, y compris les pertes sur règlements, et l'on s'attend à ce que nous générions un rendement raisonnable au bénéfice de l'État.

Nos produits

- **Assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité** – Assurance couvrant le prêteur contre un défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt garanti par une propriété résidentielle comptant un à quatre logements. Le coût de cette assurance, qui est contractée à l'initiation du prêt, est payé par le prêteur à la SCHL, mais habituellement repassé à l'emprunteur. L'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants s'applique aux deux types de prêts suivants :
 - **Prêts à rapport prêt-valeur (RPV) élevé** – L'emprunteur verse une mise de fonds de moins de 20 % à l'initiation. En vertu de la loi, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale et la plupart des prêteurs assujettis à une réglementation provinciale doivent faire assurer ces prêts hypothécaires.
 - **Prêts à faible rapport prêt-valeur** – L'emprunteur verse une mise de fonds de 20 % ou plus à l'initiation.
- **Assurance de portefeuille** – Assurance qui couvre contre un défaut des emprunteurs et qui vise des blocs de prêts à faible rapport prêt-valeur en cours de remboursement, garantis par des propriétés comptant un à quatre logements.
- **Assurance pour immeubles collectifs résidentiels** – Assurance fournie sur le marché exclusivement par la SCHL et qui couvre le prêteur contre un défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt hypothécaire consenti pour la construction, l'achat ou le refinancement d'un immeuble collectif résidentiel comptant cinq logements ou plus. Il peut s'agir d'immeubles locatifs, d'établissements de soins autorisés, de résidences pour personnes âgées, d'ensembles de logements abordables ou de logements pour étudiants.

Risque découlant des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le principal risque de perte financière découlant des activités d'assurance prêt hypothécaire correspond à l'écart entre les règlements futurs liés aux prêts assurés et les primes perçues. Nous gérons ce risque grâce à des pratiques de souscription prudentes, à l'assurance de la qualité des prêteurs, à un bon cadre de gestion du capital, à des analyses de sensibilité dans le cadre des simulations de crise et à la tarification des produits. Outre le risque opérationnel décrit à la section « Gestion des risques », les principaux risques découlant de ces activités sont décrits ci-après.

Risque stratégique

Notre part de marché, qui est directement tributaire du marché canadien de l'habitation, est influencée par un certain nombre de facteurs, notamment les tendances en matière de taux d'intérêt, l'inflation des prix des logements, le taux de chômage, la réglementation gouvernementale et la concurrence sur le marché canadien du financement de l'habitation. Tout changement touchant le contexte commercial, y compris les mesures prises par nos concurrents et nos clients, pourrait entraîner des variations de notre part de marché. Nous sommes en voie de mettre en œuvre un modèle opérationnel de l'assurance, qui sera axé sur la gestion en fonction d'une fourchette ciblée de part de marché et laissera place à une certaine souplesse permettant de faire des gains lorsque c'est nécessaire pour protéger la stabilité financière.

Risque d'assurance

Dans le cadre de nos contrats d'assurance prêt hypothécaire, nous couvrons le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs, ce qui nous expose à l'incertitude liée au moment, à la fréquence et à l'importance des règlements futurs. Nous évaluons le risque d'assurance pour différents types de

propriétés résidentielles au moyen de notre système automatisé exclusif d'évaluation du risque et d'approbation des demandes d'assurance prêt hypothécaire ou encore d'un processus rigoureux de souscription et d'examen de diligence raisonnable après l'approbation.

Le recul prolongé des cours du pétrole a eu des conséquences négatives sur la croissance de l'économie canadienne en 2015, ce qui a posé un risque de baisse pour l'activité et les prix sur le marché de l'habitation en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador. Cependant, la situation de la SCHL en matière de capital continue d'être assez solide pour que les pertes inattendues qui pourraient résulter d'un ralentissement économique soient épongées.

Risque de crédit

Dans le contexte du portefeuille de placements de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, le risque de crédit fait référence au risque de pertes découlant de l'incapacité éventuelle d'une contrepartie ou d'un émetteur agréé de s'acquitter de ses obligations contractuelles. Nous utilisons le portefeuille de placements pour couvrir nos obligations découlant de l'assurance prêt hypothécaire consentie aux prêteurs.

Le risque de crédit comprend le risque de défaut, le risque de non-règlement et le risque d'abaissement de la note. Il englobe autant la probabilité de perte que l'ampleur probable de celle-ci, déduction faite des recouvrements et des cautionnements, sur la période pertinente. Notre risque de crédit provient de diverses sources, tant directes (activités de placement et de couverture) qu'indirectes. En ce qui concerne les activités d'assurance, nous avons établi des limites de risque par contrepartie ou par émetteur agréé, sous réserve des limites s'appliquant à la notation, à la durée et à la diversification.

Risque de marché

Les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et aux cours des actions découlent de la non-concordance des actifs et des passifs de l'assurance prêt hypothécaire inhérente à l'échelonnement des flux de trésorerie associés. Nous gérons le risque de marché au moyen de notre processus de répartition de l'actif, qui prend en considération l'ensemble du risque et du rendement dans la sélection d'une répartition stratégique de l'actif, d'indices de référence, de seuils de tolérance et de contrôles.

Rendement financier

Paramètres financiers

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2015	2014
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	526	543
P.-O., à l'unité	275	284
Portefeuille	193	206
Immeubles collectifs résidentiels	58	53
Volumes de prêts assurés	55 326	55 597
P.-O., à l'unité	39 236	41 714
Portefeuille	8 718	7 954
Immeubles collectifs résidentiels	7 372	5 929
Primes et droits perçus	1 438	1 315
P.-O., à l'unité	1 116	1 058
Portefeuille	41	34
Immeubles collectifs résidentiels	281	223
Règlements payés	353	390
P.-O., à l'unité	313	343
Portefeuille	23	26
Immeubles collectifs résidentiels	17	21

Au 31 décembre 2015, les contrats d'assurance en vigueur s'établissaient à 526 milliards de dollars, en baisse de 17 milliards (3,1 %) par rapport à l'exercice précédent. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 55 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimatifs des prêts se chiffraient à 72 milliards.

Notre volume de prêts assurés est tributaire de l'économie, des marchés de l'habitation, des pressions de la concurrence et du contexte réglementaire. En 2015, nous avons assuré 55 326 millions de dollars de nouveaux prêts, une baisse de 271 millions (0,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Le volume de nouveaux prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité s'est établi à 39 236 millions de dollars, soit 2 478 millions (5,9 %) de moins qu'en 2014. Cette diminution a été partiellement compensée par les volumes à la hausse des prêts assurés en portefeuille (8 718 millions de dollars) et des prêts pour immeubles collectifs résidentiels (7 372 millions), lesquels ont augmenté respectivement de 764 millions (9,6 %) et de 1 443 millions (24,3 %) par rapport à 2014.

La diminution du volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité s'explique par une baisse de notre part de marché. Quant au volume de prêts assurés en portefeuille, il s'est accru en raison d'une hausse du montant moyen des prêts, tandis que le volume de prêts pour immeubles collectifs a augmenté en raison de la faiblesse prolongée des taux d'intérêt, qui rend généralement plus attrayant le refinancement des ensembles d'habitation.

Le total des primes et droits perçus a atteint 1 438 millions de dollars en 2015, une progression de 123 millions (9,4 %) par rapport à l'exercice précédent attribuable principalement à la majoration des primes visant les prêts pour propriétaires-occupants à rapport prêt-valeur élevé assurés à l'unité.

Les règlements payés se sont chiffrés à 353 millions de dollars en 2015, une baisse de 37 millions (9,5 %) comparativement à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par une diminution des règlements payés et des acquisitions avec cession du titre à l'égard de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, principalement attribuable à la conjoncture économique, qui a continué à stimuler le marché immobilier pendant la plus grande partie de l'année, grâce à des prix de revente élevés.

	2015		2014	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
P.-O., à l'unité	7 087	0,50 %	7 586	0,52 %
Portefeuille	1 808	0,15 %	1 988	0,15 %
Immeubles collectifs résidentiels	132	0,60 %	137	0,62 %
Total	9 027	0,34 %	9 711	0,35 %

Le taux de prêts en souffrance de la SCHL s'établissait à 0,34 % au 31 décembre 2015, une baisse de 0,01 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent due à une légère diminution du taux de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et de prêts pour immeubles collectifs résidentiels en souffrance. Le taux de prêts en souffrance correspond au rapport, exprimé en pourcentage, de tous les prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

(En millions)	2015	2014
Primes et droits acquis	1 592	1 688
Produits de placements	568	618
Autres produits ¹	15	1 429
Total des produits	2 175	3 735
Règlements d'assurance	290	328
Charges opérationnelles	212	249
Total des charges	502	577
Résultat avant impôt	1 673	3 158
Impôt sur le résultat	409	784
Résultat net	1 264	2 374

¹ Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets réalisés, les gains nets latents et les autres produits.

Le total des produits s'est établi à 2 175 millions de dollars en 2015, une baisse de 1 560 millions (41,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est surtout attribuable à la diminution des primes et droits acquis, des produits de placement et des autres produits.

Les primes et droits acquis se sont établis à 1 592 millions de dollars en 2015, une diminution de 96 millions (5,7 %) par rapport à l'exercice précédent qui s'explique surtout par la contraction des volumes de prêts assurés au cours des dernières années, laquelle a été partiellement compensée par la majoration, le 1^{er} mai 2014, des primes visant les prêts pour propriétaires-occupants et les prêts pour immeubles locatifs comptant un à quatre logements.

Les produits de placements se sont fixés à 568 millions de dollars en 2015, une baisse de 50 millions (8,1 %) comparativement à l'exercice précédent attribuable à la nouvelle répartition du portefeuille de placements et à la baisse du rendement des obligations. Le portefeuille de placements comptait une plus grande proportion de titres à revenu fixe d'une durée plus courte et au rendement moindre, de sorte que les produits d'intérêts ont diminué par rapport à l'exercice précédent, une diminution partiellement contrebalancée par la croissance de la base d'investissement. Les produits de dividendes ont également décliné, nos placements en actions ayant beaucoup baissé.

Les autres produits se sont établis à 15 millions de dollars en 2015, une diminution de 1 414 millions (99,0 %) comparativement à l'exercice précédent résultant principalement d'un recul de 1 474 millions (99,4 %) des gains (pertes) nets réalisés essentiellement attribuable à la liquidation de placements qui a fait suite à la mise en place, en 2014, de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements.

Le total des charges s'est fixé à 502 millions de dollars en 2015, en baisse de 75 millions (13,0 %), en raison d'une diminution des règlements d'assurance et des charges opérationnelles.

Les règlements d'assurance se sont établis à 290 millions de dollars en 2015, une diminution de 38 millions (11,6 %) par rapport à l'exercice précédent essentiellement attribuable aux facteurs présentés dans le tableau suivant.

(En millions)	
Règlements d'assurance au 31 décembre 2014	328
Facteurs de variation	
Amélioration des pratiques de souscription	(46)
Taux de chômage	7
Indices des prix à la consommation et des prix des logements	8
Taux hypothécaires	(7)
Règlements d'assurance au 31 décembre 2015	290

Les améliorations apportées à nos pratiques de souscription ont largement contribué à la baisse du volume des règlements d'assurance. En effet, une proportion importante de nos contrats d'assurance étaient dans leur troisième ou quatrième année d'existence, soit la période enregistrant habituellement les plus grands volumes de demandes de règlement. Cependant, en raison des modifications apportées en 2012 aux paramètres d'admissibilité, les prêts souscrits ces dernières années, qui sont arrivés justement à cette fourchette de trois ou quatre ans, présentaient des caractéristiques de risque bonifiées par rapport aux prêts assurés antérieurement, d'où la diminution des règlements payés.

Les charges opérationnelles se sont établies à 212 millions de dollars en 2015, une diminution de 37 millions (14,9 %) comparativement à l'exercice précédent attribuable surtout à un gain résultant des changements apportés aux régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi. En outre, les charges de personnel ont été inférieures en 2015, puisqu'il n'y a pas eu d'activités de restructuration comme en 2014.

Le résultat net s'est fixé à 1 264 millions de dollars en 2015, une diminution de 1 110 millions (46,8 %) par rapport à l'exercice précédent s'expliquant surtout par la baisse importante des gains (pertes) nets réalisés, laquelle a été compensée partiellement par la diminution des charges opérationnelles et des règlements d'assurance.

Ratios

(En pourcentages)	2015	2014
Pourcentage de pertes	18,2	19,4
Ratio des charges opérationnelles	13,3	14,8
Ratio mixte	31,5	34,2
Indice de l'importance des règlements	32,0	30,1
Rendement des capitaux propres	7,4	15,4

En règle générale, nos ratios se sont améliorés entre 2014 et 2015, ce qui concorde avec les paramètres que nous avons définis relativement à nos indicateurs clés de rendement. Font exception l'indice de l'importance des règlements, qui a augmenté de 1,9 point de pourcentage en raison des fluctuations touchant les prix des logements, les niveaux de recouvrement et les taux de ventes assorties du règlement du déficit résiduaire de la Société, ainsi que le rendement des capitaux propres, qui a diminué de 8 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, essentiellement par suite d'une baisse du résultat net en 2015 conjuguée à une hausse du solde des capitaux propres.

Situation financière

(En millions)	2015	2014
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	23 943	23 216
Intérêts courus à recevoir	143	103
Immeubles de placement, débiteurs et autres actifs	838	446
Total de l'actif	24 924	23 765
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	697	325
Créditeurs et autres passifs	96	325
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	263	284
Provision pour règlements	708	778
Primes et droits non acquis	5 432	5 575
Passif d'impôt différé	69	60
Total du passif	7 265	7 347
Total des capitaux propres du Canada	17 659	16 418

Le total de l'actif atteignait 24 924 millions de dollars au 31 décembre 2015, une augmentation de 1 159 millions (4,9 %) par rapport à l'exercice précédent due surtout à des hausses de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières, ainsi que des débiteurs et autres actifs.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières se sont établis à 23 943 millions de dollars, soit 727 millions (3,1 %) de plus qu'à l'exercice précédent, en raison principalement des flux de trésorerie positifs provenant des activités opérationnelles et d'une augmentation des équivalents de trésorerie alimentée par les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

Les débiteurs et autres actifs ont atteint 736 millions de dollars, une hausse de 388 millions (111,5 %) comparativement à l'exercice précédent attribuable essentiellement au paiement d'acomptes provisionnels et au report des droits de garantie à payer au gouvernement en 2015.

Le total du passif s'établissait à 7 265 millions de dollars au 31 décembre 2015, en baisse de 82 millions (1,1 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une diminution de la provision pour règlements, des primes et droits non acquis et des créditeurs et autres passifs, partiellement contrebalancée par une augmentation des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

La provision pour règlements était de 708 millions de dollars au 31 décembre 2015, soit une diminution de 70 millions (9,0 %) par rapport à la même date en 2014 généralement attribuable à la contraction des volumes et à la baisse du risque découlant du vieillissement des contrats d'assurance.

Les primes et droits non acquis s'établissaient à 5 432 millions de dollars au 31 décembre 2015, une diminution de 143 millions (2,6 %) par rapport à l'exercice précédent principalement attribuable à la contraction des volumes de prêts assurés ces dernières années à la suite du retrait de certains produits d'assurance et de la réduction de la part de marché.

Les créditeurs et autres passifs étaient de 96 millions de dollars au 31 décembre 2015, une diminution de 229 millions (70,5 %) par rapport à l'exercice précédent surtout attribuable à une baisse de l'impôt à payer.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat atteignaient 697 millions de dollars au 31 décembre 2015, une augmentation de 372 millions (114,5 %) comparativement à l'exercice précédent découlant d'un accroissement des occasions de placement sur le marché des conventions de rachat.

Le total des capitaux propres du Canada s'établissait à 17 659 millions de dollars au 31 décembre 2015, une progression de 1 241 millions (7,6 %) par rapport à l'exercice précédent largement attribuable au résultat net de 1 264 millions comptabilisé en 2015.

Gestion du capital

Notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF à l'intention des assureurs relativement à l'application du TCM. Le TCM correspond au ratio du capital disponible sur le capital minimal requis. Notre cadre de gestion du capital est décrit dans les lignes qui suivent.

- Capital minimal réglementaire (TCM de 100 %) : En deçà de ce niveau, un assureur ne serait plus autorisé à exercer ses activités de souscription. Un niveau inférieur à un TCM de 0 % indique que l'assureur est insolvable.
- Cible interne de capital (TCM de 205 %) : La cible interne de capital accorde à la direction le temps nécessaire pour résoudre les problèmes financiers pouvant survenir, tout en réduisant le besoin d'une intervention réglementaire.
- Cible de capital immobilisé (TCM de 220 %) : La SCHL a décidé de fixer la cible de capital immobilisé à un TCM de 220 % afin que la probabilité que le capital devienne inférieur à la cible interne soit de moins de 5 % sur une période de cinq ans.

Voir la note 18 complémentaire aux états financiers consolidés, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes sur la gestion du capital.

Le tableau qui suit présente nos ratios de gestion du capital aux 31 décembre.

(En pourcentages)	2015	2014
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	354	343
Rendement de la cible de capital immobilisé	12,9	23,6

Analyse du rendement

Les indicateurs clés de rendement présentés ci-après ont été conçus pour évaluer dans quelle mesure la SCHL atteint les objectifs globaux de ses activités d'assurance prêt hypothécaire en 2015, soit réduire l'exposition des contribuables aux risques associés au secteur du logement tout en favorisant la stabilité du système financier et la concurrence sur ce marché et en facilitant l'accès à des fonds pour le financement hypothécaire pour un large éventail de types d'habitations et de modes d'occupation, partout au pays.

Indicateurs de rendement	2015	
	Plan	Réel
Résultat net (M\$)	1 458	1 264*
Options conçues pour réduire l'exposition des contribuables	Analyse et recommandations élaborées	Cible atteinte†
Règlements d'assurance (M\$)	< 312	290†
Ratio mixte (%)	< 34,9	31,5†
Indice de l'importance des règlements (%)	< 32,6	32,0†
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	533	526†
Ratio des charges opérationnelles (%)	< 15,9	13,3†

* Le résultat est présenté sur fond rouge pour indiquer que la cible n'a pas été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de plus de 5 %.

† Le résultat est présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de 5 % ou moins.

Nous avons atteint toutes nos cibles de rendement en 2015, à l'exception du résultat net. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, le résultat net a été inférieur aux attentes, surtout en raison de la mise en place d'une nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire au troisième trimestre de 2014. Ce changement favorisant une gestion du portefeuille sur la base d'une conservation des titres jusqu'à l'échéance a eu des conséquences sur les produits de placements et les gains attendus sur la sortie d'actifs. Les charges opérationnelles et les règlements d'assurance inférieurs aux attentes ont en partie contrebalancé le résultat net moins élevé que le Plan, ce qui s'est traduit avantagement par un ratio des charges opérationnelles de 13,3 % et un ratio mixte de 31,5 % comparativement aux cibles respectives de 15,9 % et de 34,9 % qui avaient été établies dans le Plan.

À l'appui de notre objectif de réduire l'exposition des contribuables, nous continuons de collaborer avec le ministère des Finances pour évaluer la faisabilité d'apporter d'éventuelles modifications au système de financement de l'habitation. En 2015, nous avons conseillé le gouvernement sur les vulnérabilités du marché et avons soutenu les changements de paramètres qu'il a apportés pour accroître le montant de la mise de fonds requise à l'égard des prêts hypothécaires assurés dépassant 500 000 \$.

Perspectives

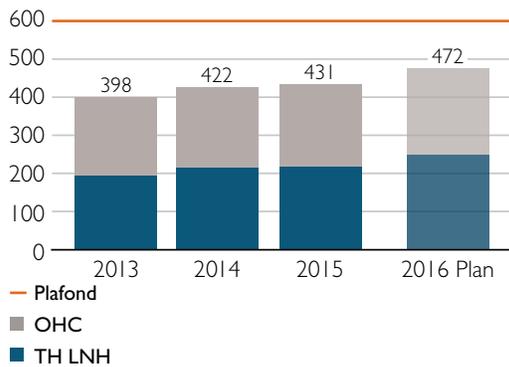
Les activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées au risque lié au marché canadien de l'habitation et sont influencées par un certain nombre de facteurs, notamment l'évolution des taux d'intérêt, l'inflation des prix des logements, le taux de chômage, la réglementation gouvernementale et la concurrence sur le marché canadien du financement de l'habitation.

- Le volume des contrats d'assurance en vigueur devrait diminuer pour s'établir à environ 516 milliards de dollars à la clôture de 2016, puisque les remboursements de prêts hypothécaires continueront de progresser plus rapidement que la souscription de nouveaux contrats d'assurance.
- Le résultat net devrait diminuer et passer de 1 264 millions de dollars en 2015 à 1 061 millions en 2016, en raison surtout d'une baisse des produits de placements dans un contexte de faibles taux d'intérêt et d'une hausse des charges opérationnelles puisque l'effectif devrait atteindre les niveaux indiqués au Plan.
- Le 11 décembre 2015, le gouvernement annonçait des changements visant les règles sur l'assurance prêt hypothécaire garantie par l'État. Ainsi, le 15 février 2016, la mise de fonds minimale requise pour contracter un nouveau prêt hypothécaire assuré est passée de 5 à 10 % pour la portion du prix d'achat d'une habitation supérieure à 500 000 \$. Le minimum de 5 % exigé pour les propriétés de 500 000 \$ ou moins est demeuré inchangé. Nous n'entrevoions pas que ce changement aura des répercussions notables dans l'avenir sur nos volumes projetés.
- À compter du 1^{er} juillet 2016, conformément à un nouveau critère d'assurabilité, les prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur assurés en portefeuille devront être titrisés dans le cadre d'un des programmes de titrisation de la SCHL pour que l'assurance prêt hypothécaire soit maintenue. Même si la demande pourrait s'accroître dans les six premiers mois de l'exercice, on s'attend à ce que l'entrée en vigueur de cette nouvelle restriction modère la demande d'assurance de portefeuille dans l'ensemble du secteur du financement de l'habitation, avec des effets particuliers selon le modèle de financement de chacune des institutions financières.
- Ces dernières années, tout comme en 2016, les volumes de nouveaux prêts assurés en portefeuille par la SCHL ont été plafonnés à des niveaux inférieurs à la demande du marché pour ce produit, de sorte qu'il est peu probable que la réduction de la demande consécutive à l'entrée en vigueur de la nouvelle restriction se traduise par des volumes notablement inférieurs aux cibles du Plan pour 2016.

Titrisation

En bref

Cautionnements en vigueur (G\$)

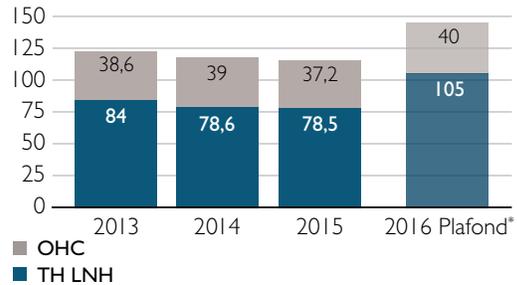


Nous offrons une source fiable de financement hypothécaire à long terme pour le système financier canadien et les participants aux programmes.

Depuis 1987, des prêts hypothécaires à l'habitation assurés totalisant 1 518 milliards de dollars ont été titrisés.

En 2015, les cautionnements en vigueur se sont chiffrés à 431 milliards de dollars (en dessous du plafond prescrit de 600 milliards).

Titres cautionnés (G\$)



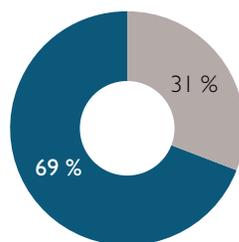
* Pour 2016, le ministre des Finances a autorisé la SCHL à consacrer jusqu'à 105 milliards de dollars aux nouveaux cautionnements de TH LNH du marché et jusqu'à 40 milliards aux nouveaux cautionnements d'OHC.

Nous favorisons et soutenons la stabilité du système financier en tenant dûment compte des risques de pertes.

Les plafonds annuels des cautionnements de TH LNH et d'OHC sont fixés par le ministre des Finances. En 2015, les plafonds étaient les suivants :

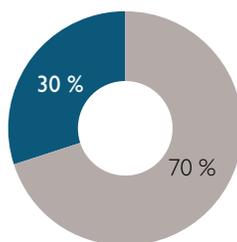
- 80 milliards de dollars pour les TH LNH;
- 40 milliards de dollars pour les OHC.

TH LNH – Nouveaux cautionnements en 2015



- Grands prêteurs
- Petits prêteurs

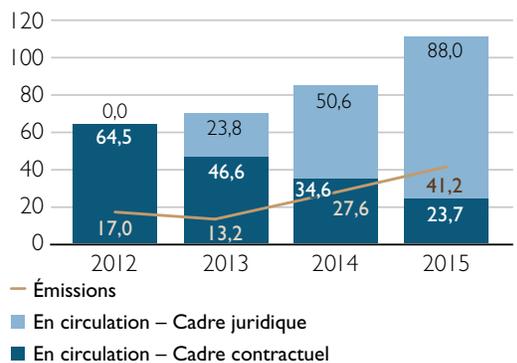
OHC – Nouveaux cautionnements en 2015



Encourager le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation.

En 2015, les petits prêteurs ont obtenu des tranches approximatives de 31 % des TH LNH cautionnés de 78,5 milliards de dollars et de 70 % des OHC cautionnées de 37,2 milliards.

Volumes annuels d'obligations sécurisées émises et en circulation (G\$)



Sept émetteurs et programmes ont été agréés aux termes du cadre des obligations sécurisées canadiennes.

En 2015, les émissions d'obligations sécurisées ont atteint 41,2 milliards de dollars.

Description des activités

Nous facilitons l'accès à des fonds pour le financement hypothécaire à l'habitation au moyen de la prestation de cautionnements aux termes de programmes de titrisation et de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes. Dans le cours de nos activités de titrisation, nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts relatifs à des titres fondés sur des prêts à l'habitation admissibles. La prestation de cautionnements de titres hypothécaires est exercée dans un contexte commercial. Les produits couvrent toutes les charges et nous devons générer un rendement raisonnable pour le gouvernement, en tenant dûment compte des risques de pertes.

Nos programmes

- **Titres hypothécaires LNH** – Le Programme des TH LNH encadre la conversion de prêts hypothécaires à l'habitation assurés en titres amortissables et négociables qui sont émis par des émetteurs agréés. Les prêts hypothécaires à l'habitation qui sont assurés par la SCHL contre le défaut de paiement des emprunteurs bénéficient de la garantie du gouvernement. Si l'assurance est fournie par un assureur privé, le gouvernement offre une garantie conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle*. Le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs des TH LNH est cautionné par la SCHL et par conséquent garanti par le gouvernement.
- **Obligations hypothécaires du Canada** – Dans le cadre du Programme des OHC, la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité *ad hoc* consolidée avec les activités de titrisation, vend des OHC non amortissables aux investisseurs et utilise le produit pour acheter des TH LNH émis aux termes du Programme des TH LNH. Les flux de trésorerie mensuels provenant des TH LNH amortissables sont convertis, au moyen de swaps, en flux de trésorerie des obligations non amortissables dont les modalités prévoient des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable et le remboursement du capital à l'échéance (*in fine*). Le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs des OHC est cautionné par la SCHL et garanti par le gouvernement du Canada.
- **Cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées** – Nous sommes responsables de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées. Nous administrons le cadre juridique selon le principe du recouvrement des coûts. Ni le gouvernement ni la SCHL ne garantissent d'une quelconque façon les obligations sécurisées émises.

Risques découlant des activités de titrisation

Outre le risque opérationnel décrit à la section « Gestion des risques », les principaux risques découlant de ces activités sont décrits ci-après.

Risque d'atteinte à la réputation

Étant donné notre rôle d'administrateur du cadre juridique des obligations sécurisées, nous risquons d'être perçus comme fournissant un cautionnement ou un soutien indirect à l'égard des programmes inscrits d'obligations sécurisées. Le cadre juridique a été structuré de façon à éviter que la SCHL ou le gouvernement soit perçu comme procurant une garantie quelconque aux porteurs des obligations sécurisées.

Risque de cautionnement

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des TH LNH émis par des émetteurs agréés et des OHC émises par la FCH. Notre principal risque de perte financière liée aux cautionnements découle de l'obligation de paiement périodique, lorsqu'un émetteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements et que les actifs sous-jacents aux titres sont insuffisants pour couvrir les paiements que la SCHL peut être tenue de faire conformément aux cautionnements fournis.

Le risque de cautionnement est concentré en raison du nombre relativement petit d'émetteurs de TH LNH et de contreparties de swap. Nous avons élaboré des mesures prévoyant des plafonds de volume, des critères d'admissibilité pour les participants et les prêts titrisés et des événements déclencheurs qui entraînent des mesures d'atténuation additionnelles si la qualité du crédit d'un participant se détériore.

Risque de crédit

Dans le contexte du portefeuille de placements des activités de titrisation, le risque de crédit est limité puisque les placements sont surtout composés de titres du gouvernement; toutefois, un risque de crédit peut découler des transactions de rachat nécessaires pour s'acquitter des obligations de cautionnement de paiement périodique. Pour les activités de titrisation, les limites de risque sont établies par contrepartie ou émetteur agréé.

Risque de marché

En ce qui concerne le Programme des OHC, la FCH est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que les produits d'intérêts sur les TH LNH et les placements admissibles ne soient pas suffisants pour couvrir les paiements d'intérêts sur les OHC. Ce risque est géré au moyen de swaps d'intérêts conclus avec des contreparties agréées. Les swaps transforment de manière efficace le risque de taux d'intérêt (à savoir, le risque de remboursement anticipé et de réinvestissement) lié aux actifs détenus par la FCH en un risque de contrepartie qui est géré conformément à nos contrôles et politiques de crédit. Ainsi, la FCH n'est exposée à un risque de taux d'intérêt que dans l'éventualité du défaut d'une contrepartie de swap et où elle n'arrive pas à trouver un remplaçant convenable à cette contrepartie.

Risque de liquidité

Pour le Programme des TH LNH et le Programme des OHC, la SCHL est exposée au risque de liquidité si elle doit s'acquitter de ses obligations de cautionnement de paiement périodique. Les besoins de trésorerie éventuels pour le cautionnement de paiement périodique dépendent de la capacité des participants et des fournisseurs de services à s'acquitter de leurs obligations aux termes des programmes de titrisation. Le risque de liquidité est atténué au moyen des politiques de gestion des risques, des processus de gestion des actifs liquides et autres liquidités, des normes minimales imposées aux participants, de la réalisation des sûretés, des cadres juridique et opérationnel rigoureux et de la perception de droits de cautionnement.

Rendement financier

Paramètres financiers

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2015	2014
Total des cautionnements en vigueur (G\$)	431	422
TH LNH	216	213
OHC	215	209
Titres cautionnés	115 722	117 643
TH LNH	78 472	78 643
OHC	37 250	39 000
Droits de cautionnement et de demande perçus	473	273
Droits de cautionnement et de demande perçus – TH LNH	315	179
Droits de cautionnement perçus – OHC	158	94

Les cautionnements en vigueur totalisaient 431 milliards de dollars au 31 décembre 2015, en hausse de 9 milliards (2,1 %) par rapport à l'exercice précédent, puisque les nouveaux cautionnements accordés ont dépassé ceux arrivés à échéance.

Les droits de demande et de cautionnement perçus ont augmenté de 200 millions de dollars (73,3 %) comparativement à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des droits de cautionnement le 1^{er} avril 2015.

(En millions, sauf indication contraire)	2015	2014
Primes et droits acquis ¹	268	245
Produits d'intérêts nets	8	8
Produits de placements	39	36
Autres produits ²	74	77
Total des produits	389	366
Charges opérationnelles	103	104
Total des charges	103	104
Résultat avant impôt	286	262
Impôt sur le résultat	71	65
Résultat net	215	197
Ratio des charges opérationnelles ³	11,1 %	10,9 %
Rendement des capitaux propres	12,0 %	12,9 %

¹ Les produits tirés des activités de titrisation comprennent des droits de demande et de cautionnement acquis.

² Les autres produits comprennent les gains (pertes) nets réalisés, les gains nets latents et les autres produits.

³ Les calculs sont fondés sur les résultats des activités de titrisation, en excluant la FCH et les obligations sécurisées.

Le total des produits a atteint 389 millions de dollars, en hausse de 23 millions (6,3 %) comparativement à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des droits de cautionnement le 1^{er} avril 2015.

Le résultat net s'est élevé à 215 millions de dollars en 2015, en hausse de 18 millions (9,1 %) par rapport à 2014, essentiellement à cause de la révision du barème des droits, tel qu'il a été mentionné.

Gestion du capital

En ce qui a trait à nos activités de titrisation, notre cadre de gestion du capital comprend des éléments liés aux exigences du TCM que le BSIF impose aux assureurs en matière d'actifs ainsi que des éléments relatifs aux principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire concernant le risque de crédit des contreparties et de cautionnement, le cas échéant.

Voir la note 18 complémentaire aux états financiers consolidés, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes sur la gestion du capital.

Le tableau qui suit présente nos ratios de gestion du capital aux 31 décembre.

(En pourcentages)	2015	2014
Ratio du capital disponible sur le capital requis	159	157
Rendement du capital requis	17,9	20,5

Analyse du rendement

Les indicateurs clés de rendement qui suivent représentent notre évaluation de l'efficacité de nos activités de titrisation en 2015 : réduire l'exposition des contribuables aux risques associés au secteur du logement tout en favorisant la stabilité du système financier et la concurrence sur ce marché, et faciliter l'accès à des fonds pour le financement hypothécaire pour un large éventail de types d'habitation et de modes d'occupation, partout au pays.

Indicateurs de rendement	2015	
	Plan	Réel
Écart maximal entre la demande des émetteurs et les émissions annuelles totales de TH LNH et d'OHC cautionnés (G\$)		
TH LNH	2,0	1,5 [†]
OHC	2,0	2,8 [*]
Prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement titrisés aux termes des programmes de la SCHL (%)	< 35,0	32,5 ^{†,1}
Ratio des charges opérationnelles (%)	≤ 15,0	11,1 [†]
Blocs formés de prêts couverts par plusieurs assureurs (%)	10 % la première année suivant la mise en œuvre	Cible atteinte [†]
Options conçues pour réduire l'exposition des contribuables	Analyse, options et recommandations élaborées	Cible atteinte [†]
Progrès réalisés dans l'examen des prix des cautionnements	Analyse, options et recommandations élaborées	Cible atteinte [†]
Progrès réalisés dans l'examen des risques pour le système financier découlant des participants non réglementés aux programmes de titrisation et des critères de participation au programme, s'il y a lieu	Analyse, options et recommandations élaborées	Cible atteinte [†]

[†] Le résultat est présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de 5 % ou moins.

^{*} Le résultat est présenté sur fond rouge pour indiquer que la cible n'a pas été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de plus de 5 %.

¹ Données réelles en date d'octobre 2015 selon le rapport de la Banque du Canada.

Nous avons atteint toutes les cibles de rendement pour 2015, à l'exception de l'écart maximal des cautionnements d'OHC pendant l'exercice. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, des cautionnements de 115,7 milliards de dollars ont été accordés, soit 96,4 % des 120 milliards indiqués dans le Plan. Le montant de 78,5 milliards de dollars au titre des TH LNH cautionnés a été de 1,9 % inférieur au plafond de 80 milliards, ce qui reflète l'évolution des volumes des prêteurs hypothécaires et nos efforts pour ne pas dépasser le plafond annuel. Le montant de 37,2 milliards de dollars au titre des OHC émises et cautionnées a été de 7,0 % inférieur au plafond de 40 milliards. L'écart entre les OHC émises de 37,2 milliards de dollars et la cible de 38,0 milliards découle de la dynamique difficile des marchés tant à l'échelle nationale qu'internationale et reflète nos efforts pour atteindre les objectifs du Programme et gérer la taille des émissions.

Conformément aux priorités des activités de titrisation pour 2015-2019, les critères de formation des blocs ont été modifiés pour permettre aux émetteurs d'inclure dans un même bloc des prêts couverts par différents assureurs, et ces critères sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2015. Cette modification a permis aux émetteurs de former des blocs de plus grande taille et plus facilement négociables ainsi que de réaliser des gains d'efficacité administrative. La plupart des émetteurs agréés émettent maintenant des blocs de prêts couverts par plusieurs assureurs sur une base régulière.

Nous avons examiné nos produits de cautionnement et leur barème pour nous assurer qu'ils demeurent conformes aux objectifs et à l'orientation du gouvernement. Pour appuyer les efforts du gouvernement en vue d'améliorer le cadre de financement de l'habitation au Canada, nous avons annoncé une hausse de nos droits de cautionnement le 11 décembre 2015. Le barème révisé des droits de cautionnement, qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016, vise à favoriser l'élaboration d'autres solutions de financement sur le marché privé.

Perspectives

- Les droits perçus auprès des émetteurs de TH LNH et d'OHC changeront le 1^{er} juillet 2016. Les droits de cautionnement perçus s'accroîtront et les droits de cautionnement acquis augmenteront progressivement, puisque les droits sont amortis sur la durée des instruments.
- Afin de soutenir la restructuration du Programme des OHC, le ministre des Finances a relevé le plafond des nouveaux cautionnements de TH LNH pour 2016, qui sera de 105 milliards de dollars. Le plafond demeurera à 40 milliards de dollars pour les OHC. Le plafond autorisé des TH LNH du marché a été augmenté pour tenir compte du changement apporté au Programme des OHC, à savoir que les TH LNH vendus à la FCH pour toutes les OHC émises après le 1^{er} juillet 2016, en tant qu'actifs d'origine ou de réinvestissement, seront assujettis aux droits de cautionnement des TH LNH. Ces montants sont distincts du plafond de 600 milliards de dollars au titre des contrats d'assurance en vigueur.

Personnel et processus

Description des activités

Nos fonctions de soutien jouent un rôle crucial dans l'atteinte de nos objectifs et dans notre cheminement vers la concrétisation de nos trois orientations stratégiques. Nous nous efforçons d'avoir une culture axée sur le rendement, qui englobe des stratégies de gestion des talents et de rémunération permettant de recruter, maintenir en poste, former et motiver nos employés. Nos capacités en matière de gestion du changement et de gestion de projet soutiennent l'évolution constante de la Société, et nous avons en place un mécanisme de gestion de la relève pour les postes jugés critiques et vulnérables. Notre infrastructure d'information, nos systèmes et nos mesures de sécurité permettent d'accroître l'efficacité et la productivité, tandis que nos pratiques de gestion des risques nous permettent de réagir correctement et efficacement aux situations tant prévues qu'inattendues.

Risques découlant des activités liées au personnel et aux processus

Les principaux risques découlant de ces activités sont décrits ci-après.

Risque de modèle

Les modèles jouent un rôle important dans bon nombre de nos activités. Nous nous servons de toute une gamme de modèles à de nombreuses fins. Le risque de modèle découle de la possibilité que des décisions fondées sur des résultats ou des rapports provenant de modèles incorrects ou mal utilisés entraînent des conséquences néfastes. Nous gérons ce risque conformément à notre Ligne directrice sur la Politique de gestion du risque de modèle, qui énonce clairement les rôles et responsabilités en ce qui concerne l'élaboration, la mise à l'essai, la validation et l'utilisation des modèles. Un des principaux facteurs permettant d'atténuer le risque de modèle est une validation indépendante.

Risque lié à la présentation de rapports

Le suivi des risques d'entreprise et des risques associés aux secteurs d'activité ainsi que la présentation de rapports sur ces risques sont des composantes essentielles de notre programme de gestion des risques d'entreprise. Ils soutiennent la capacité de la haute direction et du Conseil d'administration d'assumer efficacement leurs responsabilités en matière de surveillance et de gestion des risques. Nous produisons pour eux le *Rapport trimestriel sur la gestion des risques*, qui présente un examen complet de notre profil de risque, met l'accent sur l'éventail de risques auxquels nous sommes exposés et analyse les questions et tendances connexes. En plus d'informer la haute direction et le Conseil d'administration des résultats de nos activités habituelles de suivi des risques, nous leur présentons d'autres informations sur les principaux risques nouveaux ou émergents ou sur les changements importants dans nos niveaux de risque et nous en discutons avec eux.

Analyse du rendement

Indicateurs de rendement (en %, sauf indication contraire)	2015	
	Plan	Réel
Niveau de mobilisation des employés		
■ Obtention d'un taux de mobilisation générale égal ou supérieur à la norme retenue par la société Hay Group pour les organisations très performantes (73 %)	80	74*
■ Culture organisationnelle (% de réponses favorables)	Passer de 63 à 66	63*
■ Autonomie et responsabilité des employés (% de réponses favorables)	Passer de 72 à 73	73†
Perfectionnement des employés (% de réponses favorables)	Passer de 62 à 66	58*
Évaluation pour déterminer si les initiatives de gestion du changement donnent la valeur et les avantages escomptés, selon le niveau de réussite de certains projets	85	81†
Mise en œuvre complète d'une restructuration organisationnelle qui concrétise les principes établis en 2014, notamment en ce qui a trait à l'élargissement de l'étendue du contrôle et à la déstratification	Cible atteinte	Cible atteinte†

* Le résultat est présenté sur fond rouge pour indiquer que la cible n'a pas été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de plus de 5 %.

† Le résultat est présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de 5 % ou moins.

Ressources humaines

Nous avons réalisé la deuxième année de notre programme pluriannuel *SCHL en mouvement*; ce programme comporte des changements dirigés et vise à améliorer et à renforcer la Société afin qu'elle puisse bien s'adapter à l'évolution des besoins futurs en matière de logement des Canadiens.

Au début de 2015, nous avons instauré, pour nos secteurs d'activité, de nouveaux modèles opérationnels et de nouvelles structures organisationnelles qui concrétisent les principes adoptés à la fin de 2014. Au cours de l'année, des progrès considérables ont été réalisés dans de nombreuses autres initiatives de gestion du changement qui découlent des changements organisationnels, et près de 80 % des jalons clés ont été atteints.

Nous nous sommes également attardés aux cibles de mobilisation des employés. Nous avons voulu nous fixer des buts ambitieux en établissant ces cibles à des niveaux supérieurs aux résultats de l'année précédente. Toutefois, nous n'avons pas atteint trois des quatre cibles, car nous avons dû collectivement nous adapter à nos nouveaux modèles opérationnels et à notre nouvelle structure et, dans bien des cas, à de nouvelles fonctions. Malgré cela, le degré global de mobilisation se compare toujours favorablement aux normes sectorielles de haute performance et nous nous efforcerons encore d'atteindre des cibles ambitieuses et d'outiller les employés pour qu'ils soient des moteurs de changement et d'amélioration continue. En 2015, guidés par nos nouvelles mission, vision et orientations stratégiques et inspirés par les commentaires des employés, nous avons pris des mesures afin de développer notre solide culture en introduisant 10 nouvelles valeurs organisationnelles. Ces valeurs renforcent notre engagement à travailler ensemble en vue d'atteindre de hauts niveaux de rendement, de responsabilités, de travail d'équipe, d'innovation et de prise de risques appropriés.

Le mieux-être et la santé mentale de notre effectif demeurent prioritaires pour nous. En 2015, 95 % de nos employés ont suivi une formation sur la santé mentale visant à les sensibiliser; à combattre les préjugés et à favoriser un milieu de travail sain.

Notre main-d'œuvre, qui compte près de 1 900 personnes, est forte et diversifiée. Elle est répartie entre le Bureau national et les cinq centres d'affaires régionaux. En 2015, le taux de représentation a été de 19,2 % pour les minorités visibles, de 2,1 % pour les Autochtones et de 3,4 % pour les personnes handicapées. En outre, la proportion de femmes dans le Comité de la haute direction, le Comité de gestion et l'Équipe nationale de leadership s'élevait respectivement à 30 %, à 53 % et à 41 %.

En 2015, la SCHL a été désignée, pour une septième année de suite, comme l'un des meilleurs employeurs dans la région de la capitale nationale. Cette même année, elle a également été nommée comme l'un des meilleurs employeurs pour la diversité au Canada, prix qui récompense nos efforts en vue de créer un milieu de travail diversifié et inclusif. La SCHL figure en outre parmi les dix cultures d'entreprise les plus admirées au Canada en 2015 dans la grande catégorie du secteur public (distinction qu'elle conserve pendant trois années).



PARCE QUE
la santé mentale,
— ÇA COMPTE —



Information et Technologie

L'état de notre technologie constitue un risque pour la Société et un obstacle à la réalisation de nos orientations stratégiques. Nous devons investir dans notre technologie afin qu'elle réponde à des normes élevées et nous permette d'être une organisation très performante.

Notre infrastructure technologique doit être bien adaptée à notre vision et à nos objectifs. Elle doit tenir compte des risques inhérents à la technologie et maximiser le rendement de notre investissement. Une stratégie pluriannuelle avait été mise en place dans le but de moderniser les fonctions relatives au déroulement des activités, de transformer et d'automatiser l'application des programmes, et de réduire le risque opérationnel et le risque lié à la technologie.

La transformation de notre infrastructure technologique est une étape cruciale pour que nous puissions devenir une organisation très performante : elle soutiendra nos activités, en plus de contribuer à les façonner. Nous avons décidé de marquer une pause dans la mise en œuvre de notre plan quinquennal de modernisation afin de pouvoir d'une part envisager une solution de rechange à la situation actuelle, où tout est fait à l'interne, et d'autre part accélérer le processus de modernisation dans son ensemble. Une décision devrait être prise d'ici le milieu de 2016 quant à la solution à adopter. Tout ralentissement résultant de cette pause devrait être rattrapé rapidement, car les employés poursuivront certains projets pilotes et activités préparatoires pour s'assurer que nous soyons prêts à aller de l'avant dès qu'une décision sera prise. De plus, l'important travail réalisé pour soutenir nos activités, apporter des améliorations mineures et accroître nos capacités en matière de sécurité se poursuivra pendant la pause.

En raison de cette pause, un certain nombre d'indicateurs de rendement n'ont pas été atteints.

Indicateurs de rendement (en %, sauf indication contraire)	2015	
	Plan	Réel
Statut (portée, calendrier et situation financière, y compris avantages) des projets, tel que mesuré selon l'échelle vert/jaune/rouge		
Vert – sur la bonne voie	85	68*
Jaune – suivi nécessaire	10	0*
Rouge – à risque	5	32*
Réalisation, dans les délais et les limites du budget, de la feuille de route pour les investissements stratégiques d'Information et Technologie et preuve de la réalisation des avantages escomptés	95	68*
Mise en œuvre des fonctions et mesures de peaufinage relatives aux capacités de cybersécurité et de surveillance, de défense et d'élimination des menaces internes	Fin 2016	40*
Établissement d'une structure de gouvernance de l'information et des données et d'une ligne de conduite en matière de gestion de l'information	Mise en œuvre d'ici le T3 2015	100†
Augmentation du niveau de maturité et des capacités des disciplines de la gestion de projet et de l'architecture d'entreprise	Mise en œuvre d'ici le T1 2015	100†

* Le résultat est présenté sur fond rouge pour indiquer que la cible n'a pas été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de plus de 5 %.

† Le résultat est présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de 5 % ou moins.

Autres services internes

Indicateurs de rendement (en %, sauf indication contraire)	2015	
	Plan	Réel
Publication du rapport d'audit dans les 60 jours suivant la fin des travaux sur place	95	100 [†]
Nombre d'audits internes compris dans le plan d'audit approuvé effectués dans les délais attendus ¹	75	95 [†]
Indice d'intérêt des clients ² pour évaluer la portée des activités de marketing et de communications de la SCHL	105 ²	111 [†]
Réalisation des gains d'efficience possibles ciblés au début de la période de planification (M\$)	3,2	12,4 [†]
Frais généraux de la Société en pourcentage des charges opérationnelles directes	< 40,0	35,6 [†]
Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement ³	12,8	11,1 [†]

[†] Le résultat est présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou que le résultat obtenu est inférieur à la cible du Plan par un écart de 5 % ou moins.

¹ Taux pondéré

² L'indice d'intérêt des clients de la SCHL est un indicateur de leur niveau de connaissance des programmes et services de la Société, de leur intérêt par rapport à ceux-ci, et du rendement des activités de marketing et de communications. Il se mesure selon la portée de la SCHL par son site Web, les médias sociaux, le centre d'appels et les médias traditionnels. La cible de l'indice d'intérêt des clients pour 2015 a été établie à partir des estimations de clôture d'exercice de 2014 (normalisées à 100).

³ Nouveau nom donné au ratio des charges opérationnelles de la Société.

Nous avons atteint toutes nos cibles de rendement pour 2015. Les autres services internes englobent notamment les entités suivantes : Audit interne, bureaux du chef des finances et du chef de la gestion des risques, Services juridiques, Secrétariat général, Services administratifs, Relations de la Société et Relations publiques.

Perspectives

- Introduire de nouveaux outils et de la formation pour favoriser l'innovation et continuer de développer la capacité de gestion de projets et de gestion du changement de la Société.
- Revoir notre philosophie en matière de rémunération pour nous assurer qu'elle soutient les grands objectifs et les orientations stratégiques de la SCHL. Il faudra pour ce faire examiner le cadre de rémunération globale et les lignes de conduite des Ressources humaines.
- Transformer notre façon de fonctionner en investissant dans une technologie qui répond aux besoins en évolution de nos activités et qui nous aide à travailler ensemble.

Données historiques

(En millions, sauf indication contraire)	Réel				
	2015	2014	2013	2012	2011
RÉSULTATS CONSOLIDÉS					
Total de l'actif	252 107	248 490	270 051	292 040	291 890
Total du passif	232 468	230 308	254 213	278 196	279 799
Total des capitaux propres du Canada	19 639	18 182	15 838	13 844	12 091
Total des produits	4 636	6 199	5 141	5 289	5 119
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	3 148	3 574	3 312	3 590	3 590
Résultat net	1 488	2 625	1 829	1 699	1 529
Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement ¹	11,1 %	15,1 %	13,3 %	12,3 %	10,6 %
AIDE AU LOGEMENT					
Crédits parlementaires affectés aux dépenses des programmes de logement	2 049	2 010	2 071	2 197	2 163
Résultat net	25	52	91	12	13
Total des capitaux propres du Canada	202	191	192	9	29
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE					
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	526	543	557	566	567
Volume de prêts assurés	55 326	55 597	61 053	66 029	105 953
Primes et droits perçus	1 438	1 315	1 308	1 475	1 653
Primes et droits acquis	1 592	1 688	1 754	1 807	1 791
Règlements payés	353	390	423	562	569
Règlements d'assurance	290	328	309	487	562
Résultat net	1 264	2 374	1 507	1 405	1 336
Pourcentage de pertes	18,2 %	19,4 %	17,6 %	27,0 %	31,4 %
Ratio des charges opérationnelles	13,3 %	14,8 %	12,8 %	11,7 %	10,8 %
Ratio mixte	31,5 %	34,2 %	30,4 %	38,7 %	42,2 %
Indice de l'importance des règlements	32,0 %	30,1 %	30,9 %	31,3 %	32,4 %
Rendement des capitaux propres	7,4 %	15,4 %	11,2 %	11,8 %	12,8 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	12,9 %	23,6 %	14,7 %	15,0 %	16,4 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	354 %	343 %	250 %	231 %	226 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL (\$)	39,1 %	42,7 %	45,6 %	48,6 %	51,1 %
TITRISATION					
Cautionnements en vigueur (G\$)	431	422	398	382	362
Titres cautionnés par exercice (G\$)	116	118	123	120	117
Droits de cautionnement et de demande perçus	473	273	265	260	257
Droits de cautionnement et de demande acquis	268	245	247	242	211
Résultat net	215	197	207	272	211
Ratio des charges opérationnelles	11,1 %	10,9 %	10,6 %	9,6 %	9,4 %
Rendement des capitaux propres	12,0 %	12,9 %	15,8 %	24,3 %	23,5 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	159 %	157 %	182 %	156 %	133 %
Rendement du capital requis	17,9 %	20,5 %	n.d.	n.d.	n.d.
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL (\$)	32,5 %	32,8 %	31,1 %	28,5 %	26,7 %

¹ Nouveau nom donné au ratio des charges opérationnelles de la Société.



RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats immédiats et à long terme suivants, ainsi que les indicateurs correspondants, sont utilisés pour la période de planification de 2015 à 2019.

Activités d'analyse de marché et de recherche

Résultat immédiat	Indicateurs	
		2015 Réel
Les intervenants du secteur de l'habitation sont informés des produits d'information sur l'analyse de marché et la recherche et y accèdent	Produits d'information distribués ou téléchargés	1,4 million ¹
	Visites sur le site Web de la SCHL	4,6 millions
	Nombre de personnes qui assistent aux conférences sur les perspectives du marché de l'habitation, aux conférences Web et aux exposés	25 068

Résultat à long terme	Indicateurs	
		2015 Réel
Les intervenants du secteur de l'habitation disposent de renseignements utiles (compréhensibles, à jour, pertinents, crédibles) sur l'habitation et peuvent prendre des décisions éclairées en matière d'habitation	Degré d'utilité combiné des renseignements sur l'analyse de marché et la recherche	95 %
	Exactitude des prévisions en pourcentage du nombre réel de mises en chantier	3,1 %

Résultat ultime

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur

¹ Au total, 2,9 millions de produits ont été distribués ou téléchargés (ce qui comprend tous les produits, pas seulement les produits d'information sur l'analyse de marché et la recherche).

Activités d'aide au logement

Résultat immédiat	Indicateurs		
		2015 Plan	2015 Réel
Des investissements fédéraux sont engagés, et les autres activités de la SCHL donnent accès à des logements abordables, convenables et adéquats, tant dans les réserves que hors des réserves	Investissements liés au logement		
	Ménages aidés		
	Ententes à long terme		
	▪ Logements sociaux hors des réserves avant 1993	503 300	504 200
	▪ Logements sociaux dans les réserves	26 400	26 900
	Programmes d'aide à la rénovation (PAREL locatif, maisons de chambres et conversion et PAMH [nouveau])	15 000	15 300
	Total	544 700	546 400
	Logements dont la production a été facilitée ou permise		
	Centre du logement abordable de la SCHL	3 100	3 551
	Logements ayant fait l'objet d'un engagement		
Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (article 95) ¹	529	298	
Investissement dans le logement abordable			
266 886 ménages n'éprouvent plus de besoins en matière de logement par suite du financement octroyé entre avril 2011 et décembre 2015			
Logement au Nunavut			
253 ménages n'éprouvent plus de besoins en matière de logement par suite du financement octroyé entre avril 2013 et mars 2015			

Résultat à long terme	Indicateurs						
		2006		2011			
La fréquence des besoins en matière de logement hors des réserves et le pourcentage de ménages vivant dans un logement inférieur aux normes dans les réserves se stabilisent ou commencent à diminuer	Fréquence des besoins impérieux d'après le recensement (2006) et l'Enquête nationale auprès des ménages (2011) (%)		12,7		12,5		
		2008²	2009²	2010²	2011²	2012	2013
	Fréquence des besoins impérieux en milieu urbain d'après l'Enquête canadienne sur le revenu (%)	12,8	13,2	13,2	13,7	13,2	13,5
						2006	2011
	Proportion des ménages vivant dans un logement inférieur aux normes dans les réserves d'après le recensement et l'Enquête nationale auprès des ménages (%)						
	Logements inférieurs aux normes					52,9	49,9
	▪ Inférieurs à la norme de la taille					11,0	10,4
	▪ Inférieurs à la norme de la qualité					30,1	28,9
▪ Inférieurs aux normes de la qualité et de la taille					11,9	10,5	
<i>Nota :</i>	Les données sont fondées sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, les recensements précédents, l'Enquête canadienne sur le revenu et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et pourraient ne pas être strictement comparables en raison de différences dans la méthode d'enquête.						

Résultat ultime

Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables et convenables

¹ Les données indiquées sous Plan sont pour l'exercice 2015-2016 du gouvernement (du 1^{er} avril au 31 mars). Les résultats réels sont présentés pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015.

² Pour 2011 et les années précédentes, la fréquence est établie d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

Activités d'assurance prêt hypothécaire

Résultats immédiats

Indicateurs

Grâce à l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, les prêteurs sont protégés contre les pertes découlant de la défaillance des emprunteurs et sont ainsi en mesure de consentir du crédit hypothécaire à des taux d'intérêt concurrentiels

Les emprunteurs admissibles peuvent acheter une habitation en versant une mise de fonds inférieure à 20 % (minimum de 5 %) et obtenir des taux d'intérêt comparables à ceux qui versent une mise de fonds de 20 % ou plus.

Partout au pays, les Canadiens non servis ou moins bien servis par les assureurs hypothécaires privés peuvent plus facilement accéder au logement de leur choix

Mesuré directement par le nombre de prêts assurés qui visent de grands immeubles locatifs (plus de quatre logements), notamment les centres d'hébergement et les résidences pour personnes âgées, et des logements situés dans des collectivités rurales ou de petite taille. En 2015, ces marchés représentaient 48,8 % du volume total de la SCHL, à l'exclusion de l'assurance de portefeuille.

Résultats à long terme

Indicateurs

L'assurance prêt hypothécaire offerte pour les logements locatifs favorise le logement abordable et la diversité des modes d'occupation

Mesuré au moyen de l'assurance prêt hypothécaire SCHL consentie à l'égard de grands immeubles locatifs (plus de quatre logements), de logements rendus accessibles dans le cadre de nos activités liées au logement social et de logements abordables produits grâce à des assouplissements relatifs aux logements abordables au cours des 10 dernières années. Au 31 décembre 2015, la SCHL avait accepté d'assurer les prêts se rapportant à :

- 976 823 logements offerts en location
- 90 725 logements en centres d'hébergement et résidences pour personnes âgées
- 32 168 logements rendus accessibles dans le cadre de nos activités liées au logement social
- 25 333 logements (2006-2015) produits grâce à des assouplissements relatifs aux logements abordables (pris en compte en partie dans les données susmentionnées sur les grands immeubles locatifs et les centres d'hébergement et résidences pour personnes âgées)

D'après l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, les frais de logement moyens des ménages s'établissaient à 848 \$ pour les locataires, comparativement à 1 050 \$ pour les propriétaires-occupants.

L'accession à la propriété peut accroître la sécurité financière des Canadiens

	2006	2011
Taux de propriétaires-occupants stable d'après le recensement et l'Enquête nationale auprès des ménages (%)	68,4	69

Mesuré indirectement par l'avoir propre foncier moyen des emprunteurs. En ce qui concerne les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et les prêts assurés en portefeuille par la SCHL, au 31 décembre 2015, le taux moyen d'avoir foncier des emprunteurs s'élevait à 46 % selon le solde du prêt et la valeur actuelle de la propriété.

Résultat ultime

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur

Activités de titrisation

Résultats immédiats	Indicateurs		
L'intégration plus grande des marchés du crédit hypothécaire et des marchés financiers accroît l'efficacité pour les prêteurs	Au 31 décembre 2015, le coût global des fonds recueillis par les participants au Programme des OHC était inférieur d'environ 0,59 % et 0,30 % à celui des billets de dépôt et des obligations sécurisées, respectivement.		
La position concurrentielle des prêteurs de moindre envergure est améliorée dans le marché hypothécaire	Titres cautionnés		
	(En millions)	2014 Réel	2015 Réel
	Grandes banques ¹	72 608	65 596
	Autres prêteurs hypothécaires	45 035	50 126
	Un large éventail de prêteurs émettent des TH LNH et des OHC au Canada.		
Les Canadiens continuent d'obtenir du financement hypothécaire	Titres cautionnés au cours de l'exercice		2015 Réel
	Total des titres cautionnés (M\$)		115 722
	Titres hypothécaires LNH (TH LNH)		78 472
	Obligations hypothécaires du Canada (OHC)		37 250
	TH LNH (M\$)		78 472
	Institutions financières assujetties à la réglementation fédérale		58 995
	Institutions financières assujetties à la réglementation provinciale		1 922
	Institutions assujetties à la réglementation de l'OCRCVM		7 044
	Autres institutions		10 511
	OHC (M\$)		37 250
	Institutions financières assujetties à la réglementation fédérale	20 062	
	Institutions financières assujetties à la réglementation provinciale	6 591	
	Institutions assujetties à la réglementation de l'OCRCVM	6 368	
	Autres institutions	4 229	

Résultats à long terme	Indicateurs							
Les institutions financières, plus particulièrement les prêteurs de moindre envergure, ont accès à de solides options de financement en gros	Encours du crédit hypothécaire selon la source (% réel)							
		Six grands prêteurs		Autres prêteurs hypothécaires		Tous les prêteurs hypothécaires		
		2014	2015²	2014	2015²	2014	2015²	
		Titrisation SCHL ³	30	27	43	46	33	32
		Obligations sécurisées	8	11	2	2	7	8
	Autres sources	62	62	55	52	60	60	
Les émissions d'obligations sécurisées augmentent avec le temps	(En milliards) (Équivalent réel en \$ CA)							
	2011⁴	2012	2013	2014	2015			
	Émissions d'obligations sécurisées	25,67	17,00	13,20	27,60	41,20		
Le système canadien de financement de l'habitation est stable et résilient	Le système canadien de financement de l'habitation a résisté à l'un des pires ralentissements économiques depuis de nombreuses années. L'accès au financement hypothécaire a été maintenu pendant la crise, tout comme la concurrence dans le marché hypothécaire.							

Résultat ultime

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur

¹ Banque Scotia, BMO, CIBC, Banque Nationale, RBC, TD

² Données au 30 septembre 2015

³ La catégorie Titrisation SCHL par groupe de prêteurs comprend les TH LNH du marché et les OHC à la valeur nominale. Les TH LNH du marché comprennent les TH LNH conservés et susceptibles de ne pas contribuer au financement (p. ex., utilisés à des fins de liquidité ou servant de sûreté); il se peut donc que ce montant surestime un peu la contribution des TH LNH au financement hypothécaire. Il est possible que la valeur nominale des OHC sous-estime le financement par OHC parmi les six grandes banques et surestime le financement par OHC pour les prêteurs de moindre envergure. Puisque les six grandes banques sont des contreparties de swap de nombreux prêteurs de moindre envergure, il est possible qu'elles utilisent les fonds de réinvestissement provenant des attributions d'OHC de ces derniers pour financer leurs propres TH LNH.

⁴ Avant l'entrée en vigueur du cadre juridique en vertu de la LNH.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Table des matières

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière	60
Rapport des auditeurs indépendants	61
Bilans consolidés	62
États consolidés des résultats et du résultat global	63
États consolidés des capitaux propres du Canada	64
États consolidés des flux de trésorerie	65
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	66
1. Information sur la Société	66
2. Mode de préparation et principales méthodes comptables	66
3. Modifications comptables en vigueur et à venir	76
4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations	77
5. Évaluations de la juste valeur	78
6. Placements en valeurs mobilières	86
7. Prêts	87
8. Instruments dérivés	88
9. Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement	89
10. Immeubles de placement	90
11. Débiteurs et autres actifs	91
12. Emprunts	91
13. Crédoiteurs et autres passifs	93
14. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	93
15. Assurance prêt hypothécaire	98
16. Titrisation	102
17. Impôt sur le résultat	103
18. Gestion du capital	104
19. Produits et charges liés aux instruments financiers	106
20. Entités structurées	107
21. Risque de marché	108
22. Risque de crédit	110
23. Risque de liquidité	113
24. Informations sectorielles	115
25. Transactions entre parties liées	116
26. Engagements et passifs éventuels	118
27. Charges opérationnelles	118
28. Actifs et passifs courants et non courants	119
29. Informations comparatives	119

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Exercice clos le 31 décembre 2015

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés et de l'information financière connexe publiés dans le présent rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et, par conséquent, ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur l'exercice, par cette dernière, du meilleur jugement possible. L'information financière fournie ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés qui lui donnent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les lois pertinentes, avec les règlements administratifs de la Société et avec les directives gouvernementales, que les ressources sont gérées de manière efficiente et économique et que les activités sont menées avec efficacité. Les systèmes de contrôle interne s'appuient sur des audits internes réguliers portant sur différents aspects des activités.

Le Conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification composé de membres qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Société, veille à ce que la direction s'acquitter de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés sur la recommandation du Comité de vérification.

Ernst & Young s.r.l. et le Bureau du vérificateur général du Canada ont audité les états financiers consolidés. Les auditeurs ont pleinement accès aux membres du Comité de vérification, qu'ils rencontrent régulièrement pour discuter de leur audit et de questions connexes.

Le président et premier dirigeant,

Le chef des finances,

A blue ink signature of Evan Siddall, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a cursive name.

Evan Siddall, BA, LL.B.

A blue ink signature of Brian Naish, consisting of a large, stylized initial 'B' followed by a cursive name.

Brian Naish, CPA, CA

23 mars 2016



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2015, et les états consolidés des résultats et du résultat global, les états consolidés des capitaux propres du Canada et les états consolidés des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation des états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, à la *Loi nationale sur l'habitation*, aux règlements administratifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

Robert Wilson, CPA, CA
directeur principal

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 23 mars 2016
Ottawa, Canada

Bilans consolidés

Aux 31 décembre

(En millions de dollars canadiens)	Notes	2015	2014
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 020	2 169
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		35	126
Placements en valeurs mobilières	6		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 147	1 060
Disponibles à la vente		22 168	21 812
Prêts	7		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		4 955	5 503
Prêts et créances		219 713	215 944
Intérêts courus à recevoir		694	719
Instruments dérivés	8	117	105
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	9	161	285
Immeubles de placement	10	258	247
Débiteurs et autres actifs	11	839	520
		252 107	248 490
PASSIF			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		697	325
Emprunts	12		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		7 078	7 677
Autres passifs financiers		216 274	213 612
Intérêts courus à payer		461	521
Instruments dérivés	8	31	31
Créditeurs et autres passifs	13	487	673
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	14	445	479
Provision pour règlements	15	708	778
Primes et droits non acquis	15, 16	6 229	6 167
Passif d'impôt différé	17	58	45
		232 468	230 308
Engagements et passifs éventuels	26		
CAPITAUX PROPRES DU CANADA			
Capital d'apport	18	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		807	803
Résultats non distribués		18 807	17 354
		19 639	18 182
		252 107	248 490

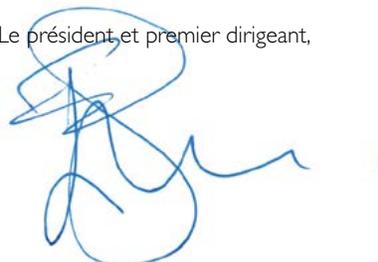
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le président du Conseil d'administration,



Robert P. Kelly

Le président et premier dirigeant,



Evan Siddall

États consolidés des résultats et du résultat global

Exercices clos les 31 décembre

(En millions de dollars canadiens)	Notes	2015	2014
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	9	2 049	2 010
Primes et droits acquis	15, 16	1 860	1 933
Produits d'intérêts nets			
Produits d'intérêts	19		
Prêts		4 834	5 444
Autres		68	66
		4 902	5 510
Charges d'intérêts	19	4 806	5 408
		96	102
Produits de placements	19	553	608
Gains (pertes) nets réalisés	19	(35)	1 454
Gains nets latents	19	15	9
Autres produits		98	83
TOTAL DES PRODUITS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES		4 636	6 199
CHARGES			
Dépenses des programmes de logement	9	2 049	2 010
Règlements d'assurance	15	290	328
Charges opérationnelles	27	333	374
		2 672	2 712
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		1 964	3 487
Impôt sur le résultat	17	476	862
RÉSULTAT NET		1 488	2 625
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT)			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente		16	469
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période		(12)	(609)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		4	(140)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	14, 17	(35)	(141)
		(31)	(281)
RÉSULTAT GLOBAL		1 457	2 344

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des capitaux propres du Canada

Exercices clos les 31 décembre

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2015	2014
CAPITAL D'APPORT		25	25
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Solde au début de l'exercice		803	943
Autres éléments du résultat global		4	(140)
Solde à la clôture de l'exercice		807	803
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS			
Solde au début de l'exercice		17 354	14 870
Résultat net		1 488	2 625
Autres éléments du résultat global		(35)	(141)
Solde à la clôture de l'exercice		18 807	17 354
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	18	19 639	18 182

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre

(En millions de dollars canadiens)	Notes	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		1 488	2 625
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		180	86
Impôt sur le résultat différé		13	12
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	19	(15)	(9)
Variation de la juste valeur des immeubles de placement		(7)	(2)
(Gain) perte net sur les instruments financiers	19	35	(1 454)
Variation nette des actifs et passifs opérationnels hors trésorerie			
Intérêts courus à recevoir		25	140
Instruments dérivés		(7)	4
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	9	124	26
Débiteurs et autres actifs		(319)	8
Intérêts courus à payer		(60)	(131)
Créditeurs et autres passifs		(186)	206
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	14	(34)	129
Provision pour règlements	15	(70)	(91)
Primes et droits non acquis	15, 16	62	(344)
Autres		(59)	(28)
Prêts	7		
Remboursements		34 089	63 261
Décaissements		(37 329)	(39 164)
Emprunts	12		
Remboursements		(36 307)	(65 689)
Émissions		39 500	42 025
		1 123	1 610
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Placements en valeurs mobilières			
Ventes et échéances		9 394	22 084
Achats		(11 125)	(22 958)
Immeubles de placement	10		
Cessions		-	8
Acquisitions		(4)	(19)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		91	(126)
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		372	234
		(1 272)	(777)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(149)	833
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Début de l'exercice		2 169	1 336
Clôture de l'exercice		2 020	2 169
Représentés par			
Trésorerie		(1)	5
Équivalents de trésorerie		2 021	2 164
		2 020	2 169
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts encaissés pendant l'exercice		5 761	6 405
Intérêts payés pendant l'exercice		5 027	5 686
Dividendes encaissés pendant l'exercice		39	78
Impôt sur le résultat payé pendant l'exercice		930	503

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre 2015

I. Information sur la Société

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada (gouvernement). Notre Bureau national est situé au 700, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0P7.

En vertu de la LNH, notre mandat consiste à favoriser la construction de nouvelles maisons, la réparation et la modernisation de maisons existantes, ainsi que l'amélioration des conditions de logement et de vie. En matière de financement de l'habitation, la LNH a pour objet de favoriser l'accès à une diversité de logements abordables, d'encourager l'accessibilité à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficacité dans ce domaine, d'assurer la disponibilité de fonds suffisants et de contribuer à l'essor du secteur de l'habitation. De plus, nous voulons atteindre les objectifs qui suivent en exerçant des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation ainsi qu'en administrant le cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes : a) encourager le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation; b) encourager la stabilité du système financier, notamment du marché de l'habitation, et contribuer à celle-ci; et c) tenir dûment compte des risques de pertes que la Société encourt. Nous nous acquittons de notre mandat dans le cadre de quatre activités : analyse de marché et recherche, aide au logement, assurance prêt hypothécaire, et titrisation. Ces activités sont soutenues par l'infrastructure que forment notre personnel et nos processus.

Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé annuel de la SCHL réduit le déficit annuel du gouvernement du Canada. Quant aux résultats non distribués et au cumul des autres éléments du résultat global (CAERG) consolidés, ils réduisent le déficit accumulé du gouvernement du Canada.

En septembre 2008, la SCHL et d'autres sociétés d'État ont reçu une directive du Conseil privé (C.P. 2008-1598), en vertu de l'article 89 de la LGFP, leur demandant de prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui elles consentent des prêts ou offrent des avantages. Nous continuons à respecter les dispositions de cette directive.

En décembre 2014, la Société a reçu une directive du Conseil privé (C.P. 2014-1380), en vertu de l'article 89 de la LGFP, qui a pour objectif de veiller à ce qu'un partage à parts égales des coûts des services rendus, entre les employés et l'employeur, soit appliqué progressivement à tous les participants aux régimes de retraite des sociétés d'État d'ici le 31 décembre 2017. Nous continuons à prendre des mesures pour assurer la viabilité à long terme de notre régime de retraite et pour en gérer les coûts. En 2015, la Société a annoncé des changements à la structure du régime de retraite, qui sont décrits à la note 14.

En juillet 2015, la SCHL a reçu une autre directive (C.P. 2015-1106), en vertu de l'article 89 de la LGFP, qui donne instruction aux sociétés d'État d'harmoniser leurs politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada, d'une manière qui soit conforme à leurs obligations légales, et de rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans leurs prochains plans d'entreprise. Nous avons mené une analyse visant à comparer nos lignes de conduite relatives aux déplacements et aux frais d'accueil avec les politiques du SCT, et les résultats indiquent qu'elles sont généralement harmonisées. Les écarts constatés ne sont pas considérés comme étant significatifs, mais des modifications devront être apportées à nos lignes de conduite, méthodes et pouvoirs d'approbation afin de les rendre entièrement conformes aux politiques du SCT. Une mise à jour de nos lignes de conduite, méthodes, procédures et pouvoirs d'approbation relatifs aux déplacements et aux frais d'accueil est en cours. Les nouvelles lignes de conduite relatives aux déplacements et aux frais d'accueil devraient être mises en œuvre en 2016.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Mode de préparation

Nos états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2015, ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 23 mars 2016.

Aux fins des présents états financiers consolidés, nos secteurs à présenter sont définis en fonction des programmes qui soutiennent nos objectifs : aide au logement, assurance prêt hypothécaire et titrisation. Les activités liées à l'analyse de marché et à la recherche, ainsi qu'au personnel et aux processus, sont présentées dans les résultats financiers des trois secteurs à présenter, et leurs coûts sont recouverts auprès de ces trois secteurs.

Aux fins de la présentation sectorielle de l'information, nos activités de titrisation et celles de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) sont regroupées sous le secteur à présenter « titrisation », tandis que nos programmes de logement et nos activités d'octroi de prêts sont regroupés sous le secteur à présenter « aide au logement ».

Regroupement des activités de titrisation et de la FCH

Les activités de titrisation et de la FCH servent toutes les deux notre objectif de maintenir une offre suffisante de fonds destinés au crédit hypothécaire au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires. Grâce au Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) dans son ensemble (y compris le cautionnement offert par la Titrisation), nous contribuons à la stabilité du système financier en permettant aux prêteurs d'avoir accès à des fonds pour consentir des prêts hypothécaires à l'habitation.

Les activités de ces deux secteurs sont stimulées par la demande, sur le marché, de cautionnements de paiement périodique aux fins du financement hypothécaire au moyen des titres hypothécaires LNH (TH LNH) et des OHC émises par la FCH.

La nature des processus de production, la clientèle et les méthodes de distribution présentent de nombreuses similitudes. Les OHC sont offertes aux investisseurs institutionnels et à des investisseurs individuels, qui peuvent se les procurer auprès d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'autres types d'institutions financières. Le cautionnement entre en vigueur au moment de l'émission.

Regroupement des programmes de logement et des activités d'octroi de prêts

La nature des services offerts dans le cadre des programmes de logement et des activités d'octroi de prêts présente de nombreuses similitudes et répond au même objectif, c'est-à-dire de soutenir l'accès à des logements abordables pour les Canadiens dans le besoin.

De plus, la nature des processus de production, la clientèle et la méthode de distribution présentent également des similitudes. Dans le cas des programmes de logement, les investissements sont administrés par les provinces et les territoires en vertu d'ententes sur le logement social (ELS), alors que pour l'octroi de prêts, les sommes sont versées aux organismes de parrainage de logements sociaux bénéficiant d'une aide fédérale, aux Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Dans les deux cas, l'aide financière est destinée aux mêmes parties et sert les mêmes fins, mais selon des modalités différentes.

Base d'évaluation

Nos états financiers consolidés ont été établis sur une base de continuité d'exploitation au coût historique, sauf en ce qui concerne les éléments suivants indiqués dans les bilans consolidés :

- les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, tout comme les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs financiers disponibles à la vente, sont évalués à la juste valeur;
- les immeubles de placement sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des prestations déterminées découlant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé selon la valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées, contrebalancée par la juste valeur de l'actif des régimes.

Monnaie fonctionnelle

Nos états financiers consolidés sont établis en millions de dollars canadiens, soit dans la monnaie fonctionnelle, à moins d'avis contraire.

Mode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la SCHL et, conformément à l'IFRS 10 *États financiers consolidés*, les comptes de la FCH dans le cadre des activités de titrisation.

Les soldes et transactions intersectoriels ont été éliminés.

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation de nos états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Instruments financiers

Nous classons nos actifs financiers de la manière suivante : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, prêts et créances et détenus jusqu'à l'échéance. Nos passifs financiers sont répartis en deux classes, à savoir les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres passifs financiers.

La direction décide comment classer les éléments au moment de leur comptabilisation initiale, selon son intention et les caractéristiques de l'instrument financier.

Classement	Traitement comptable
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	<p>En vertu de la Norme comptable internationale (IAS) 39 <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, une entité peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du résultat net si elle aboutit à une information plus pertinente dans l'un ou l'autre des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) elle élimine ou réduit de manière importante une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des gains ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes; b) l'instrument financier fait partie d'un groupe géré et évalué à la juste valeur conformément à des stratégies documentées d'investissement ou de gestion des risques, et l'information sur le groupe est fournie à l'interne aux principaux dirigeants. <p>Cette désignation est irrévocable.</p> <p>Les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont inscrits dans les gains nets latents. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets réalisés. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
Détenus à des fins de transaction	<p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des instruments dérivés ou des instruments acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir.</p> <p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont inscrits dans les gains nets latents. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets réalisés. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
Prêts et créances	<p>Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés et assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la direction a désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les prêts et créances sont réputés être dépréciés, les variations de la valeur estimée de réalisation sont comptabilisées en résultat net.</p>
Détenus jusqu'à l'échéance	<p>Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance déterminée, autres que les prêts et créances, que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.</p> <p>Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont réputés être dépréciés, les variations de leur juste valeur sont inscrites dans les gains (pertes) nets réalisés.</p>
Disponibles à la vente	<p>Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG) jusqu'à ce que l'actif soit vendu, décomptabilisé ou considéré comme étant déprécié, auquel cas ces gains et pertes latents sont alors inscrits en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés.</p> <p>Le CAERG est composé uniquement des gains (pertes) latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.</p>
Autres passifs financiers	<p>Les autres passifs financiers sont des passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.</p> <p>Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts sont comptabilisées en tant que telles.</p>

La comptabilisation à la date de règlement s'applique aux achats et aux ventes d'actifs et de passifs financiers. Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont comptabilisés selon le coût moyen pondéré.

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Nous désignons certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception de certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, sont liés aux activités d'aide au logement. En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'aide au logement pour gérer les risques de refinancement et de réinvestissement ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. La désignation des prêts et emprunts connexes à la juste valeur par le biais du résultat net réduit considérablement l'incohérence qui découlerait autrement de leur évaluation au coût amorti et de l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur. Certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont aussi désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont gérés et présentés à la direction selon cette méthode.

Dépréciation des instruments financiers

La direction détermine à la date de clôture s'il existe des indications objectives selon lesquelles des actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net ou détenus à des fins de transaction se sont dépréciés. Un actif financier est réputé être déprécié et une perte de valeur est subie si et seulement si il existe des indications objectives de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de manière fiable.

Dans le cadre de son évaluation, la direction examine toute indication objective de dépréciation, ce qui inclut les données observables indiquant des difficultés financières importantes de l'émetteur, des défauts ou des retards relativement au paiement du capital ou des intérêts, la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison des difficultés financières de l'émetteur et la faillite ou une autre réorganisation financière de l'émetteur. Pour notre évaluation, nous tenons compte de l'abaissement des notes, lesquelles à elles seules ne sont cependant pas des indications objectives de dépréciation.

Placements en titres de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente, les indications objectives de dépréciation comprennent aussi une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût et des changements défavorables importants survenus concernant l'environnement technologique, commercial, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités. Pour déterminer si une baisse de la juste valeur en deçà du coût est importante ou prolongée, nous appliquons certains tests quantitatifs à la position totale dans chaque titre de capitaux propres en plus d'une évaluation qualitative de la situation financière de l'émetteur.

Pour les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulative auparavant comptabilisée dans les AERG est reclassée des AERG et comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets réalisés. Les baisses ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont dépréciés sont comptabilisées en résultat net, tandis que les hausses de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG.

Placements en titres de créance disponibles à la vente

Pour les placements en titres de créance classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulative auparavant comptabilisée dans les AERG est reclassée des AERG et comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets réalisés. Si la juste valeur d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente qui est déprécié s'accroît par la suite et que la hausse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée, la perte de valeur est reprise en résultat net et la reprise se limite au montant de la perte de valeur comptabilisée auparavant. Autrement, les hausses ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les AERG.

Actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance

Pour les actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance qui sont réputés être dépréciés, la valeur comptable est réduite à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (en excluant les pertes sur créances futures non encore subies) actualisés au taux d'intérêt effectif initial, la perte de valeur étant comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées peuvent être reprises si la perte diminue et que la baisse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans la mesure où la valeur comptable de l'actif financier ne dépasse pas le coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'était pas survenue.

Nous établissons une provision pour pertes sur créances pour certains prêts et créances enregistrés dans les débiteurs et autres actifs des activités d'assurance prêt hypothécaire. Cette provision correspond au montant estimé qui pourrait ne pas être recouvré. Les facteurs pris en considération pour évaluer le montant réalisable estimé portent, notamment, sur l'évaluation des actifs sous-jacents ainsi que sur l'évolution de la conjoncture du marché ou de l'économie. La provision pour pertes sur créances est portée en réduction des débiteurs et autres actifs et toute variation est imputée aux règlements d'assurance.

Dans certains cas, nous pouvons modifier un prêt pour des raisons économiques ou juridiques en lien avec les difficultés financières de l'emprunteur. Par exemple, nous pouvons nous faire céder le prêt hypothécaire assuré et rembourser le solde du prêt au prêteur, au lieu d'acheter la propriété, ou nous pouvons consentir des avances à l'égard d'un ensemble d'habitation pour faire en sorte que l'emprunteur puisse s'acquitter de ses obligations hypothécaires.

Une fois le prêt modifié, si nous ne nous attendons toujours pas à en recouvrer intégralement le paiement en vertu des modalités modifiées, le prêt est réputé être déprécié. Un prêt déprécié est évalué à sa valeur estimée de réalisation déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Pour certains prêts, les intérêts ne sont comptabilisés que si on s'attend à les encaisser.

Un prêt n'est plus réputé être déprécié lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est déterminé que le capital et les intérêts sont intégralement recouvrables conformément aux modalités de la convention de prêt initiale ou aux modalités modifiées.

Les prêts sont radiés, partiellement ou intégralement, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe si nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont la durée à l'échéance est d'au plus 98 jours à compter de la date d'achat, qui sont facilement convertibles en un montant connu et dont le risque de variation de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie achetés au moyen des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance. Autrement, les équivalents de trésorerie inclus dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que ceux compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont classés comme étant disponibles à la vente. La note des équivalents de trésorerie au moment de l'acquisition doit être d'au moins R-2 (faible) ou l'équivalent selon Standard & Poor's (S&P), Moody's Investors Service (Moody's) ou DBRS. Les produits d'intérêts sur ces placements sont comptabilisés dans les produits d'intérêts des activités d'aide au logement et dans les produits de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

Titres acquis dans le cadre de conventions de revente et vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les titres acquis dans le cadre de conventions de revente (selon une prise en pension de titres), normalement des bons du Trésor ou des obligations du gouvernement du Canada, doivent être revendus au vendeur initial à court terme à un prix et à une date préétablis. Ils sont considérés comme étant garantis et classés dans les prêts et créances.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat (selon une mise en pension de titres) doivent être rachetés auprès de l'acquéreur initial à court terme à un prix et à une date préétablis. Ils sont classés dans les autres passifs financiers. Le produit tiré de ces conventions est généralement investi dans des titres acquis dans le cadre de conventions de revente ou des équivalents de trésorerie dans le but de générer des produits additionnels. Ces transactions sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l'échéance des titres.

Les produits et charges d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets pour les activités d'aide au logement et dans les produits de placements pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

Placements en valeurs mobilières

Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'aide au logement comprennent des titres à revenu fixe et sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire comprennent des titres à revenu fixe et des actions et sont classés comme étant disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités de titrisation sont composés de titres à revenu fixe et sont classés comme étant disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés dans les produits d'intérêts pour les activités d'aide au logement et dans les produits de placements pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sur les placements en titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les produits de placements quand le droit à un dividende a été établi.

Prêts

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Cette catégorie comprend les prêts couverts économiquement et octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement, par l'entremise des programmes de prêt, à l'appui des initiatives et programmes de logement. Ces prêts font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts, qui s'appuie sur des instruments dérivés pour couvrir les risques de refinancement et de réinvestissement ainsi que la non-concordance des flux de trésorerie.

Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés et Programme des Obligations hypothécaires du Canada

Ces prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes en raison de la cession à la SCHL de leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts consentis dans le cadre du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) sont financés par des emprunts auprès du gouvernement. Les emprunts résultant du Programme des OHC sont financés par les émissions d'OHC. Aux termes de ces programmes, la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la Société. Le PAPHA est arrivé à échéance au premier trimestre de 2015, et tous les prêts ainsi que les emprunts auprès du gouvernement ont été remboursés.

Les TH LNH et les placements issus du réinvestissement du capital des TH LNH servent de sûreté pour les prêts et ne sont pas comptabilisés dans les bilans consolidés. Cependant, cette sûreté est détenue au nom de la Société et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Le montant à recevoir des contreparties de swap correspond aux intérêts sur les prêts et est comptabilisé dans les produits d'intérêts.

Programmes d'octroi de prêts

Cette catégorie comprend les prêts octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement, par l'entremise des programmes de prêt qui ne sont pas couverts économiquement. Les paiements de ces prêts sont fixes et ceux-ci ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts comportant une clause de remise sont comptabilisés déduction faite de la remise, laquelle est remboursée au moyen des crédits parlementaires au moment où les prêts sont versés.

Les pertes d'intérêts découlant du fait que des prêts portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes sont remboursées au moyen de crédits parlementaires. Les prêts en question ont été contractés entre 1946 et 1984 en vertu de la LNH. Nous présumons que nous continuerons à recevoir les crédits à l'avenir. Advenant le cas contraire, les prêts seront évalués autrement.

Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Pour gérer nos risques de marché, nous avons recours à des instruments dérivés, comme des swaps d'intérêts. Les instruments dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, puisqu'ils n'ont pas été désignés en tant que couvertures admissibles à des fins comptables, et sont comptabilisés à la juste valeur aux bilans consolidés. Les instruments dérivés sont inclus dans les actifs, si leur juste valeur est positive, ou dans les passifs, dans le cas contraire.

Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers (contrats hôtes) qui doivent être comptabilisés séparément.

Le montant net des produits et charges d'intérêts est comptabilisé dans les produits d'intérêts au fur et à mesure que les produits sont gagnés ou que les charges sont engagées.

Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement

Dans le cadre de nos activités d'aide au logement, nous recevons des crédits parlementaires pour l'application des initiatives et des programmes de logement.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés et sur la même période que les dépenses connexes des programmes de logement.

Dépenses des programmes de logement

Les dépenses des programmes de logement, y compris les charges opérationnelles engagées pour administrer les programmes de logement, sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice et ne peuvent dépasser le plafond des crédits parlementaires votés par le Parlement.

Les dépenses engagées mais non encore remboursées sont inscrites aux bilans consolidés dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont détenus pour générer des produits locatifs, réaliser des plus-values en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés initialement à leur coût majoré des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres produits pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Les produits et charges de location des immeubles de placement sont inscrits dans les autres produits. Les dépenses relatives à certains immeubles compris dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement sont recouvrables auprès du ministre et sont comptabilisées dans les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les biens immobiliers acquis par le biais des activités d'assurance prêt hypothécaire à la suite du défaut de paiement de prêts hypothécaires sont classés comme étant des actifs non courants détenus en vue de la vente, si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement au moyen de leur vente. Pour qu'un actif soit classé comme étant détenu en vue de la vente, la direction doit s'être engagée à vendre cet actif dans un délai de douze mois. Des circonstances ou des événements indépendants de notre volonté peuvent prolonger la période nécessaire pour conclure la vente au-delà d'un an. L'actif continue alors d'être classé comme étant détenu en vue de la vente, pourvu que la direction demeure engagée à vendre celui-ci. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente et sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Les pertes de valeur et toute reprise ultérieure sont comptabilisées dans les règlements d'assurance pendant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Emprunts

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Emprunts sur les marchés de capitaux

Les emprunts sur les marchés de capitaux ont été contractés entre 1993 et avril 2008 afin de financer les prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement. Ils sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les activités d'aide au logement sont financées dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État depuis avril 2008. Ces emprunts sont contractés afin de financer des prêts consentis dans le cadre des programmes d'octroi de prêts qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et qui font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.

Autres passifs financiers

Obligations hypothécaires du Canada

Les OHC sont des obligations sans amortissement et portant intérêt qui sont émises par la FCH et cautionnées par la SCHL. Les intérêts sont versés semestriellement dans le cas des OHC à taux fixe et trimestriellement pour les OHC à taux variable. Le capital des OHC est remboursable à l'échéance. Les vendeurs agréés de TH LNH remboursent à la FCH les coûts liés au financement, y compris les honoraires de la SCHL à titre de caution et de conseiller en services financiers, les commissions des preneurs fermes et les frais des parties chargées de la distribution des OHC. Ces remboursements sont comptabilisés dans les autres produits de la même manière que les charges connexes. Les OHC sont classées dans les autres passifs financiers.

Nous pouvons acheter et revendre des OHC sur le marché à des fins d'investissement. Les achats sont traités comme étant des remboursements de dette et l'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des OHC est comptabilisé en tant que gain ou perte dans les gains (pertes) nets réalisés. Les ventes ultérieures sont traitées comme étant des réémissions de dette et les gains et pertes sont différés et amortis sur la durée résiduelle des OHC vendues.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les autres emprunts auprès du gouvernement du Canada représentent les emprunts contractés afin de financer les prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement qui ne sont pas couverts économiquement et qui ont été classés dans les prêts et créances. Ces emprunts comprennent également les emprunts visant à financer les prêts octroyés en vertu du PAPHA compris dans le portefeuille des activités de titrisation.

Dans le cas de tous les emprunts, les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons divers avantages du personnel aux employés admissibles, notamment des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages comprennent un régime de retraite sous réglementation fédérale (régime de retraite), un régime complémentaire de retraite non enregistré (régime complémentaire) et d'autres prestations déterminées postérieures à l'emploi autres que de retraite, qui incluent principalement une assurance-vie et une assurance soins médicaux. Le régime complémentaire offre des avantages qui vont au delà du cadre prescrit par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR).

Le régime de retraite et le régime complémentaire comportent deux volets : le volet à prestations déterminées et le volet à cotisations déterminées. Les employés qui se sont joints à la Société avant le 4 avril 2013 sont admissibles au volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire. Ceux qui se sont joints à la Société le 4 avril 2013 ou après sont admissibles au volet à cotisations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire. Le 30 octobre 2015, la Société a annoncé l'adoption d'un nouveau régime de retraite à prestations déterminées qui s'appliquera à tous ses employés. Le régime actuel à cotisations déterminées cessera d'accepter des nouveaux participants le 31 décembre 2017, et tous les employés seront transférés au nouveau régime de retraite à prestations déterminées. Les modifications apportées au régime de retraite ne s'appliqueront qu'aux années de service qui seront accumulées après le 1^{er} janvier 2018.

Le régime de retraite est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et à son règlement ainsi qu'à la LIR. Le régime de retraite est enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence du revenu du Canada.

Régimes à prestations déterminées

Les régimes à prestations déterminées comprennent le volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire, ainsi que les autres prestations déterminées postérieures à l'emploi autres que de retraite. Les prestations au titre du volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives du prestataire et de ses années de service.

Le passif net comptabilisé au titre des prestations déterminées correspond à la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations déterminées, moins l'actif de ces régimes. L'actif du régime de retraite à prestations déterminées se limite à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme d'une diminution des cotisations futures à ces régimes.

Le coût net des prestations au titre des régimes comprend les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges d'intérêts se rapportant à l'obligation au titre des prestations déterminées, les produits d'intérêts sur l'actif des régimes et les gains ou pertes découlant d'une réduction des régimes, et ce coût est comptabilisé dans les charges opérationnelles.

Les réévaluations des montants au titre des régimes à prestations déterminées comprennent les écarts actuariels ainsi que les variations du rendement de l'actif des régimes (à l'exclusion du montant net des intérêts) et sont inscrites dans les AERG à mesure qu'elles sont engagées, puis sont comptabilisées dans les résultats non distribués aux bilans consolidés. Par conséquent, elles ne sont pas reclassées dans le résultat net au cours des périodes ultérieures.

Régime à cotisations déterminées

Le régime à cotisations déterminées comprend le volet à cotisations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire. Les cotisations de l'employeur sont inscrites dans les charges, car les employés rendent des services en échange de ces cotisations.

Assurance prêt hypothécaire

Classement des produits

Nous classons notre assurance prêt hypothécaire comme étant un contrat d'assurance dans le cadre duquel un prêteur nous transfère, en contrepartie d'une prime, le risque lié au défaut éventuel d'un emprunteur de rembourser le prêt hypothécaire. Si l'emprunteur fait défaut, le règlement est considérablement plus important que la prime payée. Un tel contrat d'assurance demeure en vigueur jusqu'à ce que le prêt hypothécaire sous-jacent ait été remboursé en totalité. Il est évalué conformément à l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

Produits tirés des primes

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont exigibles au moment de l'octroi des prêts assurés. Elles sont différées (primes non acquises) et comptabilisées dans les produits pendant la période de la couverture d'assurance selon des facteurs déterminés par l'actuaire désigné. Ces facteurs tiennent compte des tendances à long terme du risque de défaut associé aux prêts sous-jacents. Les primes d'assurance prêt hypothécaire se rapportant à l'assurance des prêts octroyés en vertu de divers programmes de logement social ainsi que des prêts hypothécaires indexés (PHI) consentis dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation sont constatées pendant l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

Primes non acquises

Les primes non acquises font référence à la tranche non amortie des primes des contrats à la date de clôture et, par conséquent, elles sont liées aux demandes de règlement susceptibles d'être présentées entre cette date et l'échéance des contrats d'assurance. La direction et l'actuaire désigné comparent, pour chaque trimestre et chaque exercice, le montant des primes non acquises avec une estimation de la valeur actualisée des règlements futurs pour déterminer si ce montant est suffisant. Dans le cas contraire, une provision pour insuffisance des primes est comptabilisée.

Provision pour règlements

La provision pour règlements correspond au montant estimé des règlements attendus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts couverts dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date de clôture. La provision est calculée en tenant compte des estimations du coût final attendu des demandes de règlement présentées mais non réglées et des défauts survenus mais non déclarés (DSND) à la date de clôture, de la valeur temporelle de l'argent et, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, d'une provision spécifique pour écarts défavorables. L'estimation des défauts de paiement survenus mais non déclarés est généralement plus incertaine que celle relative aux demandes de règlement présentées.

La méthode d'établissement de la provision pour règlements comporte nécessairement un risque que les résultats diffèrent considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour règlements estimée sont comptabilisées dans les règlements d'assurance aux états consolidés des résultats et du résultat global pendant l'exercice au cours duquel elles surviennent.

La provision pour règlements comprend aussi une provision se rapportant à l'assurance des prêts octroyés en vertu de divers programmes de logement social ainsi que des PHI consentis dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation. Cette provision est fondée sur l'hypothèse que les primes cumulatives perçues et les produits de placements connexes suffiront à couvrir les règlements futurs. En raison du caractère unique de ces programmes, leur provision est égale au solde du fonds majoré d'une marge pour écarts défavorables.

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire

La suffisance du passif est testée chaque trimestre, par la direction, de même que chaque exercice, dans le cadre de l'évaluation actuarielle, pour veiller à la suffisance du passif des contrats d'assurance, diminué des coûts d'acquisition différés (CAD), par rapport à la provision pour règlements et aux primes non acquises. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des frais d'administration et de traitement des demandes de règlement, ainsi que des rendements des placements tirés des actifs garantissant le passif sont prises en considération pour faire les tests. Si un test révèle une insuffisance, les CAD sont radiés progressivement jusqu'en totalité, après quoi le passif des contrats s'accroît. Toute insuffisance des primes est comptabilisée immédiatement en résultat net. Selon le test de suffisance du passif effectué pour la Société, aucune provision pour insuffisance des primes n'est requise.

Droits

Les droits de demande fixés de manière à recouvrer, en tout ou en partie, les coûts d'acquisition liés à l'émission de contrats d'assurance prêt hypothécaire, sont différés et amortis de la même manière que les primes connexes.

Coûts d'acquisition différés

Une tranche des coûts d'acquisition liés aux primes non acquises est différée et amortie sur la durée estimée des contrats correspondants. Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs.

Recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs

Nous estimons les recouvrements nets auprès des emprunteurs relativement aux règlements payés, en fonction des données historiques et conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Les variations du solde des recouvrements estimés auprès des emprunteurs sont comptabilisées dans les règlements d'assurance pendant l'exercice au cours duquel elles sont déterminées. Les recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs sont inclus dans les débiteurs et autres actifs.

Droits de garantie

Nous versons des droits de garantie au ministère des Finances en guise d'indemnisation pour les risques liés à l'assurance prêt hypothécaire. Ces droits sont différés et comptabilisés en charges pendant la période de couverture d'assurance.

Cautionnements de paiement périodique

Classement

Un contrat de garantie financière impose à l'émetteur de faire des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison du défaut d'un débiteur de faire un paiement au moment opportun. Nous classons le cautionnement de paiement périodique relatif aux TH LNH et aux OHC comme étant un contrat de garantie financière. Ces contrats demeurent en vigueur jusqu'à ce que tous les droits et obligations s'éteignent ou échoient et sont présentés conformément à l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Comptabilisation et évaluation

Les droits de cautionnement de paiement périodique sont comptabilisés initialement dans les primes et droits non acquis à la juste valeur (la prime perçue) majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au montant comptabilisé initialement, moins l'amortissement des produits tirés des droits de cautionnement. Les produits tirés des droits de cautionnement sont comptabilisés en résultat sur la durée de vie prévue des titres correspondants. Si le montant estimé qui est requis pour régler les obligations au titre des cautionnements de paiement périodique dépasse ce montant, une provision est comptabilisée.

Les droits de demande ou compensatoires sont comptabilisés dans les produits pendant la période au cours de laquelle les services connexes sont rendus. Les coûts directs liés aux cautionnements de paiement périodique sont comptabilisés dans les charges opérationnelles à mesure qu'ils sont engagés.

Droits de garantie

Nous payons des droits de garantie au ministère des Finances en guise d'indemnisation pour les risques liés au cautionnement de paiement périodique. Ces droits sont différés et comptabilisés en charges pendant la période visée par le cautionnement.

Impôt sur le résultat

La SCHL est une société d'État en vertu du règlement 7100 de la LIR et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société d'État prévue par règlement au sens du paragraphe 27(2) de cette loi, mais elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial. La FCH est assujettie à l'impôt fédéral ainsi qu'à l'impôt provincial sur le résultat fiscal de l'exercice et elle peut déduire les montants payés ou à payer à ses bénéficiaires pour déterminer son résultat aux fins fiscales. Puisque la totalité du résultat fiscal a été versée aux bénéficiaires, aucune provision pour impôt n'est comptabilisée pour la FCH dans les présents états financiers consolidés.

Nous appliquons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser notre impôt sur le résultat. Selon cette méthode, l'actif et le passif d'impôt différé sont constatés selon l'incidence fiscale estimée des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. La Société utilise les taux d'imposition quasi adoptés à la date de clôture qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou que le passif sera réglé. La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture et elle est réduite lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé pour permettre d'utiliser en totalité ou en partie l'actif d'impôt différé.

Transactions entre parties liées

À l'exception des emprunts contractés auprès du gouvernement dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions conclues dans des conditions de concurrence normale. Les emprunts aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État sont contractés à un taux inférieur au marché, ce qui nous permet de consentir des prêts à des taux inférieurs au marché, diminuant ainsi le coût des subventions que verse le gouvernement pour le logement social.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations dont la matérialisation dépend d'événements futurs incertains ou des obligations courantes lorsque le transfert des avantages économiques y afférents est incertain ou ne peut être établi de manière fiable.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans les gains nets latents. Les achats et ventes de titres étrangers et les produits qui en découlent sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. Modifications comptables en vigueur et à venir

Modifications comptables en vigueur

Nous surveillons de près les nouvelles normes et les modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'IASB. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société n'a adopté aucune norme nouvelle ou modifiée qui a eu une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Modifications comptables à venir

Il a été établi que de nouvelles normes et des modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'IASB pourraient influencer sur la Société dans l'avenir. Nous évaluons actuellement l'incidence des normes suivantes sur nos états financiers consolidés.

IAS 1 Présentation des états financiers – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1 *Présentation des états financiers*, lesquelles encouragent les entreprises à exercer un jugement professionnel lorsqu'elles déterminent les informations à fournir dans leurs états financiers et qui n'ont aucun effet sur la comptabilisation et l'évaluation. Une application anticipée est autorisée. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

IAS 7 Tableau des flux de trésorerie – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Le 29 janvier 2016, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*, qui s'inscrivent dans le cadre de son initiative concernant les informations à fournir visant à améliorer les exigences en matière de présentation et d'informations à fournir dans les normes existantes. Ces modifications ajoutent de nouvelles obligations d'information en ce qui concerne les passifs découlant d'activités de financement, notamment les changements dans les flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie. Une application anticipée est autorisée. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de ces modifications sur nos états financiers consolidés.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui remplacera l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et l'IAS 11 *Contrats de construction* et leurs interprétations connexes. Cette norme énonce les dispositions à l'égard de la comptabilisation de produits qui s'appliquent à tous les contrats avec les clients (à l'exception des contrats qui s'inscrivent dans le cadre des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers).

L'IFRS 15 établit un cadre exhaustif en cinq étapes pour déterminer à quel moment comptabiliser un produit et quel montant comptabiliser. Selon le principe de base de ce cadre, l'entité doit comptabiliser le produit lorsqu'elle a rempli une obligation de prestation prévoyant le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Cette obligation de prestation peut être remplie à un moment précis ou progressivement.

Le 11 septembre 2015, l'IASB a publié une modification indiquant que la date d'entrée en vigueur de cette norme était reportée d'un an, soit au 1^{er} janvier 2018. Une application anticipée de l'IFRS 15 est autorisée. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9 *Instruments financiers*, ce qui met un terme au projet de l'IASB en trois phases portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture des instruments financiers, en vue de remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

L'IFRS 9 présente une méthode fondée sur des principes pour classer et évaluer les actifs financiers selon le modèle opérationnel que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs. Les dispositions de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont maintenues dans l'IFRS 9, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur de ces passifs qui découlent du risque de crédit d'une entité sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à moins qu'il en résulte une non-concordance comptable, auquel cas la totalité des variations de la juste valeur est comptabilisée en résultat net.

L'IFRS 9 présente un nouveau modèle de dépréciation, qui remplacera les dispositions actuelles de l'IAS 39 en matière de dépréciation, afin de produire une information plus utile au sujet des pertes sur créances attendues d'une entité relativement à ses instruments financiers.

L'IFRS 9 incorpore de nouvelles dispositions en matière de comptabilité de couverture, qui facilitent l'alignement du traitement comptable d'une entité sur ses activités de gestion des risques et améliorent les obligations en matière d'informations à fournir. La comptabilisation des opérations de macro-couverture ne fait pas partie du nouveau modèle et sera abordée à une date ultérieure.

Une application anticipée de l'IFRS 9 est autorisée. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés, mais nous analyserons la situation en tenant compte des éventuelles modifications à l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

IFRS 16 Contrats de location – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 *Contrats de location*, qui remplacera l'IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes. Cette norme rehausse la transparence concernant l'effet de levier d'une entité, les actifs qu'elle utilise dans le cadre de ses activités et les risques auxquels elle s'expose en concluant des contrats de location.

Le principe fondamental en vertu de l'IFRS 16 est qu'un preneur comptabilise des actifs et passifs liés aux droits et aux obligations découlant de tous les contrats de location dont la durée est supérieure à 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent a une faible valeur. Le preneur comptabilise un passif, soit une obligation de payer des loyers, et un actif lié au droit d'utilisation, qui représente son droit d'utiliser l'actif loué pendant la période de location. L'amortissement des actifs loués est comptabilisé séparément des intérêts sur les passifs liés aux contrats de location dans les états des résultats. La comptabilisation pour le bailleur reste largement inchangée.

Une application anticipée de l'IFRS 16 est autorisée si l'IFRS 15 a également été appliquée. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Jugement dans l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les jugements qui ont les incidences les plus importantes sur les montants inscrits dans nos états financiers consolidés sont les suivants :

Consolidation

Un jugement important doit être exercé pour déterminer si la nature de la relation entre la SCHL et la FCH indique, conformément à l'IFRS 10, que la SCHL contrôle la FCH. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC et établit le calendrier d'émission des titres cautionnés. La FCH ne peut effectuer de nouvelles émissions sans bénéficier d'un cautionnement, et la seule caution disponible à l'heure actuelle est la SCHL. Dans ce contexte, la SCHL exerce une influence directe sur les activités de la FCH et peut faire valoir cette influence pour gérer son risque lié à la FCH.

Décomptabilisation

Afin d'évaluer si les TH LNH transférés par les émetteurs à la Société dans le cadre du Programme des OHC et du PAPH sont admissibles à la décomptabilisation, un jugement important est exercé pour déterminer si la quasi-totalité des risques et avantages de la possession des TH LNH a été transférée. Conformément aux exigences de l'IAS 39, nous avons déterminé que le transfert de TH LNH à la Société ne respecte pas les critères de décomptabilisation puisque les vendeurs conservent les risques et les avantages des TH LNH dans le cadre des swaps. Par conséquent, nous ne comptabilisons pas les TH LNH sous-jacents aux bilans consolidés et présentons le transfert comme étant un prêt.

Dépréciation des instruments financiers disponibles à la vente

Un jugement important est exercé pour évaluer les indications objectives de dépréciation, notamment si les baisses de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente en deçà du coût sont importantes ou prolongées.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, du résultat global et des informations connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a fait des estimations et formulé des hypothèses touchent la provision pour règlements, les primes non acquises, la juste valeur des instruments financiers ainsi que les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures.

Provision pour règlements

La provision pour règlements correspond au montant estimé des règlements attendus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts couverts dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date de clôture. Pour calculer le passif estimé, une estimation des pertes découlant des défauts de paiement survenus mais non déclarés est faite en fonction des résultats historiques et de la valeur temporelle de l'argent, en prenant en considération les tendances juridiques, économiques, sociales et réglementaires prédominantes. Voir la note 15 pour en savoir davantage.

Primes non acquises

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont différées et comptabilisées dans les produits pendant la période de couverture d'assurance conformément à des facteurs actuariels qui sont examinés chaque trimestre, par la direction, et chaque exercice, dans le cadre de l'évaluation actuarielle. Les facteurs appliqués à l'acquisition des primes sont dérivés des volumes historiques des nouvelles demandes de règlement, selon le principe que les primes seront acquises au même rythme que les cas de défaut survenus. Voir la note 15 pour en savoir davantage.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont évalués selon les cours de marché observables ou les montants établis selon des modèles de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. La hiérarchie des justes valeurs décrite à la note 5 est fondée sur la qualité des données utilisées pour faire ces évaluations.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût annuel des prestations déterminées de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi auxquels les salariés ont droit est déterminé par des calculs actuariels fondés sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et sur les meilleures estimations de la direction quant aux augmentations de la rémunération, à l'âge des salariés à la retraite, au taux de mortalité des participants et au coût attendu des soins de santé. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages postérieurs à l'emploi. Voir la note 14 pour en savoir davantage.

5. Évaluations de la juste valeur

Évaluation de la juste valeur

Nous évaluons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans les bilans consolidés et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. L'évaluation de la juste valeur des actifs non financiers (c'est-à-dire les actifs non courants détenus en vue de la vente et les immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1

Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs. Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Niveau 2

Les actifs et passifs sont évalués selon des données observables autres que les cours de niveau 1, comme les cours du marché observables obtenus auprès de courtiers indépendants pour des actifs ou des passifs identiques sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment actifs, ou en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

Niveau 3

Les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation dont les données d'entrée, si possible, sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs et de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale de la juste valeur.

Nous avons mis en place des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée de manière appropriée. La Division du soutien des opérations, qui relève du premier vice-président, Marchés financiers, est chargée d'évaluer les instruments financiers. Elle a élaboré des modèles et des méthodes pour déterminer la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, lesquels sont examinés et surveillés de manière continue. Toutes les évaluations font l'objet d'une vérification indépendante des prix gérée par le Secteur du chef de la gestion des risques. Cette vérification est un processus par lequel les évaluations sont comparées, de façon indépendante et continue, aux prix du marché externe et à d'autres données utiles sur le marché.

Quant aux immeubles de placement, la juste valeur est établie par des évaluateurs externes indépendants qui possèdent des compétences professionnelles reconnues et pertinentes et par nos évaluateurs internes, selon un principe de rotation.

Méthodes et hypothèses

Nous évaluons la juste valeur en nous fondant sur les méthodes et les hypothèses suivantes.

Équivalents de trésorerie

Les bons du Trésor sont évalués au cours acheteur de clôture non ajusté sur des marchés actifs. Les autres instruments du marché monétaire, comme les acceptations bancaires et le papier commercial, sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation observables.

Placements en valeurs mobilières

Les actions et les titres à revenu fixe négociés sur des marchés actifs sont évalués aux cours acheteurs de clôture de ces marchés. Quant aux placements en valeurs mobilières pour lesquels il est impossible d'obtenir les cours sur des marchés actifs, l'évaluation de la juste valeur se fait à l'aide des techniques d'évaluation décrites ci-après.

Pour ce qui est des titres à revenu fixe, la juste valeur est déterminée en appliquant des méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, qui ont recours à des écarts de rendement entre des titres activement transigés ou des cours indicatifs similaires obtenus par des courtiers indépendants. Les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie s'appuient sur des courbes des taux d'actualisation observables pour les instruments présentant des caractéristiques similaires. Les flux de trésorerie futurs de certaines obligations à taux variable sont estimés à l'aide des courbes des taux à terme implicites observables.

La juste valeur des titres adossés à des actifs à taux variable reçus dans le cadre de la restructuration du marché canadien du papier commercial adossé à des actifs est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide des taux d'actualisation observables du marché et d'une prime de risque non observable, compte tenu du manque de liquidité du marché et du risque inhérent aux placements.

Pour ce qui est de notre placement en titres de capitaux propres dans une société en commandite fermée, la juste valeur est évaluée d'après notre part de la valeur nette de l'actif de la société. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur nette de l'actif, la juste valeur des biens immobiliers de la société est déterminée au moins chaque année par des évaluateurs indépendants à l'aide de l'approche par le résultat ou de l'approche par le marché, et la juste valeur de sa dette à long terme est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus.

Prêts

Les prêts sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation qui reflètent les garanties de recouvrement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les données entrées dans le modèle d'actualisation sont la courbe de rendement des titres du gouvernement et les écarts par rapport à des actifs dont les risques financiers sont comparables.

Instruments dérivés

Les swaps d'intérêts sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à l'aide des courbes des taux d'actualisation observables. Les flux de trésorerie futurs pour les branches à taux variable sont estimés à l'aide des courbes des taux à terme implicites observables. Un ajustement est effectué pour tenir compte du risque de crédit découlant du fait que l'une des contreparties pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses obligations. Les données entrées pour effectuer cet ajustement comprennent les taux de défaut implicites du marché et les taux de recouvrement estimés, et l'ajustement tient compte des conventions-cadres de compensation et des contrats de garantie.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée à l'aide de l'approche par le résultat ou de l'approche par le marché, en prenant en compte une utilisation optimale de l'immeuble. De la juste valeur totale des immeubles de placement, une tranche de 12,3 % (43,0 % en 2014) reposait sur des évaluations effectuées par des évaluateurs indépendants et le solde de 87,7 % (57,0 % en 2014), sur des évaluations internes.

L'approche par le résultat sert principalement à établir la juste valeur des immeubles locatifs. La juste valeur est alors fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus pour chaque immeuble en utilisant un taux d'actualisation non observable qui tient compte des caractéristiques de l'immeuble. Les flux de trésorerie futurs sont estimés à l'aide d'hypothèses non observables sur les valeurs locatives et les taux d'inoccupation futurs.

L'approche par le marché sert surtout à déterminer la juste valeur d'un terrain vacant en se basant sur les transactions du marché visant des propriétés comparables. Des ajustements sont effectués en fonction des aspects particuliers de la propriété évaluée.

L'utilisation optimale des immeubles de placement inclus dans le portefeuille des activités d'aide au logement (156 millions de dollars au 31 décembre 2015 et 149 millions au 31 décembre 2014) diffère de leur utilisation actuelle, puisque ceux-ci sont utilisés pour remplir le mandat de la SCHL en ce qui a trait au logement social, plutôt que pour maximiser sa valeur économique.

Emprunts

La juste valeur des emprunts sur les marchés de capitaux est évaluée au cours vendeur de clôture non ajusté sur des marchés actifs. Les emprunts auprès du gouvernement du Canada sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation établies à partir du taux directement observable de nos emprunts négociés sur les marchés.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

Nous avons évalué que la juste valeur des titres acquis dans le cadre de conventions de revente, des intérêts courus à recevoir; des montants à recevoir du gouvernement du Canada, des débiteurs, des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, des intérêts courus à payer et des créiteurs se rapproche de leur valeur comptable principalement en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers, sauf lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans les bilans consolidés.

(En millions)	Valeur comptable				Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des AERG	Total		
2015						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	697	1 186	137	2 020	2 020	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 147	-	1 147	1 147	-
Disponibles à la vente	-	-	22 168	22 168	22 168	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	4 955	-	4 955	4 955	-
Prêts et créances ²	219 713	-	-	219 713	227 168	7 455
Instruments dérivés	-	117	-	117	117	-
Passifs financiers						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 078	-	7 078	7 078	-
Autres passifs financiers ³	216 274	-	-	216 274	223 829	7 555
Instruments dérivés	-	31	-	31	31	-
2014						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	325	979	865	2 169	2 169	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 060	-	1 060	1 060	-
Disponibles à la vente	-	-	21 812	21 812	21 812	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 503	-	5 503	5 503	-
Prêts et créances ²	215 944	-	-	215 944	222 381	6 437
Instruments dérivés	-	105	-	105	105	-
Passifs financiers						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 677	-	7 677	7 677	-
Autres passifs financiers ³	213 612	-	-	213 612	220 219	6 607
Instruments dérivés	-	31	-	31	31	-

¹ Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, une tranche de 1 186 millions de dollars (979 millions en 2014) est classée comme étant désignée à la juste valeur par le biais du résultat net, une tranche de 137 millions (865 millions en 2014) est classée comme étant disponible à la vente et une tranche de 697 millions (325 millions en 2014) est classée comme étant détenue jusqu'à l'échéance.

² La juste valeur des prêts et créances est classée au niveau 2.

³ La juste valeur de 218 045 millions de dollars (211 967 millions en 2014) est fondée sur les critères de niveau 1; la juste valeur de 5 784 millions (8 252 millions en 2014) est fondée sur les critères de niveau 2.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux qui suivent présentent la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur aux bilans consolidés.

(En millions)	2015					
	Éléments comptabilisés à la juste valeur				Éléments non comptabilisés à la juste valeur	Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Dépôts bancaires portant intérêt	-	1 108	-	1 108	55	1 163
Entreprises ou autres entités	-	40	-	40	65	105
Gouvernement du Canada	97	-	-	97	-	97
Provinces ou municipalités	-	79	-	79	577	656
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	96	1 227	-	1 323	697	2 020
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	-	62	164	226	-	226
Provinces ou municipalités	-	600	-	600	-	600
Pays souverains et entités connexes	-	321	-	321	-	321
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	983	164	1 147	-	1 147
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	-	10 411	-	10 411	-	10 411
Gouvernement du Canada	3 717	50	-	3 767	-	3 767
Provinces ou municipalités	-	6 518	-	6 518	-	6 518
Pays souverains et entités connexes	-	354	-	354	-	354
Actions						
Canadiennes	1 084	-	34	1 118	-	1 118
Total – Disponibles à la vente	4 801	17 333	34	22 168	-	22 168
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	4 955	-	4 955	-	4 955
Instruments dérivés	-	117	-	117	-	117
Immeubles de placement	-	-	258	258	-	258
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	221 442	221 442
TOTAL DE L'ACTIF	4 897	24 615	456	29 968	222 139	252 107
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	739	6 339	-	7 078	-	7 078
Instruments dérivés	-	31	-	31	-	31
Passifs et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	244 998	244 998
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	739	6 370	-	7 109	244 998	252 107

(En millions)	2014					
	Éléments comptabilisés à la juste valeur				Éléments non comptabilisés à la juste valeur	Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	6	-	-	6	-	6
Dépôts bancaires portant intérêt	-	933	-	933	45	978
Entreprises ou autres entités	-	90	-	90	159	249
Gouvernement du Canada	815	-	-	815	-	815
Provinces ou municipalités	-	-	-	-	121	121
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	821	1 023	-	1 844	325	2 169
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	-	83	159	242	-	242
Provinces ou municipalités	-	661	-	661	-	661
Pays souverains et entités connexes	-	157	-	157	-	157
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	901	159	1 060	-	1 060
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	-	6 734	-	6 734	-	6 734
Gouvernement du Canada	7 957	49	-	8 006	-	8 006
Provinces ou municipalités	-	5 560	-	5 560	-	5 560
Pays souverains et entités connexes	-	297	-	297	-	297
Actions						
Canadiennes	1 196	-	19	1 215	-	1 215
Total – Disponibles à la vente	9 153	12 640	19	21 812	-	21 812
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 503	-	5 503	-	5 503
Instruments dérivés	-	105	-	105	-	105
Immeubles de placement	-	-	247	247	-	247
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	217 594	217 594
TOTAL DE L'ACTIF	9 974	20 172	425	30 571	217 919	248 490
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 417	6 260	-	7 677	-	7 677
Instruments dérivés	-	31	-	31	-	31
Passifs et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	240 782	240 782
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	1 417	6 291	-	7 708	240 782	248 490

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs et reclassement

Pour les actifs et passifs évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de façon récurrente, nous déterminons si des transferts ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Il pourrait y avoir des transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la suite de changements dans la disponibilité de cours de marché ou de données observables sur le marché. Les transferts entre les niveaux sont réputés s'être produits au début du trimestre au cours duquel le transfert est effectué. Il n'y a eu aucun transfert pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015 (montant nul en 2014). Nous avons toutefois reclassé certains titres à revenu fixe du niveau 1 au niveau 2 au cours de l'exercice. Étant donné ce reclassement, la présentation des justes valeurs de ces titres dans les informations comparatives au 31 décembre 2014 a été modifiée afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Les tableaux qui suivent présentent les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

(En millions)	2015					Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de l'exercice	Achats	Gains latents comptabilisés en résultat net ^{1,2}	Gains latents comptabilisés dans les AERG ³	Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres adossés à des actifs	159	-	5	-	-	164
Disponibles à la vente						
Placement dans une société en commandite	19	10	-	7	(2)	34
Total – Placements en valeurs mobilières	178	10	5	7	(2)	198
Immeubles de placement	247	4	7	-	-	258
Total	425	14	12	7	(2)	456

¹ Inclus dans les gains nets latents pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Comprend les gains latents liés à ces actifs détenus au 31 décembre 2015.

³ Inclus dans les gains nets latents.

(En millions)	2014					Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de l'exercice	Achats	Gains latents comptabilisés en résultat net ^{1,2}	Gains latents comptabilisés dans les AERG ³	Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres adossés à des actifs	150	-	9	-	-	159
Disponibles à la vente						
Placement dans une société en commandite	17	1	-	1	-	19
Total – Placements en valeurs mobilières	167	1	9	1	-	178
Immeubles de placement	234	19	2	-	(8)	247
Total	401	20	11	1	(8)	425

¹ Inclus dans les gains nets latents pour les placements en valeurs mobilières et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Comprend les gains latents liés à ces actifs détenus au 31 décembre 2014.

³ Inclus dans les gains nets latents.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation de la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 31 décembre 2015, laquelle peut évoluer significativement au cours des périodes ultérieures. Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données non observables d'importance utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	2015				2014	
	Juste valeur de l'actif	Technique d'évaluation	Données non observables	Moyenne pondérée (données d'entrée / fourchette)	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée / fourchette)
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres adossés à des actifs	164	Flux de trésorerie actualisés	Prime de risque	1,4 %	159	1,6 %
Disponibles à la vente						
Placement dans une société en commandite	34	Part dans les capitaux de la société	Capitaux de la société déclarés	n.d.	19	n.d.
Total – Placements en valeurs mobilières	198				178	
Immeubles de placement						
Immeubles de placement détenus dans le portefeuille des activités d'assurance prêt hypothécaire	102	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	4 \$ - 37 \$	98	3 \$ - 40 \$
			Taux d'actualisation	7,0 % - 8,0 %		6,8 % - 8,5 %
Immeubles de placement détenus dans le portefeuille des activités d'aide au logement	17	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	22 \$ - 148 \$	20	25 \$ - 148 \$
			Taux d'actualisation	4,0 % - 5,8 %		4,5 % - 6,0 %
	139	Approche par le marché	Valeur par pied carré	0 \$ - 325 \$	129	0 \$ - 237 \$
Total des immeubles de placement	258				247	
Total des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur	456				425	

Analyse de sensibilité des titres de niveau 3

Placements en valeurs mobilières

Pour ce qui est des titres adossés à des actifs classés au niveau 3, de fortes hausses (baisse) des primes de risque non observables incluses dans les taux d'actualisation utilisés pour calculer la juste valeur se traduiraient par une baisse (hausse) de l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit présente l'incidence sur le résultat avant impôt d'une variation de 100 pb de la prime de risque.

(En millions)	2015		2014	
	Variation de la prime de risque		Variation de la prime de risque	
	-100 pb	+100 pb	-100 pb	+100 pb
Gains (pertes) nets latents	2	(2)	3	(3)

Immeubles de placement

Du côté des immeubles de placement, des augmentations (diminutions) importantes de la valeur locative estimée par pied carré entraîneraient une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Une augmentation (diminution) importante des taux d'actualisation entraînerait une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

6. Placements en valeurs mobilières

Le tableau qui suit présente l'éventail des échéances et le rendement moyen des placements en valeurs mobilières.

(En millions)	Durée résiduelle à l'échéance				Total 2015	Total 2014
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	-	164	62	-	226	242
Provinces ou municipalités	228	111	261	-	600	661
Pays souverains et entités connexes	-	76	245	-	321	157
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	228	351	568	-	1 147	1 060
Rendement ¹	2,8 %	1,2 %	1,6 %	-	1,7 %	2,2 %
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	1 092	3 314	2 492	3 513	10 411	6 734
Gouvernement du Canada	441	922	822	1 582	3 767	8 006
Provinces ou municipalités	319	1 347	1 320	3 532	6 518	5 560
Pays souverains et entités connexes	-	10	204	140	354	297
Total – Titres à revenu fixe	1 852	5 593	4 838	8 767	21 050	20 597
Rendement ¹	1,8 %	2,1 %	2,4 %	3,1 %	2,5 %	2,5 %
Actions canadiennes					1 118	1 215
Rendement ²					5,6 %	5,4 %
Total – Disponibles à la vente					22 168	21 812

¹ Rendement moyen pondéré, déterminé comme étant la moyenne pondérée des rendements effectifs de chacun des titres.

² Rendement moyen, déterminé en divisant les produits de dividendes par le coût moyen.

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) latents cumulatifs sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	2015				2014	
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulatifs	Pertes brutes latentes cumulatives	Juste valeur	Coût amorti ¹	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à revenu fixe						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 069	79	(1)	1 147	987	1 060
Disponibles à la vente	20 342	726	(18)	21 050	20 004	20 597
Actions						
Disponibles à la vente	726	392	-	1 118	714	1 215

¹ Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 698 millions de dollars (325 millions en 2014) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat d'une durée d'au plus 93 jours. Nous continuons à comptabiliser les produits de placements et inscrivons dans les AERG les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice.

La perte latente cumulative de 18 millions de dollars (1 million en 2014) sur les placements en titres à revenu fixe et en actions disponibles à la vente a été imputée au CAERG et n'a pas été comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur.

En 2015, des pertes de valeur de 5 millions de dollars (montant nul en 2014) sur les actions ont été comptabilisées dans les gains nets réalisés et aucune reprise n'a été constatée pendant l'exercice à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à revenu fixe.

7. Prêts

Le tableau qui suit présente l'échéance contractuelle des prêts en fonction de la valeur comptable.

(En millions)	Année d'échéance						Total 2015	Total 2014
	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et par la suite		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Programmes d'octroi de prêts	952	823	768	870	999	543	4 955	5 503
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	952	823	768	870	999	543	4 955	5 503
Rendement	2,8 %	2,1 %	2,4 %	2,2 %	1,7 %	2,3 %	2,2 %	2,6 %
Prêts et créances								
Prêts aux termes du PAPHA	-	-	-	-	-	-	-	2 025
Prêts aux termes du Programme des OHC	32 266	29 673	38 779	30 813	39 955	44 136	215 622	209 487
Programmes d'octroi de prêts	69	49	78	101	242	3 552	4 091	4 432
Total – Prêts et créances	32 335	29 722	38 857	30 914	40 197	47 688	219 713	215 944
Rendement	1,9 %	1,6 %	2,2 %	1,6 %	1,7 %	3,0 %	2,1 %	2,4 %
Total	33 287	30 545	39 625	31 784	41 196	48 231	224 668	221 447

Le tableau qui suit présente les remboursements et décaissements liés aux prêts.

(En millions)	2015		2014	
	Remboursements	Décaissements	Remboursements	Décaissements
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Programmes d'octroi de prêts	612	79	604	80
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	612	79	604	80
Prêts et créances				
Prêts aux termes du PAPHA	2 025	-	26 049	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	31 100	37 244	36 200	39 071
Programmes d'octroi de prêts	352	6	408	13
Total – Prêts et créances	33 477	37 250	62 657	39 084
Total	34 089	37 329	63 261	39 164

Prêts en souffrance

Un prêt est considéré comme étant en souffrance mais pas déprécié si une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente le classement chronologique des prêts en souffrance mais pas dépréciés, selon la date d'échéance contractuelle.

(En millions)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans	Total 2015	Total 2014
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net					
Programmes d'octroi de prêts	83	8	15	106	74
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	83	8	15	106	74
Prêts et créances					
Prêts aux termes du PAPHA	-	-	-	-	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	-	-	-	-	-
Programmes d'octroi de prêts	4	-	2	6	31
Total – Prêts et créances	4	-	2	6	31
Total – Prêts en souffrance	87	8	17	112	105

Sources de garantie

Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit. Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % (99 % en 2014) de nos prêts. Le tableau qui suit présente les sources de garantie de ces prêts.

(En millions)	2015			2014		
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Total	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Total
Provinces et territoires, en vertu des ententes sur le logement social	2 327	1 624	3 951	2 636	1 773	4 409
Gouvernement du Canada, en vertu des dispositions de la LNH	-	870	870	-	947	947
Affaires autochtones et du Nord Canada, au moyen des garanties d'emprunt ministérielles	1 277	63	1 340	1 284	51	1 335
Prêts souscrits dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire	728	60	788	867	76	943
Sûretés ¹	-	215 622	215 622	-	211 512	211 512
Total des prêts garantis	4 332	218 239	222 571	4 787	214 359	219 146
Prêts non garantis ²	623	1 474	2 097	716	1 585	2 301
Total	4 955	219 713	224 668	5 503	215 944	221 447

¹ Sûretés détenues pour les prêts consentis aux termes du PAPHA et du Programme des OHC, composées de TH LNH et d'actifs de réinvestissement de haute qualité.

² Ces prêts sont consentis à des entités provinciales et à des municipalités et sont évalués périodiquement pour déterminer si une provision pour pertes sur créances est nécessaire. Au 31 décembre 2015, un prêt déprécié avait été relevé et une provision de 23 millions de dollars avait été constituée (22 millions en 2014).

8. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des variations d'un ou de plusieurs titres, taux, indices, instruments financiers ou instruments dérivés sous-jacents. Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer nos risques.

Les swaps d'intérêts sont des transactions selon lesquelles deux parties échangent des paiements d'intérêts selon un montant nominal précis et un échéancier préétabli, calculés à des taux fixes ou variables convenus d'avance. Les montants nominaux ne font pas l'objet de l'échange. La valeur des swaps est fondée sur les variations des taux d'intérêt. Nous concluons ces swaps pour gérer le risque de réinvestissement, le risque de refinancement ou les incidences d'une non-concordance entre les encaissements liés aux actifs et les décaissements relatifs aux passifs.

Le tableau qui suit présente le montant nominal des transactions sur instruments dérivés comptabilisées dans les états financiers consolidés. Le montant nominal, qui est hors bilan, sert de point de référence pour le calcul des paiements, mais il ne représente ni la juste valeur ni le gain ou la perte possible, compte tenu du risque de crédit ou de marché lié à de tels instruments.

(En millions)	2015				2014		
	Durée moyenne à l'échéance	Montant nominal	Juste valeur		Montant nominal	Juste valeur	
			Actif	Passif		Actif	Passif
Swaps d'intérêts	3 ans	10 514	117	31	11 350	105	31

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Le tableau qui suit présente le risque de crédit lié aux instruments dérivés selon la durée à l'échéance. La valeur de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours, y compris les intérêts courus, ayant une juste valeur positive, après la prise en compte des conventions-cadres de compensation. La valeur de remplacement correspond à notre risque de crédit maximal lié aux instruments dérivés. Le risque de crédit éventuel correspond à une estimation de la variation éventuelle de la valeur marchande de la transaction jusqu'à l'échéance, calculée en fonction du montant en capital nominal des contrats en appliquant des facteurs conformes aux lignes directrices du BSIF.

L'équivalent de risque de crédit est égal au total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. L'équivalent pondéré en fonction des risques est déterminé en appliquant au montant de l'équivalent de risque de crédit une mesure standard, définie par le BSIF, du risque de crédit de la contrepartie.

(En millions)	Valeur de remplacement				Risque de crédit éventuel	2015		2014	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans		Équivalent de risque de crédit	Équivalent pondéré en fonction des risques	Équivalent de risque de crédit	Équivalent pondéré en fonction des risques
Swaps d'intérêts	12	42	36	29	10	129	26	128	25

La juste valeur des sûretés que nous détenons relativement à nos instruments dérivés était nulle au 31 décembre 2015 (1 million en 2014).

9. Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous avons comptabilisé des crédits parlementaires de 2 049 millions de dollars (2 010 millions en 2014) en produits au titre des activités d'aide au logement.

Ces crédits ont été affectés aux dépenses des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

(En millions)	2015	2014
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	1 650	1 655
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	348	302
Soutien au logement	10	7
Information d'analyse de marché	22	23
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	19	23
Total	2 049	2 010

Une tranche de 913 millions de dollars (937 millions en 2014) du montant total affecté aux programmes de logement a été versée dans le cadre des programmes transférés aux provinces et aux territoires en vertu des ELS. Aux termes de ces ententes, les provinces et les territoires assument nos obligations, notamment financières, à l'égard de ces programmes en contrepartie d'un financement annuel préétabli. Le cadre de responsabilisation stipule que les provinces et les territoires doivent fournir un état annuel audité du financement et des dépenses ainsi qu'un rapport annuel de rendement des programmes. Les provinces et les territoires pourraient devoir rembourser les montants versés si ceux-ci ne sont pas affectés conformément aux modalités des ELS.

Les dépenses des programmes de logement comprennent également des transactions entre parties liées, à savoir le gouvernement et nous, aux fins du remboursement de ce qui suit :

- les charges opérationnelles que nous avons engagées pour soutenir et administrer les programmes de logement au titre des activités d'aide au logement;
- les pertes d'intérêts découlant du fait que certains prêts consentis au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes d'octroi de prêts portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes;
- les pertes opérationnelles relatives à certains investissements liés aux programmes de logement et à certains biens immobiliers détenus au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes d'octroi de prêts;
- les pertes pour défaut de paiement relatives à certains prêts consentis au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes d'octroi de prêts et les pertes nettes découlant de la cession de certains investissements liés aux programmes de logement et de certains biens immobiliers détenus au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes d'octroi de prêts.

Le tableau qui suit présente les dépenses remboursées par le gouvernement.

(En millions)	2015	2014
Charges opérationnelles	112	120
Pertes d'intérêts	31	37
Pertes opérationnelles	1	1
Pertes pour défaut et sur cession	2	1
Total	146	159

Le total des remboursements au titre des pertes d'intérêts inclut 9 millions de dollars (12 millions en 2014) relativement à des pertes que nous avons subies par suite du remboursement anticipé ou de la révision des taux de prêts consentis au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes d'octroi de prêts.

Les remboursements des pertes et des charges sont comptabilisés dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada et les dépenses des programmes de logement selon la comptabilité d'exercice.

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde impayé au 31 décembre 2015 consiste essentiellement en dépenses engagées pour l'application des programmes de logement mais non encore remboursées.

(En millions)	2015	2014
Solde au début de l'exercice	285	311
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant l'exercice	2 049	2 010
Total des crédits reçus pendant l'exercice	(2 171)	(2 035)
Remboursements de tiers supérieurs aux versements au gouvernement du Canada	(2)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	161	285

10. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2015, le solde total des immeubles de placement s'établissait à 258 millions de dollars (247 millions en 2014), dont une tranche de 156 millions était comprise dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement et une tranche de 102 millions, dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. Les immeubles faisant partie de ce dernier portefeuille sont des immeubles locatifs et ceux compris dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement sont utilisés pour remplir notre mandat en ce qui a trait au logement social.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des immeubles de placement. Les informations relatives à la détermination de la juste valeur des immeubles de placement sont fournies à la note 5.

(En millions)	2015			2014		
	Assurance prêt hypothécaire	Aide au logement	Total	Assurance prêt hypothécaire	Aide au logement	Total
Solde au début de l'exercice	98	149	247	84	150	234
Acquisitions	3	1	4	17	2	19
Cessions	-	-	-	-	(8)	(8)
Gains (pertes) latents comptabilisés en résultat net ¹	1	6	7	(3)	5	2
Solde à la clôture de l'exercice	102	156	258	98	149	247

¹ Compris dans les autres produits.

11. Débiteurs et autres actifs

Le tableau qui suit présente la composition des débiteurs et autres actifs.

(En millions)	2015	2014
Débiteurs	37	18
Impôt sur le résultat exigible	244	-
Actifs non courants détenus en vue de la vente	69	79
Coûts d'acquisition différés (note 15)	127	117
Droits versés au gouvernement du Canada différés	138	89
Recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs	54	47
Sauvetages ¹	87	84
Immobilisations corporelles	56	54
Autres	27	32
Total	839	520

¹ Les sauvetages visent des prêts hypothécaires et d'autres prêts bénéficiant des mesures de gestion des cas de défaut prises dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire pour aider les emprunteurs à surmonter leurs difficultés financières. Une provision pour pertes sur créances est établie pour ces sauvetages. Au 31 décembre 2015, la provision s'élevait à 167 millions de dollars (166 millions en 2014) pour des sauvetages de 254 millions (250 millions en 2014).

12. Emprunts

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et les taux des emprunts selon l'échéance.

(En millions)	Échéance						Total 2015	Total 2014
	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et par la suite		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	1 191	996	1 164	1 097	1 216	675	6 339	6 260
Emprunts sur les marchés de capitaux	456	283	-	-	-	-	739	1 417
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 647	1 279	1 164	1 097	1 216	675	7 078	7 677
Taux ¹	2,8 %	2,1 %	2,3 %	2,0 %	1,6 %	2,3 %	2,2 %	2,6 %
Autres passifs financiers								
Obligations hypothécaires du Canada	31 526	29 364	38 245	30 814	39 299	42 832	212 080	207 055
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	266	327	388	333	332	2 548	4 194	6 557
Total – Autres passifs financiers	31 792	29 691	38 633	31 147	39 631	45 380	216 274	213 612
Taux ¹	1,9 %	1,6 %	2,2 %	1,6 %	1,7 %	3,0 %	2,1 %	2,4 %
Total	33 439	30 970	39 797	32 244	40 847	46 055	223 352	221 289

¹ Taux moyen pondéré, déterminé selon le taux effectif moyen pondéré des emprunts à taux fixe et le taux moyen pondéré à la révision des billets à taux variable.

Emprunts – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Cette catégorie comprend les emprunts auprès du gouvernement du Canada qui sont à court ou à moyen terme. Le montant des emprunts à court terme, dont la durée initiale à l'échéance est de moins de 365 jours, était nul au 31 décembre 2015 (montant nul en 2014). Les emprunts à moyen terme comprennent les billets à taux fixe, dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans.

Cette catégorie comprend également les emprunts sur les marchés de capitaux, qui se composent de billets à taux fixe dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans.

Au 31 décembre 2015, la valeur comptable des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 151 millions de dollars supérieure (165 millions en 2014) au montant contractuel payable à l'échéance. Nos passifs jouissent de la reconnaissance totale du gouvernement et aucune variation importante de la valeur ne peut être attribuée à un changement du risque de crédit.

Le tableau qui suit présente les émissions et remboursements des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

<i>(En millions)</i>	2015		2014	
	Émissions	Remboursements	Émissions	Remboursements
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	2 256	2 191	2 954	3 129
Emprunts sur les marchés de capitaux	-	650	-	-
Total	2 256	2 841	2 954	3 129

Emprunts – Autres passifs financiers

Cette catégorie comprend les emprunts que nous avons émis dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC, ainsi que les emprunts auprès du gouvernement du Canada pour certains de nos programmes d'octroi de prêts.

Le tableau qui suit présente les émissions et remboursements des emprunts inclus dans les autres passifs financiers.

<i>(En millions)</i>	2015		2014	
	Émissions	Remboursements	Émissions	Remboursements
Obligations hypothécaires du Canada	37 244	31 100	39 071	36 200
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	-	2 366	-	26 360
Total	37 244	33 466	39 071	62 560

Pouvoirs d'emprunt

Le ministre des Finances approuve chaque année le plan d'emprunt de la SCHL de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts. Pour les pouvoirs d'emprunt, l'encours maximal des emprunts s'élevait à 16 milliards de dollars pour 2015. Cette limite tient compte des emprunts sur les marchés de capitaux ainsi que des emprunts auprès du gouvernement du Canada depuis avril 2008 pour les activités d'aide au logement et de titrisation, dont le solde combiné du capital impayé était de 8,4 milliards de dollars au 31 décembre 2015. L'autorisation législative, qui ne s'applique pas aux emprunts de la FCH, stipule que l'encours des emprunts, compte non tenu des emprunts contractés auprès du gouvernement, ne peut en aucun temps dépasser 20 milliards de dollars. Le solde du capital impayé de ces emprunts s'élevait à 740 millions de dollars au 31 décembre 2015.

13. Crédoiteurs et autres passifs

Le tableau qui suit présente la composition des crédoiteurs et autres passifs.

(En millions)	2015	2014
Impôt sur le résultat à payer	-	231
Dépenses à payer liées aux programmes de logement	286	234
Autres passifs	201	208
Total	487	673

14. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations déterminées

Les régimes à prestations déterminées comprennent le volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que de retraite.

Depuis le 4 avril 2013, il n'y a plus de nouveaux participants au volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire. Les employés admissibles qui se sont joints à la Société après cette date ont été inscrits au régime à cotisations déterminées. Le 30 octobre 2015, la Société a annoncé l'adoption d'une nouvelle structure de régime de retraite à prestations déterminées qui s'appliquera à tous ses employés. Le régime existant à cotisations déterminées n'acceptera plus de nouveaux participants à compter du 31 décembre 2017 et tous les employés seront transférés au nouveau régime à prestations déterminées modifié. Tous les changements au régime de retraite ne s'appliqueront qu'aux services accumulés à partir du 1^{er} janvier 2018. Tous les avantages accumulés par les employés au titre des régimes existants avant la date d'entrée en vigueur demeureront inchangés.

Les cotisations au volet à prestations déterminées de notre régime de retraite doivent être versées dans un fonds géré séparément (Caisse de retraite), tandis que le volet à prestations déterminées du régime complémentaire et les avantages postérieurs à l'emploi autres que de retraite ne sont pas capitalisés et que les prestations sont payées directement par la Société.

Conformément à une convention de fiducie que nous avons conclue avec les fiduciaires de la Caisse de retraite (fiduciaires), ceux-ci sont responsables de la gestion et de l'administration de la Caisse de retraite. On compte huit fiduciaires, dont notre président, un membre du Conseil d'administration, trois membres de la haute direction et trois membres du Conseil des pensions (une combinaison d'employés actuels et retraités). Les fiduciaires déterminent les politiques et objectifs d'investissement, en fonction des politiques de gestion des risques d'entreprise établies par le Conseil d'administration, et examinent périodiquement la politique de répartition de l'actif de la Caisse de retraite. Le Comité des placements de la Caisse de retraite aide les fiduciaires dans la gestion des placements pour le volet à prestations déterminées du régime de retraite.

La politique de répartition de l'actif de la Caisse de retraite est fondée sur le principe de la diversification des placements dans différentes classes d'actif pour faire contrepoids au passif au titre du volet à prestations déterminées du régime de retraite. Selon la politique actuelle, l'actif comprend 57 % de placements en actions de sociétés ouvertes, 28 % de placements en titres à revenu fixe et 15 % d'actifs sensibles à l'inflation. La politique autorise les écarts par rapport aux pourcentages ciblés à l'intérieur d'une certaine fourchette. Les placements de la Caisse de retraite sont exposés aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Le plus important de ces risques est la volatilité de l'actif découlant de la conjoncture du marché. Le passif au titre du volet à prestations déterminées du régime de retraite est ajusté en fonction de l'indice des prix à la consommation, de sorte qu'il est exposé aux risques de taux d'intérêt et d'inflation et aux changements d'espérance de vie des participants aux régimes. Le plus important est le risque de taux d'intérêt, puisque la valeur actualisée du passif est calculée selon un taux d'actualisation établi en fonction du rendement des obligations de sociétés canadiennes notées AA. Si le rendement de l'actif de la Caisse de retraite est inférieur à celui de ces obligations, le niveau de capitalisation du volet à prestations déterminées du régime de retraite diminue. Les risques financiers sont gérés principalement par la diversification de l'actif et selon des stratégies de placement prudentes.

L'évaluation actuarielle du volet à prestations déterminées de notre régime de retraite au 31 décembre 2015 indique un excédent selon l'approche de continuité. Par conséquent, nous ne sommes pas tenus de verser des paiements spéciaux selon cette approche. L'évaluation selon l'approche de solvabilité, qui suppose une liquidation du régime à la date de l'évaluation, indique un déficit au 31 décembre 2015. Nous devons donc verser des paiements spéciaux de 70,7 millions de dollars en 2016 pour réduire le déficit selon cette approche.

Nous continuons à verser le plein montant des cotisations normales ainsi qu'à surveiller de près la situation du volet à prestations déterminées du régime de retraite. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée à la clôture de 2016 et les résultats seront communiqués dans les états financiers consolidés du *Rapport annuel 2016*.

Le tableau qui suit présente l'obligation au titre des prestations déterminées relative aux régimes à prestations déterminées.

(En millions)	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Capitalisation partielle ou intégrale	1 992	1 935	-	-
Sans capitalisation	73	67	122	196
Obligation au titre des prestations déterminées	2 065	2 002	122	196

Obligation et actif

Les tableaux suivants présentent des informations sur les régimes à prestations déterminées.

Exercice clos le 31 décembre 2015 (En millions)	Charge de retraite comptabilisée en résultat net					Prestations versées	Rééval. des montants nets au titre des régimes à prest. détermin. compt. dans les AERG¹	Cotisa- tions des employés	Cotisa- tions de la SCHL	31 déc. 2015
	1^{er} janv. 2015	Coût des services rendus	Charges/ produits d'intérêts	Modification/ réduction des régimes	Sous-total compta- bilisé en résultat net					
Régimes de retraite										
Obligation au titre des prestations déterminées	2 002	32	78	-	110	(95)	35	13	-	2 065
Juste valeur de l'actif des régimes	1 719	-	66	-	66	(95)	(26)	13	65	1 742
Passif au titre des régimes de retraite	283	32	12	-	44	-	61	-	(65)	323
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi										
Obligation au titre des prestations déterminées	196	4	7	(32)	(21)	(33)	(20)	-	-	122
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-	(33)	-	-	33	-
Passif au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	196	4	7	(32)	(21)	-	(20)	-	(33)	122
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	479	36	19	(32)	23	-	41	-	(98)	445

¹ La répartition détaillée des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG est présentée dans les tableaux supplémentaires ci-après.

En 2015, la Société a annoncé des changements aux avantages prévus aux termes des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui s'appliqueront aux employés qui prendront leur retraite le 1^{er} janvier 2018 ou après. Ces changements touchant les régimes ont entraîné des gains de 32 millions de dollars. En septembre 2015, les indemnités de départ (ou les prestations de décès qui les remplaçaient) accumulées au moment de la cessation ont été versées aux bénéficiaires. Des règlements totalisant 30 millions de dollars ont été versés, lesquels sont compris dans les avantages versés au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi indiqués précédemment.

Exercice clos le 31 décembre 2014 (En millions)	Charge de retraite comptabilisée en résultat net					Presta- tions versées	Rééval. des montants nets au titre des régimes à prest. détermin. compt. dans les AERG ¹	Cotisa- tions des employés	Cotisa- tions de la SCHL	31 déc. 2014
	1 ^{er} janv. 2014	Coût des services rendus	Charges/ produits d'intérêts	Modification/ réduction des régimes	Sous-total compta- bilisé en résultat net					
Régimes de retraite										
Obligation au titre des prestations déterminées	1 719	31	80	(3)	108	(85)	244	16	-	2 002
Juste valeur de l'actif des régimes	1 544	-	72	-	72	(85)	96	16	76	1 719
Passif au titre des régimes de retraite	175	31	8	(3)	36	-	148	-	(76)	283
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi										
Obligation au titre des prestations déterminées	175	4	8	(9)	3	(7)	25	-	-	196
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-	(7)	-	-	7	-
Passif au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	175	4	8	(9)	3	-	25	-	(7)	196
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	350	35	16	(12)	39	-	173	-	(83)	479

¹ La répartition détaillée des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG est présentée dans les tableaux supplémentaires ci-après.

En 2014, le nombre de participants aux régimes a diminué de 193 (environ 12,9 %), ce qui a entraîné un gain de réduction de 12 millions de dollars.

Les tableaux suivants présentent des informations supplémentaires détaillées sur les diverses sources des réévaluations comptabilisées dans les AERG comprises dans les tableaux précédents.

Exercice clos le 31 décembre 2015 (En millions)	(Gains) pertes sur la réévaluation comptabilisés dans les AERG				
	Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les produits d'intérêts)	Changements actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Changements actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Changements actuariels découlant de l'expérience des régimes	Total comptabilisé dans les AERG
Régimes de retraite					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	1	13	21	35
Juste valeur de l'actif des régimes	(26)	-	-	-	(26)
Passif au titre des régimes de retraite	26	1	13	21	61
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	-	(17)	(3)	(20)
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-
Passif au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-	(17)	(3)	(20)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	26	1	(4)	18	41

Exercice clos le 31 décembre 2014 (En millions)	(Gains) pertes sur la réévaluation comptabilisés dans les AERG				
	Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les produits d'intérêts)	Changements actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Changements actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	Changements actuariels découlant de l'expérience des régimes	Total comptabilisé dans les AERG
Régimes de retraite					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	30	212	2	244
Juste valeur de l'actif des régimes	96	-	-	-	96
Passif au titre des régimes de retraite	(96)	30	212	2	148
Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	-	25	-	25
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-
Passif au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	-	-	25	-	25
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	(96)	30	237	2	173

La réévaluation de l'actif des régimes correspond à l'écart entre le taux de rendement réel de l'actif des régimes à prestations déterminées et le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation. Le rendement réel de l'actif des régimes s'est établi à 40 millions de dollars (168 millions en 2014).

Le tableau qui suit présente des informations sur la juste valeur des placements administrés par les fiduciaires.

(En millions, sauf indication contraire)	2015				2014			
	Coté	Non coté	Total	En %	Coté	Non coté	Total	En %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	-	2	0,1 %	2	-	2	0,1 %
Placements à court terme ¹	23	-	23	1,3 %	66	-	66	3,8 %
Obligations et débetures ²								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	116	-	116	6,6 %	98	-	98	5,7 %
Autres titres	291	1	292	16,8 %	294	-	294	17,1 %
Actions								
Actions canadiennes	455	-	455	26,1 %	490	2	492	28,6 %
Actions étrangères	607	1	608	34,9 %	563	-	563	32,9 %
Infrastructures	-	51	51	3,0 %	-	21	21	1,2 %
Titres à rendement réel ³	36	-	36	2,1 %	35	-	35	2,0 %
Biens immobiliers	-	159	159	9,1 %	-	148	148	8,6 %
Total	1 530	212	1 742	100,0 %	1 548	171	1 719	100,0 %

¹ Y compris 22 millions de dollars ou 1,3 % (66 millions ou 3,8 % en 2014) de placements dans des titres émis ou garantis par les parties liées.

² Y compris 65 millions de dollars ou 3,7 % (48 millions ou 2,8 % en 2014) de placements dans des titres que nous avons cautionnés (OHC) et 51 millions de dollars ou 3,0 % (50 millions ou 2,9 % en 2014) de placements dans des titres émis ou garantis par les parties liées.

³ Y compris 33 millions de dollars ou 1,9 % (31 millions ou 1,8 % en 2014) de placements dans des titres émis ou garantis par les parties liées.

Hypothèses

L'actif et l'obligation au titre des prestations déterminées ont été calculés au 31 décembre 2015 à des fins comptables. Lors de cette évaluation, les hypothèses suivantes ont été retenues.

	Régimes de retraite		Régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2015	2014	2015	2014
Obligation au titre des prestations déterminées				
Taux d'actualisation	4,0 %	4,0 %	4,1 %	4,1 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Coût des prestations				
Taux d'actualisation	4,0 %	4,8 %	4,1 %	4,8 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Évolution des coûts médicaux				
Taux d'évolution des coûts médicaux initial	-	-	6,1 %	6,5 %
Baisse du taux d'évolution des coûts médicaux à ¹	-	-	4,5 %	4,5 %
Année de l'atteinte du taux d'évolution	-	-	2029	2029
Espérance de vie des participants (qui ont atteint l'âge de 65 ans en 2014)				
Hommes	23 ans	23 ans	23 ans	23 ans
Femmes	25 ans	25 ans	25 ans	25 ans

¹ Diminution moyenne par année de 0,1 % (0,1 % en 2014)

Les taux d'actualisation sont établis en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de l'obligation au titre des prestations déterminées.

Les hypothèses portant sur la mortalité sont fondées sur les tables normalisées publiées par l'Institut canadien des actuaires. En 2014, les tables de mortalité du secteur public ont été utilisées comme tables de référence plutôt que celles du secteur privé, afin de mieux refléter l'expérience de notre régime.

Sensibilité

Le tableau qui suit présente l'incidence des variations des hypothèses.

(En millions)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations déterminées	Augmentation (diminution) du coût net des prestations inclus dans les charges opérationnelles
Augmentation/diminution de 50 pb du taux d'actualisation	(159)/180	(8)/7
Augmentation/diminution de 50 pb du taux de croissance de la rémunération	23/(22)	3/(3)
Augmentation/diminution de 100 pb du taux d'évolution des coûts des soins de santé	10/(8)	(1)/1
Augmentation d'un an de l'espérance de vie des participants	62	3

Les analyses de sensibilité ci-dessus sont fondées sur un changement d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. En pratique, il est improbable que cela se produise et il pourrait y avoir corrélation entre les changements de certaines hypothèses. La méthode et les types d'hypothèses utilisées pour préparer les analyses de sensibilité n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

Flux de trésorerie

Les paiements au comptant au titre des régimes à prestations déterminées se sont élevés à 98 millions de dollars (83 millions en 2014).

En 2016, nous nous attendons à verser des cotisations au volet à prestations déterminées du régime de retraite d'environ 70,7 millions de dollars.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des régimes à prestations déterminées est de 14,6 ans (15 ans en 2014). Le tableau qui suit présente l'échelonnement des versements des prestations.

(En millions)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	Plus de 15 ans
Paiements au titre des régimes à prestations déterminées	99	327	364	321	954

Régime à cotisations déterminées

Le régime à cotisations déterminées comprend le volet à cotisations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire.

Les charges au titre du régime à cotisations déterminées se sont élevées à 1,9 million de dollars (0,5 million en 2014).

La direction de la SCHL a approuvé l'ajout du régime à cotisations déterminées pour les nouveaux employés et les employés contractuels admissibles à compter du 4 avril 2013. Ce régime n'acceptera plus de nouveaux participants à compter du 1^{er} janvier 2018. Le régime à cotisations déterminées est géré par un tiers.

15. Assurance prêt hypothécaire

Gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire

Dans le cadre de nos contrats d'assurance prêt hypothécaire, nous couvrons le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs et nous nous exposons alors à l'incertitude liée au moment, à la fréquence et à l'importance des règlements. Nous gérons notre risque en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription des prêts et la gestion des cas de défaut, ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates.

Une concentration du risque peut découler de la conclusion de contrats d'assurance dans une région où la conjoncture économique locale s'écarte considérablement de la moyenne. L'incidence relative d'une telle concentration du risque est atténuée au moyen de la répartition géographique des activités.

Contrats d'assurance en vigueur

Au 31 décembre 2015, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 526 milliards de dollars (543 milliards en 2014). Ce montant comprend les soldes impayés de 788 millions de dollars (943 millions en 2014) des prêts consentis au titre des programmes d'octroi de prêts dans le cadre des activités d'aide au logement (voir la note 7).

En vertu de l'article 11 de la LNH, le montant total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2014).

Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est un actuaire externe et Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA), désigné par la direction en vue d'effectuer une évaluation du passif (provision pour règlements et primes non acquises) des contrats d'assurance prêt hypothécaire au 30 septembre. Les facteurs et les techniques utilisés pour l'évaluation sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes du Canada et à la réglementation connexe. L'actuaire désigné effectue également une projection de la provision pour règlements à partir de la date de l'évaluation actuarielle jusqu'au 31 décembre.

Primes et droits acquis et non acquis

Le tableau qui suit présente la composition des primes et droits acquis.

<i>(En millions)</i>	2015	2014
Primes acquises	1 568	1 662
Droits de demande acquis ¹	24	26
Total	1 592	1 688

¹ Y compris les droits de demande auparavant non acquis comptabilisés pendant l'exercice ainsi que les autres frais de service acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	2015	2014
Solde au début de l'exercice	5 575	5 947
Primes différées sur les contrats souscrits pendant l'exercice	1 421	1 291
Primes acquises pendant l'exercice	(1 568)	(1 662)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant l'exercice	17	12
Droits de demande acquis pendant l'exercice	(13)	(13)
Solde à la clôture de l'exercice	5 432	5 575

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des DSND, des demandes de règlement en cours de traitement (DRCT) et des demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI). Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

<i>(En millions)</i>	2015			2014		
	DSND et DRCT	LS et PHI	Total	DSND et DRCT	LS et PHI	Total
Solde au début de l'exercice	551	227	778	650	219	869
Règlements payés et charges connexes pendant l'exercice	(357)	(3)	(360)	(415)	(4)	(419)
Règlements (recouvrements) d'assurance pendant l'exercice	291	(1)	290	316	12	328
Solde à la clôture de l'exercice	485	223	708	551	227	778

Méthode et facteurs importants

Nous nous fondons principalement sur la valeur actuarielle pour estimer le passif des contrats d'assurance. Il y a une limite à l'exactitude des estimations du passif des contrats d'assurance indiquées dans le rapport d'évaluation préparé par l'actuaire désigné. Toute estimation comporte une incertitude inhérente relativement au passif final, notamment en ce qui concerne l'insuffisance des primes, les DSND, les DRCT et les prêts pour LS et les PHI, puisque le passif final lié aux demandes de règlement dépend d'événements à venir.

Au risque de sous-estimation ou de surestimation du total du passif au titre des demandes de règlement s'ajoute le risque que les échéances de paiement des obligations ou de rendement des placements diffèrent significativement des hypothèses sur lesquelles repose l'évaluation du passif des contrats d'assurance.

Les provisions sont examinées et évaluées à la clôture de chaque trimestre, par la direction, et chaque exercice, dans le cadre de l'évaluation actuarielle en fonction des nouvelles demandes de règlement et de l'évolution de la situation. Les variations de la provision pour règlements estimée sont imputées aux règlements d'assurance de l'exercice au cours duquel elles sont établies. Le calendrier prévu des sorties nettes de trésorerie résultant des passifs d'assurance comptabilisés est fourni à la note 28.

Nous déterminons les provisions pour règlements et primes non acquises au 31 décembre à l'aide de facteurs actuariels provenant de l'évaluation au 30 septembre, en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique, des primes perçues, des règlements versés et des charges connexes pendant l'intervalle.

Les primes sont comptabilisées dans les produits selon des facteurs établis en fonction des tendances passées des règlements. Les primes sont donc acquises à un rythme similaire à celui auquel les défauts surviennent. Une tendance en matière d'acquisition des primes est déterminée selon le type de produit et la période d'amortissement.

Les facteurs ci-après ont une incidence sur les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la provision pour règlements :

- Nouvelles demandes de règlement – Ce facteur englobe la fréquence et le volume des nouvelles demandes de règlement. Il est fondé sur les tendances historiques des demandes de règlement et l'information sur les prêts en souffrance;
- Importance des règlements versés – L'importance des règlements versés, ou la perte moyenne sur règlements, dépend du montant des règlements versés, des pertes découlant de la vente des biens immobiliers, des frais d'administration et des délais de paiement et de vente. Ces facteurs sont généralement fondés sur les résultats historiques;
- Conjoncture économique – Les facteurs économiques récents et projetés, notamment les taux de chômage, les taux hypothécaires et les variations des prix des logements, ont une incidence sur les prévisions relatives au volume des demandes de règlement.

Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente la sensibilité du passif des contrats d'assurance à l'évolution des facteurs économiques servant à le calculer. Le taux de variation est appliqué à un ensemble d'hypothèses qui sous-tendent la modélisation actuarielle dans le but de déterminer l'incidence possible sur le résultat avant impôt. L'information présentée ne vise pas à expliquer l'incidence d'une variation dans le pourcentage sur l'actif et le passif d'assurance indiqués précédemment.

Les résultats des tests de sensibilité sont présentés ci-après et montrent l'incidence sur le résultat avant impôt. Pour chacun des scénarios, l'incidence d'un changement de l'un ou l'autre des facteurs est illustrée sans modification des autres hypothèses.

(En millions)	2015	2014
Augmentation de 100 pb du taux de chômage	(17)	(47)
Diminution de 100 pb du taux d'inflation des prix des logements	(50)	(45)
Augmentation de 100 pb des taux hypothécaires	(49)	(31)

Ces mesures de sensibilité sont hypothétiques et ne devraient pas être interprétées autrement. La relation entre la modification d'une hypothèse et la variation d'une valeur n'est pas nécessairement linéaire. Le changement d'un facteur peut influencer sur un autre, ce qui peut accroître ou diminuer une mesure de sensibilité.

La méthode appliquée pour les tests de sensibilité n'a pas changé de manière importante depuis l'exercice précédent.

Évolution des règlements

Demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus mais non déclarés et demandes de règlement en cours de traitement

Le tableau qui suit illustre l'évolution des pertes sur règlements attendues au titre des DSND et des DRCT et des charges connexes sur une certaine période ainsi que le coût final estimé des règlements de 2009 à 2015, et remonte à la première période au cours de laquelle est survenue une demande significative et pour laquelle il existe encore une incertitude sur le montant et l'échéance des paiements. L'information est présentée en fonction de l'année du défaut, c'est-à-dire que les règlements sont comptabilisés dans la période où a eu lieu l'événement assuré et non dans la période où le contrat a été souscrit.

(En millions)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Pertes sur règlements attendues pendant l'exercice au cours duquel survient le défaut	749	598	552	523	387	345	303	
Un an plus tard	706	573	512	427	368	327	-	
Deux ans plus tard	730	574	490	430	369	-	-	
Trois ans plus tard	741	584	491	437	-	-	-	
Quatre ans plus tard	755	591	494	-	-	-	-	
Cinq ans plus tard	737	596	-	-	-	-	-	
Estimation du montant cumulatif des règlements	739	596	494	437	369	327	303	3 265
Montant cumulatif des paiements	(730)	(595)	(490)	(424)	(332)	(193)	(16)	(2 780)
Provision pour règlements	9	1	4	13	37	134	287	485
Estimation actuelle de l'excédent	10	2	58	86	18	18	-	
Excédent des pertes sur règlements attendues initiales	1 %	-	11 %	16 %	5 %	5 %	-	

Demandes de règlement visant les prêts hypothécaires pour logements sociaux et les prêts hypothécaires indexés

Tel qu'il est indiqué à la note 2, les prêts hypothécaires pour LS et les PHI sont des programmes à caractère unique et par conséquent, l'évolution des règlements visant ces prêts est différente de celle constatée pour les demandes au titre des DSND et les DRCT. Dans le cadre des programmes de prêts pour LS et de PHI, les pertes attendues pour lesquelles une provision est constituée peuvent survenir au plus tard à la date de clôture ou dans l'avenir; par conséquent, l'information ne peut être présentée pour l'année du défaut, puisque les règlements sont alors liés à une période rétrospective au cours de laquelle le défaut est survenu.

Coûts d'acquisition différés

Le tableau qui suit présente les variations du solde des CAD.

(En millions)	2015	2014
Solde au début de l'exercice	117	116
Coûts d'acquisition différés	49	36
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(39)	(35)
Solde à la clôture de l'exercice	127	117

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire

Notre actuaire désigné effectue un test de suffisance du passif relativement à notre passif au titre des primes et à notre passif au titre des règlements. Le passif au titre des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle survient le défaut).

Le test de suffisance du passif de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014 a révélé qu'aucune provision pour insuffisance des primes n'était requise à ces dates de clôture.

16. Titrisation

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH dans le cadre du Programme des OHC ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés dans le cadre du Programme des TH LNH et fondés sur des prêts à l'habitation.

Nous avons établi qu'à la date clôture, selon notre meilleure estimation, le montant requis pour éteindre ces obligations au titre des cautionnements de paiement périodique était inférieur au solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis. Par conséquent, aucune provision pour règlements n'est requise.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis.

(En millions)	2015	2014
Solde au début de l'exercice	592	564
Droits de cautionnement de paiement périodique perçus pendant l'exercice ¹	473	273
Droits de cautionnement de paiement périodique acquis pendant l'exercice ¹	(268)	(245)
Solde à la clôture de l'exercice	797	592

¹ Y compris les droits de demande ou compensatoires perçus et acquis de 33 millions de dollars (31 millions en 2014).

Cautionnements en vigueur

Le tableau qui suit présente le total des cautionnements en vigueur par programme. Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique¹.

(En milliards)	2015	2014
TH LNH ²	216	213
OHC ³	215	209
Total	431	422

¹ L'obligation exclut la valeur de réalisation des actifs connexes servant de garantie aux TH LNH et aux OHC.

² Y compris un montant nul (0,5 milliard en 2014) de TH LNH détenus en tant que sûreté pour le PAPHA.

³ Y compris 3,7 milliards de dollars (2,6 milliards en 2014) de placements qui sont éliminés dans les bilans consolidés.

Le tableau qui suit présente le profil d'échéance des cautionnements en vigueur.

(En millions)	TH LNH et OHC cautionnés¹
2016	58 044
2017	60 672
2018	82 718
2019	83 297
2020	98 892
2021 et par la suite	46 942
Total	430 565

¹ Selon le montant en capital impayé au 31 décembre 2015.

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2014).

17. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	2015	2014
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt de l'exercice considéré	459	845
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	17	17
Total de la charge d'impôt dans le résultat net	476	862
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	3	159
Reclassement en résultat net des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(4)	(213)
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	(6)	(32)
Total du recouvrement d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(7)	(86)
Total	469	776

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le taux prévu par la loi et le taux d'imposition effectif.

<i>(En millions)</i>	2015	2014
Résultat avant impôt	1 964	3 487
Taux d'imposition prévu par la loi	25 %	25 %
Impôt selon le taux prévu par la loi	491	872
Variation du taux d'imposition	-	8
Différence permanente	(15)	(18)
Charge d'impôt sur le résultat	476	862
Taux d'imposition effectif	24,2 %	24,7 %

Le taux d'imposition prévu par la loi de 25 % correspond au taux d'imposition fédéral de 38 % moins une réduction du taux général de 13 %.

Les tableaux qui suivent présentent l'actif et le passif d'impôt différé qui découlent de l'incidence fiscale des différences temporaires.

<i>(En millions)</i>	2014	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les capitaux propres consolidés	2015
Actif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	30	-	(6)	-	24
Avantages postérieurs à l'emploi	79	(14)	6	-	71
Total de l'actif d'impôt différé	109	(14)	-	-	95
Passif d'impôt différé					
Juste valeur des immeubles de placement	(31)	(2)	-	-	(33)
Gains différés sur la vente d'instruments financiers	(5)	-	-	-	(5)
Frais d'émission différés	(2)	1	-	-	(1)
Provision pour règlements	(116)	(2)	-	4	(114)
Total du passif d'impôt différé	(154)	(3)	-	4	(153)
Actif (passif) d'impôt différé net	(45)	(17)	-	4	(58)

<i>(En millions)</i>	2013	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les capitaux propres consolidés	2014
Actif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	69	(11)	(28)	-	30
Avantages postérieurs à l'emploi	55	(8)	32	-	79
Total de l'actif d'impôt différé	124	(19)	4	-	109
Passif d'impôt différé					
Juste valeur des immeubles de placement	(32)	1	-	-	(31)
Gains différés sur la vente d'instruments financiers	(5)	-	-	-	(5)
Frais d'émission différés	(3)	1	-	-	(2)
Provision pour règlements	(117)	-	-	1	(116)
Total du passif d'impôt différé	(157)	2	-	1	(154)
Actif (passif) d'impôt différé net	(33)	(17)	4	1	(45)

L'actif d'impôt différé a été entièrement comptabilisé puisque nous croyons qu'il est probable que ces éléments seront réalisés dans le cours normal de nos activités.

18. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital et tel qu'il est prévu en vertu de la *Loi sur la SCHL* et de la LNH, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un niveau de capital suffisant pour nos activités commerciales afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonome de même qu'en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé, le cas échéant. Notre ligne de conduite en matière de gestion du capital est abordée dans notre plan d'entreprise, qui est approuvé chaque année par le gouverneur en conseil. Nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal; cependant, nous nous conformons aux lignes directrices du BSIF en ce qui a trait à l'établissement des niveaux et des cibles de capital pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire.

Nous avons géré notre capital tel qu'il a été approuvé dans notre plan d'entreprise de 2015, conformément à la *Loi sur la SCHL* et à la LNH. Aucune modification n'a été apportée à nos directives internes en ce qui concerne la composition du capital ou les objectifs de gestion du capital pendant l'exercice à l'étude.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

<i>(En millions)</i>	2015	2014
Capital d'apport	25	25
Cumul des autres éléments du résultat global	807	803
Résultats non distribués affectés	11 151	10 857
Autres résultats non distribués ¹	7 656	6 497
Total des capitaux propres du Canada²	19 639	18 182
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(264)	(247)
Total du capital disponible	19 375	17 935

¹ Les autres résultats non distribués représentent les résultats non distribués qui ne sont pas requis pour soutenir le cadre de capitalisation des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

² Les composantes CAERG et autres résultats non distribués du total des capitaux propres du Canada tiennent compte de l'incidence des éliminations.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le capital affecté des activités d'assurance prêt hypothécaire est défini dans notre cadre de gestion du capital, conformément aux lignes directrices du BSIF. Le niveau de capital minimal réglementaire correspond à 100 % selon le test du capital minimal (TCM) du BSIF. Le TCM permet de s'assurer que le capital disponible est d'au moins 100 % du capital requis.

Nous fixons une cible interne de capital supérieure au capital minimal requis. La cible interne est fixée à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire. Elle est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis établis et est conçue de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. La cible interne a été fixée à 205 % (205 % en 2014) du capital minimal requis.

Conformément à notre cadre de gestion du capital, nous exerçons nos activités selon un niveau de capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Par conséquent, nous avons fixé une cible de capital immobilisé qui dépasse notre cible interne. La cible de capital immobilisé est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis par notre cadre de gestion du capital et est établie de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne. La cible de capital immobilisé a été fixée à 220 % (220 % en 2014) du capital minimal requis.

Pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, nous avons affecté les résultats non distribués et le CAERG en fonction de la cible de capital immobilisé de 220 %, soit 10 817 millions de dollars (220 % ou 10 634 millions en 2014). Au 31 décembre 2015, le capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire correspondait à 17 395 millions de dollars, ou 354 % du capital minimal requis (16 173 millions ou 343 % en 2014).

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire.

(En millions)	2015	2014
Cumul des autres éléments du résultat global	803	807
Résultats non distribués affectés	10 014	9 827
Capital affecté	10 817	10 634
Résultats non distribués non affectés	6 842	5 784
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	17 659	16 418
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(264)	(245)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	17 395	16 173
Cible interne de capital	205 %	205 %
Cible de capital immobilisé	220 %	220 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	354 %	343 %

Capital des activités de titrisation

Le capital des activités de titrisation est affecté aux fins des cautionnements fournis dans le cadre du Programme des TH LNH et du Programme des OHC. Le montant affecté est fondé sur des principes de capital réglementaire et de capital économique et correspond à 1 200 millions de dollars, ou 100 % du capital requis selon ces principes (1 064 millions ou 100 % en 2014). Le capital requis est calculé en appliquant des coefficients de pondération de risque aux expositions des actifs et passifs du portefeuille de placements des activités de titrisation, tels qu'ils sont définis par le BSIF. Au 31 décembre 2015, le capital disponible des activités de titrisation correspondait à 1 907 millions de dollars, ou 159 % du capital requis (1 663 millions ou 157 % en 2014).

Nous ne détenons pas de capital distinct pour la FCH, puisque notre risque se limite à l'assurance prêt hypothécaire et au cautionnement de paiement périodique que nous offrons et qui sont couverts respectivement par le capital des activités d'assurance prêt hypothécaire et le capital des activités de titrisation.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible des activités de titrisation.

(En millions)	2015	2014
Cumul des autres éléments du résultat global	63	34
Résultats non distribués affectés	1 137	1 030
Capital affecté	1 200	1 064
Résultats non distribués non affectés	707	601
Total du capital des activités de titrisation	1 907	1 665
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	-	(2)
Total du capital disponible des activités de titrisation	1 907	1 663
Ratio du capital disponible sur le capital requis (%)	159 %	157 %

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la SCHL*. Une tranche des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2014). Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de verser le surplus au gouvernement.

Les variations latentes de la juste valeur marchande enregistrées par les programmes d'octroi de prêts ainsi que les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées pour les activités d'aide au logement sont imputées aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts.

(En millions)	2015	2014
Réserve	136	143
Résultats non distribués	41	23
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	177	166

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

19. Produits et charges liés aux instruments financiers

Produits d'intérêts, produits de placements et charges d'intérêts

Le tableau qui suit présente le total des produits et charges d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers et les produits de dividendes comptabilisés aux états consolidés des résultats et du résultat global.

(En millions)	2015			2014		
	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts
Actifs financiers disponibles à la vente	-	512	-	-	527	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	2	-	-	4	-
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	1	-	-	1	-	-
Prêts – prêts et créances	4 715	-	-	5 296	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	(2)	-	-	(3)	-
Emprunts – Autres passifs financiers	-	-	4 638	-	-	5 210
Total des intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 716	512	4 638	5 297	528	5 210
Total des intérêts sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	186	1	168	213	1	198
Total des intérêts	4 902	513	4 806	5 510	529	5 408
Produits de dividendes	-	40	-	-	79	-
Total	4 902	553	4 806	5 510	608	5 408

¹ Sur le total des intérêts sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, une tranche de 119 millions de dollars (148 millions en 2014) se rapporte à des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, une tranche de 37 millions (32 millions en 2014) se rapporte à des instruments dérivés et une tranche de 30 millions (33 millions en 2014) se rapporte à des placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains et pertes réalisés sur les instruments financiers.

(En millions)	2015	2014
Placements en valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	-	69
Placements en valeurs mobilières disponibles à la vente	13	1 413
Emprunts – autres passifs – remboursements d'emprunts	(48)	(28)
Total	(35)	1 454

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions)	2015	2014
Détenus à des fins de transaction		
Actions	-	(57)
Instruments dérivés	4	25
Total – Détenus à des fins de transaction	4	(32)
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements en valeurs mobilières	6	9
Prêts	(9)	(6)
Emprunts	14	38
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	11	41
Total	15	9

20. Entités structurées

Entités structurées consolidées

Fiducie du Canada pour l'habitation

Nous consolidons les comptes de la FCH, une entité juridique distincte, qui sont comptabilisés dans les activités de titrisation. La FCH a été constituée en 2001 en tant qu'entité *ad hoc* distincte de la SCHL. Bien que nous contrôlions les activités de la FCH, les actifs et passifs de celle-ci ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les activités de la FCH se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les TH LNH, à l'émission d'OHC, à l'acquisition de placements de haute qualité et à la réalisation de certaines transactions de couverture connexes. Nous cautionnons les OHC dans le cadre des activités de titrisation. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont une ou plusieurs organisations caritatives. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière de la FCH.

Bilans résumés

(En millions)	2015	2014
Prêts – prêts et créances	215 622	209 487
Autres actifs	368	402
Total de l'actif	215 990	209 889
Emprunts – autres passifs financiers	215 622	209 487
Autres passifs	368	402
Total du passif	215 990	209 889
Total des capitaux propres du Canada	-	-

États résumés des résultats

(En millions)	2015	2014
Produits d'intérêts – prêts	4 394	4 729
Charges d'intérêts	4 386	4 721
Produits d'intérêts nets	8	8
Autres produits	224	162
Total des produits	232	170
Charges opérationnelles	232	170
Total des charges	232	170
Résultat net	-	-

Nordea International Equity Fund

Nous avons consolidé les comptes du fonds Nordea jusqu'à sa liquidation et sa dissolution en 2014. Nous avons alors reçu une somme de 463 millions de dollars en espèces en contrepartie de notre participation dans le fonds et comptabilisé un gain de 69 millions de dollars dans les gains nets réalisés.

Entités structurées non consolidées

Nous avons des intérêts dans des fonds de placement constituant des entités structurées non consolidées jusqu'à leur vente en 2014. De ces placements, nous avons comptabilisé 12 millions de dollars en produits de placements et 503 millions en gains nets réalisés au cours de 2014.

21. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et le cours des actions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont gérés conformément à leurs politiques de répartition de l'actif, lesquelles limitent le risque de taux d'intérêt par rapport aux contraintes internes et aux indices de référence. En 2014, nous avons mis en place une nouvelle répartition de l'actif pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. Cette nouvelle répartition a réduit notre exposition aux actions canadiennes et étrangères et raccourci la durée de nos placements à revenu fixe. Ces mesures ont réduit notre autre risque de prix et notre risque de taux d'intérêt, respectivement. Les activités d'aide au logement sont exposées au risque de taux d'intérêt quand les paiements de capital et d'intérêts sur les actifs et passifs sont assortis de dates de paiement, de révision des taux ou de paiement différentes. Certains prêts sont assortis d'un privilège de remboursement anticipé ou d'une option de révision des taux. Puisque nous ne pouvons rembourser par anticipation, sans pénalité, nos emprunts auprès du gouvernement du Canada totalisant 10 533 millions de dollars (10 792 millions en 2014), nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'aide au logement est géré en rapprochant les actifs et les passifs, grâce à des instruments dérivés au besoin, et en adoptant des stratégies axées sur l'évolution des marchés de capitaux.

Les prêts aux termes du Programme des OHC sont exposés tant au risque de taux d'intérêt qu'au risque de remboursement anticipé et de réinvestissement. Ce dernier s'entend du risque que les prêts hypothécaires auxquels sont adossés les TH LNH soient remboursés par anticipation, en tout ou en partie, et que ces remboursements anticipés doivent être immédiatement réinvestis. Pour atténuer ces risques, nous concluons des swaps avec des institutions financières agissant en qualité de contreparties approuvées. Selon ces swaps, les risques de taux d'intérêt ainsi que de remboursement anticipé et de réinvestissement sont transférés aux contreparties de swap. Nous versons tous les intérêts provenant des TH LNH et des actifs de réinvestissement sous-jacents aux contreparties, qui nous remettent des montants égaux aux paiements des OHC. Grâce aux swaps, les variations des taux d'intérêt ainsi que les remboursements anticipés et les réinvestissements n'ont aucune incidence sur les états consolidés des résultats et du résultat global.

Risque de change

Le risque de change est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des taux de change. Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés en monnaies étrangères. Au 31 décembre 2015, il n'existait aucun risque de change.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des prix du marché, autres que celles qui engendrent des risques de taux d'intérêt et de change. Nous sommes exposés à un autre risque de prix en raison des variations des cours des titres de capitaux propres détenus dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. La juste valeur de ces placements était de 1 118 millions de dollars au 31 décembre 2015 (1 215 millions en 2014). Nous limitons notre risque lié aux placements en titres de capitaux propres en respectant des marges de tolérance et différentes mesures de diversification et d'évaluation du risque.

Analyses de sensibilité

Valeur à risque

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique statistique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné. Le 1^{er} janvier 2015, nous avons adopté une nouvelle méthode de calcul de la VAR afin de mieux tenir compte de la perte que pourraient entraîner des variations extrêmes dans notre portefeuille. La VAR au 31 décembre 2014 a été retraitée en conséquence, sans répercussion importante.

La VAR au 31 décembre pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau ci-après. La VAR est présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché et pour l'ensemble du portefeuille. Les incidences de la diversification découlent du fait que la corrélation des risques de marché n'est pas parfaite. Il y a donc un avantage à diversifier les placements. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours et aux corrélations des marchés d'obligations et d'actions, et de 26 semaines relativement à la volatilité.

(En millions)	2015	2014
Placements en valeurs mobilières		
Disponibles à la vente		
Risque de taux d'intérêt	267	196
Risque lié aux actions	69	65
Incidences de la diversification	(77)	(65)
VAR totale	259	196

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Le tableau qui suit présente l'incidence nette avant impôt d'une variation de 200 pb des taux d'intérêt sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et détenus à des fins de transaction.

(En millions)	2015		2014	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Pertes nettes latentes	-	(4)	-	-

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur:

(En millions)	2015		2014	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net	(73)	65	(79)	72

Les produits d'intérêts nets des activités d'aide au logement sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. L'incidence défavorable maximale sur les produits d'intérêts nets, limitée à 1,5 million de dollars conformément à notre politique, s'élevait à 0,8 million de dollars au 31 décembre 2015 (0,1 million en 2014). Ce montant est calculé par l'analyse de scénarios fondés sur diverses simulations de volatilité des taux d'intérêt selon un degré de confiance de 95 % sur une période d'un an.

22. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous sommes exposés au risque de crédit provenant de diverses sources, notamment du défaut de paiement des emprunteurs par l'entremise des contrats d'assurance, et au risque de crédit de contreparties institutionnelles découlant des cautionnements en vertu du Programme des TH LNH et du Programme des OHC, des ententes de prêt, des placements en titres à revenu fixe et des transactions sur instruments dérivés. Le tableau qui suit présente la répartition détaillée du risque de crédit.

Risque de crédit maximal

(En milliards)	2015	2014
Assurance prêt hypothécaire : contrats d'assurance en vigueur (note 15)	526	543
Cautionnements de paiement périodique : cautionnements en vigueur (note 16) ¹	431	422

¹ Le risque comprend l'exposition aux instruments sous-jacents qui peuvent également être assurés par la SCHL ou par d'autres assureurs hypothécaires.

Dans le cas des prêts (note 7) et des actifs de placement et instruments dérivés, le risque de crédit maximal est égal à leur valeur comptable.

Le risque de crédit lié à l'assurance prêt hypothécaire est géré en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription des prêts et la gestion des cas de défaut, ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates, tel qu'il est indiqué aux notes 15 et 18.

Le risque de crédit lié aux cautionnements de paiement périodique est géré en faisant preuve de diligence raisonnable dans l'approbation des émetteurs de TH LNH, en surveillant constamment la qualité du crédit d'un émetteur et sa conformité aux programmes, et en exigeant que tous les prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH soient assurés contre les défauts de paiement des emprunteurs. Nous atténuons davantage ce risque en nous faisant attribuer tous les droits, titres et intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents afin de toucher les paiements de capital et d'intérêts en cas de défaut d'un émetteur.

Le risque de crédit lié aux prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement est en partie atténué grâce à des mesures comme des garanties d'emprunt par d'autres entités gouvernementales, tel qu'il est indiqué à la note 7. Les pertes liées aux défauts de paiement peuvent être recouvrées auprès de divers ordres de gouvernement.

En vertu du Programme des OHC, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts sont assortis d'une sûreté composée des TH LNH et des actifs de réinvestissement connexes acquis lors des transactions. La sûreté est détenue en notre nom et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Pour le Programme des OHC, les sûretés détenues doivent être notées R-1 (élevé) ou AAA par au moins deux agences de notation.

Dans le cadre du Programme des OHC, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties de swap. Nous atténuons ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notes. Toute contrepartie de swap doit avoir une note minimale de BBB (élevé) ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

La juste valeur de toutes les sûretés dans le cadre du Programme des OHC s'élevait à 221 641 millions de dollars, ou 102,8 % de la valeur comptable des prêts, au 31 décembre 2015 (211 980 millions, ou 101,2 % de la valeur comptable des prêts, en 2014). La valeur des sûretés dans le cadre du PAPHA était nulle au 31 décembre 2015 (2 026 millions de dollars en 2014) puisque ce programme est arrivé à échéance le 15 mars 2015.

Le risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe et aux instruments dérivés est géré en appliquant des lignes de conduite, qui prévoient des notes minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, note, durée et secteur d'activité, ainsi qu'en concluant des accords juridiques appropriés et en exigeant des sûretés pour les instruments dérivés.

Risque de concentration

Le risque de concentration correspond au risque de crédit auquel nous sommes exposés par rapport à une contrepartie ou un secteur d'activité en particulier. Conformément à nos politiques de gestion des risques, le risque de concentration est calculé lorsqu'une perte éventuelle peut être évaluée (soit le risque de crédit lié aux placements directs, aux prêts et aux instruments dérivés) à l'égard d'une contrepartie et d'un secteur d'activité et selon la note. Notre plus grande concentration du risque de crédit se rapporte, selon la contrepartie, au gouvernement (3 815 millions de dollars en 2015; 8 772 millions en 2014) et, selon le secteur d'activité, au secteur financier (7 856 millions de dollars en 2015; 8 821 millions en 2014 – la plus grande concentration se rapportait alors au secteur du gouvernement).

Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières selon un système de notation financière interne¹.

(En millions)	2015				2014			
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-
Équivalents de trésorerie	589	556	876	-	941	533	689	-
Placements en valeurs mobilières ²								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	353	476	302	16	172	406	467	15
Disponibles à la vente	5 723	4 208	8 889	2 230	9 636	4 086	5 691	1 184

¹ Les notes internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notes correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notes intrinsèques. La note interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la note intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une note intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

² Comprend les placements en titres à revenu fixe seulement.

Instruments dérivés

Nous limitons le risque de crédit lié aux instruments dérivés en traitant avec des contreparties de swap dont les notes respectent nos politiques de gestion des risques d'entreprise, en concluant des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) pour les instruments dérivés et, le cas échéant, en fixant des seuils de sûreté fondés sur les notes financières dans les annexes de soutien du crédit (ASC).

Les conventions-cadres de l'ISDA établissent les modalités qui s'appliquent à toutes les transactions que nous concluons avec les contreparties. Les procédures et les calculs des frais de résiliation en cas de défaut de l'une ou l'autre des parties y sont définis. Conformément à ces conventions-cadres, nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler toutes les transactions couvertes par une convention avec une même contrepartie pour leur montant net en cas de défaut de celle-ci. Toute contrepartie sur instrument dérivé doit avoir une note minimale de A- ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

Les ASC, qui font partie des conventions-cadres de l'ISDA, stipulent les sûretés nécessaires aux swaps ainsi que les modalités selon lesquelles la sûreté est transférée pour atténuer le risque de crédit. Conformément aux ASC, nous avons le droit, en cas de défaut de la contrepartie, de liquider la sûreté détenue et d'affecter le produit tiré de la liquidation aux montants à recevoir de la contrepartie. Les sûretés détenues pour compenser le risque lié à l'évaluation à la valeur de marché ne sont pas affectées à d'autres fins que la compensation de ce risque.

Titres acquis dans le cadre de conventions de revente

Par leur nature, ces soldes ont un faible risque de crédit puisque leurs durées sont courtes et qu'ils sont garantis par les titres sous-jacents acquis dans le cadre des conventions et par toute marge supplémentaire obtenue des contreparties.

Ces transactions sont assujetties aux conventions-cadres de rachat qui établissent les modalités de toutes les conventions de rachat conclues avec chaque contrepartie. Selon ces conventions, nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler toutes les transactions de rachat avec une même contrepartie pour leur montant net en cas de défaut de celle-ci. Ces conventions stipulent en outre que les contreparties doivent nous fournir des marges si le risque auquel elles nous exposent dépasse un seuil fixé en fonction des notes financières. Les titres détenus en tant que marge admissible comprennent les titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement, y compris les sociétés d'État et la FCH. Les marges ne doivent pas être affectées à d'autres fins que la compensation de ce risque. En cas de défaut d'une contrepartie, nous avons le droit de liquider ces titres. La juste valeur des marges détenues au 31 décembre 2015 s'élevait à 1 million de dollars (1 million en 2014).

Accords de compensation et compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux qui suivent présentent les incidences potentielles des accords de compensation décrits précédemment.

Actifs financiers

(En millions)	(i)	(ii)	(iii) = (i) - (ii)	(iv)	(v) = (iii) - (iv)		
	Montant brut des actifs comptabilisés	Montant brut compensé aux bilans consolidés	Montant net des actifs présenté aux bilans consolidés ¹	Montant brut non compensé aux bilans consolidés	Instruments financiers ²	Sûretés financières reçues ³	Montant net
	2015						
Instruments dérivés ¹	152	-	152	(35)	-		117
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente ¹	35	-	35	-	(35)		-
Total	187	-	187	(35)	(35)		117
	2014						
Instruments dérivés ¹	147	-	147	(36)	(1)		110
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente ¹	126	-	126	-	(126)		-
Total	273	-	273	(36)	(127)		110

¹ Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres acquis dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés au coût amorti.

² Le montant brut des instruments financiers non compensé aux bilans consolidés se rapporte au montant comptabilisé pour les passifs au titre des instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les actifs au titre des instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

³ En cas de défaut d'une contrepartie, nous avons le droit de liquider la sûreté financière détenue pour compenser le montant dû par la contrepartie. Pour les instruments dérivés, ce montant reflète la juste valeur de la sûreté que nous fournit la contrepartie de swap. Pour les titres acquis dans le cadre de conventions de revente, ces montants reflètent la juste valeur de la marge fournie par la contrepartie et des titres que nous avons acquis avec l'engagement de les revendre à la contrepartie à une date ultérieure.

Les actifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau précédent sont rapprochés avec les bilans consolidés de la manière suivante :

(En millions)	2015	2014
Actifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau de compensation	152	147
Moins les intérêts courus à recevoir présentés séparément aux bilans consolidés	(35)	(42)
Solde des actifs au titre des instruments dérivés présenté aux bilans consolidés	117	105

Passifs financiers

	(i)	(ii)	(iii) = (i) - (ii)	(iv)	(v) = (iii) - (iv)	
(En millions)	Montant brut des passifs comptabilisés	Montant brut compensé aux bilans consolidés	Montant net des passifs présenté aux bilans consolidés ¹	Montant brut non compensé aux bilans consolidés		Montant net
				Instruments financiers ²	Sûretés financières nanties ³	
						2015
Instruments dérivés ¹	35	-	35	(35)	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	697	-	697	-	(697)	-
Total	732	-	732	(35)	(697)	-
						2014
Instruments dérivés ¹	36	-	36	(36)	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	325	-	325	-	(325)	-
Total	361	-	361	(36)	(325)	-

¹ Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti.

² Le montant brut des instruments financiers non compensé aux bilans consolidés se rapporte au montant comptabilisé pour les actifs au titre des instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les passifs au titre des instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

³ Ces montants reflètent la juste valeur des titres que nous avons vendus aux contreparties avec l'engagement de les racheter de celles-ci à une date ultérieure.

Les passifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau précédent sont rapprochés avec les bilans consolidés de la manière suivante :

(En millions)	2015	2014
Passifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau de compensation	35	36
Moins les intérêts courus à payer présentés séparément aux bilans consolidés	(4)	(5)
Solde des passifs au titre des instruments dérivés présenté aux bilans consolidés	31	31

23. Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle du fait que nous pouvons éprouver des difficultés à nous acquitter des obligations liées à nos passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque de liquidité du financement, soit le risque que nous ne puissions nous acquitter de nos obligations de paiement au moment opportun parce que nous ne pouvons faire des prélèvements sur nos facilités de trésorerie, et le risque de liquidité du marché, soit le risque que nous ne puissions liquider ou compenser une position particulière sans subir de pertes parce que la capacité d'absorption du marché est insuffisante ou que le marché est perturbé.

Les principales obligations financières nous exposant au risque de liquidité comprennent notamment les suivantes :

- le paiement des règlements dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire;
- le respect des cautionnements de paiement périodique que nous fournissons si des liquidités suffisantes ne sont pas disponibles pour payer le capital et les intérêts sur les TH LNH émis par les émetteurs agréés ou les OHC émises par la FCH;
- les paiements requis pour les emprunts et les instruments dérivés.

Selon notre politique sur le risque de liquidité, des limites appropriées et d'autres mesures d'atténuation sont établies afin de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus.

Les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont gérés en veillant à ce que les flux de trésorerie soient suffisants pour répondre aux demandes de règlement attendues. Les sources de liquidité comprennent les droits, les primes, les produits de placements et les produits tirés de la vente et de l'arrivée à échéance des placements.

Pour le Programme des OHC, le risque que nous ne parvenions pas à réunir à temps les fonds nécessaires pour remplir nos obligations de cautionnement de paiement périodique représente notre risque de liquidité. À titre de caution, nous sommes exposés aux risques de défaut des émetteurs, des contreparties de conventions de rachat et des contreparties de swap, de dépréciation des titres pouvant servir de sûreté, de défectuosité du système ou d'une panne opérationnelle d'autre nature. Les politiques en vigueur visant à atténuer ce risque portent sur la qualité élevée des placements autorisés, selon les accords de fiducie de la FCH, et des contreparties de swap ainsi que sur les lignes directrices établies pour le suivi des échéances. Pour répondre rapidement aux obligations découlant du cautionnement de paiement périodique, les sources de liquidité comprennent les facilités de trésorerie, la trésorerie et les placements à court terme dans des titres négociables ainsi qu'une marge de crédit de 350 millions de dollars consentie par l'agent payeur central. L'agent payeur central est chargé de certaines fonctions de paiement au nom de la FCH, notamment la perception des paiements mensuels sur les TH LNH achetés ainsi que l'administration et la présentation des flux de trésorerie.

Le portefeuille de placements des activités d'aide au logement est géré en veillant à ce que les flux de trésorerie suffisent à répondre aux besoins de financement si des événements imprévisibles venaient perturber les activités et à combler les besoins imprévus, de même qu'en facilitant le recours au Programme d'emprunt des sociétés d'État. Conformément à la stratégie de gestion de l'actif et du passif, les actifs sont maintenus au même niveau que les passifs. Les instruments dérivés servent à couvrir la non-concordance des flux de trésorerie. Les facilités de trésorerie, la trésorerie et les placements à court terme dans des titres négociables constituent d'autres sources de liquidité associées à ce portefeuille. Pour combler des besoins additionnels de liquidités, nous pouvons aussi avoir accès au Programme d'emprunt des sociétés d'État, sous réserve de l'approbation du ministère des Finances.

Au 31 décembre 2015, nous disposions de facilités de trésorerie à un jour de 300 millions de dollars (300 millions en 2014) auprès de notre banquier sur lesquelles aucun prélèvement n'avait été effectué.

Nous atténuons également le risque de liquidité en concluant des conventions-cadres de compensation de l'ISDA qui permettent de réduire le montant des liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations liées aux instruments dérivés.

Le tableau qui suit présente nos flux de trésorerie contractuels non actualisés, y compris les intérêts courus, à payer à l'égard de nos passifs financiers selon la durée résiduelle à l'échéance; par conséquent on ne peut pas les rapprocher avec les bilans consolidés.

(En millions)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2015	Total 2014¹
Créditeurs et autres passifs	16	84	86	217	10	413	582
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	318	380	-	-	-	698	325
Emprunts – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	874	1 046	4 757	676	7 353	8 059
Emprunts – autres passifs financiers	-	5 124	31 801	152 079	50 262	239 266	237 576
Instruments dérivés	2	6	5	19	-	32	28
Total	336	6 468	32 938	157 072	50 948	247 762	246 570

¹ Afin de refléter la présentation pour l'exercice considéré, les montants de 2014 pour les créditeurs et autres passifs ont été inclus.

Les engagements au titre des prêts et des cautionnements financiers sont présentés respectivement aux notes 26 et 16.

24. Informations sectorielles

Tel qu'il est indiqué à la note 1, les états financiers consolidés reflètent les comptes des activités d'aide au logement, d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, qui sont toutes axées sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la FCH, une entité juridique distincte, sont comptabilisés au titre des activités de titrisation. Les résultats de chacune des activités sont établis conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2. Certains éléments de la colonne « Activités d'aide au logement » ne s'appliquent pas à toutes les activités. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- les produits des activités d'aide au logement proviennent des crédits parlementaires et des produits d'intérêts sur les prêts;
- les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire sont constitués des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements;
- les produits des activités de titrisation proviennent des droits de cautionnement, des produits de placements et des produits d'intérêts sur les prêts.

(En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 049	2 010	-	-	-	-	-	-	2 049	2 010
Primes et droits acquis	-	-	1 592	1 688	268	245	-	-	1 860	1 933
Produits d'intérêts nets										
Produits d'intérêts										
Prêts	427	486	-	-	4 407	4 958	-	-	4 834	5 444
Autres	71	73	-	-	-	-	(3)	(7)	68	66
	498	559	-	-	4 407	4 958	(3)	(7)	4 902	5 510
Charges d'intérêts	489	540	-	-	4 399	4 950	(82)	(82)	4 806	5 408
	9	19	-	-	8	8	79	75	96	102
Produits de placements	-	-	568	618	39	36	(54)	(46)	553	608
Gains (pertes) nets réalisés	-	-	9	1 483	5	1	(49)	(30)	(35)	1 454
Gains (pertes) nets latents	10	56	3	(51)	-	-	2	4	15	9
Autres produits	26	10	3	(3)	69	76	-	-	98	83
TOTAL DES PRODUITS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	2 094	2 095	2 175	3 735	389	366	(22)	3	4 636	6 199
CHARGES										
Dépenses des programmes de logement	2 049	2 010	-	-	-	-	-	-	2 049	2 010
Règlements d'assurance	-	-	290	328	-	-	-	-	290	328
Charges opérationnelles	18	21	212	249	103	104	-	-	333	374
	2 067	2 031	502	577	103	104	-	-	2 672	2 712
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	27	64	1 673	3 158	286	262	(22)	3	1 964	3 487
Impôt sur le résultat	2	12	409	784	71	65	(6)	1	476	862
RÉSULTAT NET	25	52	1 264	2 374	215	197	(16)	2	1 488	2 625
Total des produits et des crédits parlementaires	2 094	2 095	2 175	3 735	389	366	(22)	3	4 636	6 199
Produits intersectoriels ¹	(1)	(3)	(103)	(76)	82	82	22	(3)	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	2 093	2 092	2 072	3 659	471	448	-	-	4 636	6 199

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en OHC.

(En millions)	Activités d'aide au logement		Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Éliminations ¹		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
ACTIF										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 184	978	834	1 190	2	1	-	-	2 020	2 169
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	35	126	-	-	-	-	-	-	35	126
Placements en valeurs mobilières										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 255	1 194	90	87	1	1	(199)	(222)	1 147	1 060
Disponibles à la vente	-	-	23 019	21 939	2 680	2 223	(3 531)	(2 350)	22 168	21 812
Prêts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 955	5 503	-	-	-	-	-	-	4 955	5 503
Prêts et créances	4 091	4 432	-	-	215 622	211 512	-	-	219 713	215 944
Intérêts courus à recevoir	188	211	143	103	374	411	(11)	(6)	694	719
Instruments dérivés	117	105	-	-	-	-	-	-	117	105
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	161	285	-	-	-	-	-	-	161	285
Immeubles de placement	156	149	102	98	-	-	-	-	258	247
Débiteurs et autres actifs	40	124	736	348	63	48	-	-	839	520
	12 182	13 107	24 924	23 765	218 742	214 196	(3 741)	(2 578)	252 107	248 490
PASSIF										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	-	697	325	-	-	-	-	697	325
Emprunts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	7 091	7 691	-	-	-	-	(13)	(14)	7 078	7 677
Autres passifs financiers	4 194	4 533	-	-	215 622	211 512	(3 542)	(2 433)	216 274	213 612
Intérêts courus à payer	106	123	-	-	366	404	(11)	(6)	461	521
Instruments dérivés	31	31	-	-	-	-	-	-	31	31
Créditeurs et autres passifs	364	340	96	325	27	8	-	-	487	673
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	179	190	263	284	3	5	-	-	445	479
Provision pour règlements	-	-	708	778	-	-	-	-	708	778
Primes et droits non acquis	-	-	5 432	5 575	797	592	-	-	6 229	6 167
Passif d'impôt différé	15	8	69	60	20	10	(46)	(33)	58	45
	11 980	12 916	7 265	7 347	216 835	212 531	(3 612)	(2 486)	232 468	230 308
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	202	191	17 659	16 418	1 907	1 665	(129)	(92)	19 639	18 182
	12 182	13 107	24 924	23 765	218 742	214 196	(3 741)	(2 578)	252 107	248 490

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en OHC et les emprunts sur les marchés de capitaux, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

25. Transactions entre parties liées

Le gouvernement et ses ministères, organismes et sociétés d'État, les principaux dirigeants et les membres de leur famille immédiate ainsi que le régime de retraite sont des parties liées.

Tous les renseignements sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes qui ne sont pas présentés ailleurs sont fournis ci-après.

Aucune information n'est présentée concernant les transactions ou les soldes entre entités qui ont été éliminés lors de la consolidation.

Gouvernement du Canada et ses ministères, organismes et sociétés d'État

Nous sommes liés à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement, notre propriétaire commun. Nous concluons des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal de nos activités.

Les tableaux qui suivent présentent les produits acquis et à recevoir ainsi que les placements dans des instruments émis ou garantis par le gouvernement.

(En millions)	2015	2014
Produits de placements – équivalents de trésorerie	1	8
Produits de placements – placements en valeurs mobilières	70	90

(En millions)	2015	2014
Équivalents de trésorerie	97	815
Placements en valeurs mobilières	3 766	8 006
Intérêts à recevoir – placements en valeurs mobilières ¹	13	15

¹ Inclus dans les intérêts courus à recevoir.

Nous versons des droits au gouvernement en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 14 millions de dollars (13 millions en 2014) pour les activités de titrisation et 16 millions de dollars (6 millions en 2014) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Principaux dirigeants

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants. Par principaux dirigeants, on entend les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, à savoir les membres du Conseil d'administration, ainsi que les membres suivants de la haute direction : le président et premier dirigeant, le chef des finances, le chef de la gestion des risques et les premiers vice-présidents.

(En milliers)	2015			2014		
	Membres du Conseil d'administration	Autres principaux dirigeants	Total	Membres du Conseil d'administration	Autres principaux dirigeants	Total
Avantages à court terme	169	4 143	4 312	189	4 377	4 566
Avantages postérieurs à l'emploi	-	956	956	-	560	560
Total	169	5 099	5 268	189	4 937	5 126

Le solde impayé en ce qui concerne les principaux dirigeants était nul au 31 décembre 2015 (montant nul en 2014).

Régime de retraite

Le tableau qui suit résume les charges d'intérêts que nous avons engagées et les charges à l'égard des services administratifs que nous avons recouvrées auprès du régime de retraite.

(En millions)	2015	2014
Charges d'intérêts – payées au régime de retraite pour ses placements en Obligations hypothécaires du Canada ¹	2	1
Charges opérationnelles recouvrées – payées par le régime de retraite à l'égard des services administratifs que nous offrons	5	5

¹ Voir la note 14 pour des renseignements supplémentaires sur les placements du régime de retraite dans des OHC.

Le solde impayé en ce qui concerne le régime de retraite était de 1,4 million de dollars au 31 décembre 2015 (montant nul en 2014).

26. Engagements et passifs éventuels

Prêts

Les engagements en cours au titre des prêts, déduction faite des remises, s'établissaient à 118 millions de dollars au 31 décembre 2015 (103 millions en 2014) et sont normalement réalisés dans un délai de deux ans.

Avances consenties sur des prêts hypothécaires assurés visant des ensembles de logements aidés

Les engagements en cours au titre des avances consenties sur des prêts hypothécaires assurés visant des ensembles de logements aidés qui éprouvent des difficultés financières totalisaient 24 millions de dollars au 31 décembre 2015 (32 millions en 2014) et sont normalement réalisés dans un délai de dix ans. Des avances de 24 millions de dollars devraient être versées pendant les cinq prochains exercices.

Lettres de crédit

Nous avons émis des lettres de crédit de 103 millions de dollars (98 millions en 2014).

Poursuites

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 21 millions de dollars (24 millions en 2014). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

Autres obligations financières

Les montants estimés des obligations financières contractuelles résiduelles sont indiqués ci-après.

(En millions)	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et par la suite
Programmes de logement ¹	1 583	1 535	1 475	1 417	1 361	7 671
Contrats de location simple	20	14	14	13	13	21
Total	1 603	1 549	1 489	1 430	1 374	7 692

¹ Le total des obligations financières contractuelles résiduelles des programmes de logement s'échelonne sur des périodes d'au plus 25 ans (25 ans en 2014).

27. Charges opérationnelles

Le tableau qui suit présente la composition des charges opérationnelles.

(En millions)	2015	2014
Charges de personnel	225	270
Amortissement des locaux et du matériel de bureau	3	3
Autres biens et services administratifs	217	221
	445	494
Moins les charges opérationnelles des programmes de logement ¹	(112)	(120)
Total des charges opérationnelles	333	374

¹ Ces charges représentent les charges opérationnelles que nous avons engagées afin de soutenir et d'administrer les programmes de logement dans le cadre des activités d'aide au logement. Elles sont remboursées par le gouvernement sous forme de crédits parlementaires et sont comptabilisées dans les dépenses des programmes de logement (voir la note 9).

28. Actifs et passifs courants et non courants

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs que nous nous attendions à recouvrer ou à régler après 12 mois aux 31 décembre 2015 et 2014.

(En millions)	2015			2014		
	1 an ou moins	Plus de 1 an	Total	1 an ou moins	Plus de 1 an	Total
ACTIFS						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 020	-	2 020	2 169	-	2 169
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	35	-	35	126	-	126
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	228	919	1 147	329	731	1 060
Disponibles à la vente	1 852	20 316	22 168	5 006	16 806	21 812
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	952	4 003	4 955	1 035	4 468	5 503
Prêts et créances	32 335	187 378	219 713	33 214	182 730	215 944
Intérêts courus à recevoir	694	-	694	719	-	719
Instruments dérivés	6	111	117	8	97	105
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	43	118	161	140	145	285
Immeubles de placement	-	258	258	-	247	247
Débiteurs et autres actifs	437	402	839	130	390	520
	38 602	213 505	252 107	42 876	205 614	248 490
PASSIFS						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	697	-	697	325	-	325
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 647	5 431	7 078	1 592	6 085	7 677
Autres passifs financiers	31 792	184 482	216 274	33 039	180 573	213 612
Intérêts courus à payer	461	-	461	521	-	521
Instruments dérivés	4	27	31	5	26	31
Créditeurs et autres passifs	277	210	487	525	148	673
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	99	346	445	105	374	479
Provision pour règlements	405	303	708	467	311	778
Primes et droits non acquis	1 637	4 592	6 229	1 602	4 565	6 167
Passif d'impôt différé	-	58	58	-	45	45
	37 019	195 449	232 468	38 181	192 127	230 308
NET	1 583	18 056	19 639	4 695	13 487	18 182

29. Informations comparatives

Des reclassements ont été effectués aux bilans consolidés et aux notes complémentaires aux états financiers consolidés pertinentes afin de présenter les immeubles de placement séparément des débiteurs et autres actifs. Ce changement a entraîné un reclassement, dans les activités d'investissement, de montants de flux de trésorerie non significatifs qui étaient auparavant comptabilisés dans les activités opérationnelles.



INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Gouvernance de la Société

Cadre législatif

Constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, la SCHL rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre responsable de la SCHL – en ce moment le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social. Notre cadre législatif est formé de la *Loi sur la SCHL*, de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)* et de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*.

Conseil d'administration

Notre Conseil d'administration est responsable de la gestion de nos affaires et de la conduite de nos activités conformément aux lois applicables et aux règlements administratifs de la Société. Dans le cadre de sa fonction de gerance, le Conseil d'administration établit l'orientation stratégique de la Société à l'appui des politiques et priorités du gouvernement; il garantit l'intégrité et la pertinence des lignes de conduite, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de la Société; il veille à ce que les principaux risques auxquels la Société est exposée soient identifiés et gérés; il évalue et surveille le rendement et les résultats.

Le Conseil est composé du président du Conseil, du président et premier dirigeant de la SCHL, du sous-ministre du ministre responsable de la SCHL, du sous-ministre des Finances et de huit autres administrateurs. Les chartes du Conseil et de ses comités (vérification; régie de la Société et nomination; ressources humaines; gestion des risques) se trouvent sur notre site Web. Le Conseil se réunit au moins cinq fois par année et tient une assemblée publique annuelle. En 2015, il y a eu sept réunions du Conseil et 22 réunions de comités.

Afin de relever les occasions d'améliorer le rendement du Conseil et de former et de perfectionner les administrateurs, le Conseil fait l'objet de deux types d'évaluations, effectués en alternance. Une année, on procède à une évaluation par les pairs et l'autre, à une évaluation globale de l'efficacité du Conseil au moyen d'une comparaison avec les conseils d'administration d'autres sociétés d'État et institutions financières. En 2015, avec l'aide de consultants, la SCHL a réalisé une évaluation globale du Conseil afin d'en mesurer l'efficacité et l'efficience. Les résultats ont été forts et positifs, la note moyenne de l'évaluation du rendement global du Conseil d'administration étant de 8,5 sur 10. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport à la note de 7,5 obtenue à l'évaluation du rendement de 2013. Les notes moyennes de l'évaluation du rendement et de l'importance ont augmenté pour la plupart des catégories d'évaluation de la gouvernance. Les membres du Conseil attribuent les bons résultats de l'évaluation du rendement aux importants changements apportés à l'échelle du Conseil au cours des deux dernières années, notamment à ses pratiques et processus.

Responsabilité sociétale

Nous nous efforçons de mener nos activités de manière à optimiser notre apport économique et social, tout en limitant le plus possible les effets néfastes sur l'environnement. Notre engagement à l'égard de la responsabilité sociétale se reflète dans nos valeurs et fait partie intégrante de nos lignes de conduite et de nos pratiques, comme en témoignent notre solide cadre de gouvernance, notre engagement en matière de responsabilité environnementale, nos activités de promotion du logement durable et la force et la diversité de notre communauté au travail.

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2015

Robert P. Kelly

Président du Conseil d'administration
Président du Comité de vérification
Président du Comité de régie de la Société
et de nomination

André G. Plourde

Président du Comité des ressources humaines

Paul Rochon

Sous-ministre des Finances

Navjeet (Bob) Dhillon

Evan Siddall

Président et premier dirigeant
Président du conseil des fiduciaires
de la Caisse de retraite

Bruce Shirreff

Président du Comité de gestion des risques

Ian Shugart

Sous-ministre, Emploi et Développement social Canada

Peter Sharpe

Louise Poirier-Landry

Pour consulter les biographies, veuillez visiter le site Web de la SCHL, au www.schl.ca.

Rémunération et présence aux réunions

Membre	Rémunération (\$)	Présences/Réunions					
		Comité					Fiduciaires de la Caisse de retraite
		Conseil d'administration	Régie et nomination	Vérification	Ressources humaines	Gestion des risques	
Robert P. Kelly	43 160	7/7	6/6	4/4	5/5	4/4	-
Evan Siddall	S.O.	7/7	6/6	4/4	5/5	4/4	3/3
Navjeet (Bob) Dhillon ¹	21 014	5/7	-	3/4	-	-	-
Sandra Hanington ²	2 335	1/1	1/1	-	-	-	-
Brian Johnston ³	2 874	0/1	-	-	-	-	-
André G. Plourde	23 700	7/7	6/6	-	-	1/4	3/3
Louise Poirier-Landry	28 200	7/7	-	4/4	-	2/4	3/3
Paul Rochon	S.O.	6/7	-	-	-	4/4	-
Peter Sharpe ¹	20 014	6/7	-	1/4	-	2/4	-
Bruce Shirreff	27 200	7/7	-	-	5/5	4/4	-
Ian Shugart	S.O.	7/7	5/6	-	-	2/4	-

¹ Le 6 février 2015, Navjeet (Bob) Dhillon et Peter Sharpe ont été nommés à notre Conseil d'administration.

² Sandra Hanington est partie le 10 février 2015.

³ Brian Johnston a pris sa retraite le 13 mars 2015.

Cadres supérieurs

Au 31 décembre 2015

Fatima Barros

Vice-présidente régionale
(Prairies et territoires)

Isabelle Bougie

Vice-présidente régionale
(Québec)

Debra Darke¹

Première vice-présidente,
Développement de la Société, Politiques
et Recherche

Peter De Barros

Vice-président,
Relations publiques

Romy Bowers¹

Chef de la gestion des risques

Sébastien Gignac¹

Premier vice-président,
avocat-conseil général et secrétaire général

Christina Haddad

Vice-présidente régionale
(Ontario)

Nadine Leblanc

Vice-présidente,
Audit

Charles MacArthur¹

Premier vice-président,
Activités régionales et Aide au logement

Steven Mennill¹

Premier vice-président,
Assurance

Audrey Moritz

Vice-présidente régionale
(Atlantique)

Brian Naish¹

Chef des finances

Helen Polatajko²

Vice-présidente,
Information et Technologie

Caroline Sanfaçon

Vice-présidente régionale
(Colombie-Britannique)

Evan Siddall¹

Président et premier dirigeant

Carla Staresina

Vice-présidente,
Logement abordable

Marie-Claude Tremblay¹

Première vice-présidente,
Ressources humaines

Michel Tremblay^{1,2}

Chef de cabinet

Glen Trevisani

Vice-président,
Opérations d'assurance

Wojo Zielonka¹

Premier vice-président,
Marchés financiers

¹ Membre du Comité de la haute direction

² Après la fin de notre exercice, Helen Polatajko a quitté la Société et les responsabilités de vice-président intérimaire, Information et Technologie ont été confiées à Michel Tremblay.

Glossaire

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres sociétés.

Cautionnements en vigueur

Total des cautionnements liés au paiement périodique du capital et des intérêts aux détenteurs des titres émis par des émetteurs agréés et fondés sur des prêts à l'habitation, en vertu du Programme des TH LNH, ainsi que des OHC émises par la FCH.

Contrats d'assurance en vigueur

Montant total des soldes impayés (encours) des prêts hypothécaires assurés à une date donnée.

Indice de l'importance des règlements

Correspond au rapport (exprimé en pourcentage) entre les règlements d'assurance et le montant initial des prêts assurés pour les règlements payés au cours de la période.

Pourcentage de pertes

Le pourcentage de pertes correspond au rapport des règlements pour la période aux primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Ratio des charges au titre du Budget de fonctionnement

Ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour l'ensemble des activités de la SCHL (FCH exclue) pour la période sur les primes, droits, droits de cautionnement et droits de demande perçus, les produits d'intérêts nets des activités d'octroi de prêts et les crédits parlementaires régularisés.

Ratio des charges opérationnelles

Assurance prêt hypothécaire : le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période sur les primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Titrisation : le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période, excluant les charges opérationnelles liées à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées, sur les droits de cautionnement acquis au cours de la même période.

Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis

Dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire, ce ratio est exprimé en pourcentage. Le capital disponible est constitué du total des capitaux propres ajusté en fonction des actifs ayant une exigence de capital de 100 %. Le capital minimal requis est calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs d'investissement et aux passifs, conformément aux lignes directrices établies par le BSIF.

Ratio du capital disponible sur le capital requis

Dans le cadre des activités de titrisation, ce ratio est exprimé en pourcentage. Le capital disponible est constitué du total des capitaux propres ajusté en fonction des actifs ayant une exigence de capital de 100 %. Le capital requis est calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs d'investissement et aux passifs, conformément à un cadre élaboré d'après des principes de capital réglementaire et de capital économique.

Rendement de la cible de capital immobilisé

Correspond au résultat net annualisé, ajusté en fonction des résultats d'après le niveau de capital immobilisé de la SCHL établi à 220 % selon le TCM, divisé par la moyenne pondérée de la cible de capital immobilisé pour la période.

Rendement des capitaux propres

Correspond au résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres à l'ouverture et à la clôture de la période. Il sert à illustrer le rendement opérationnel.

Rendement du capital requis

Représente le résultat net annualisé, ajusté afin de ne pas tenir compte des produits de placements générés sur le capital qui excèdent le capital requis, divisé par le capital requis moyen pour la période.

Taux de prêts en souffrance

Le taux de prêts en souffrance correspond au rapport (exprimé en pourcentage) des prêts dont les paiements sont en retard, habituellement depuis plus de 90 jours, au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Test du capital minimal (TCM)

Le test du capital minimal fait référence au capital minimal requis calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs et passifs des activités d'assurance prêt hypothécaire, selon une méthode prescrite par le BSIF.

Autres termes du glossaire

Émetteur agréé

Entreprise qui, ayant rempli les critères d'admissibilité de la SCHL, est admise à émettre et à administrer des TH LNH cautionnés.

Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH)

La FCH, une entité *ad hoc*, fait l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation assurés admissibles, comme les TH LNH, et émet les OHC. Elle fait aussi l'acquisition de placements de grande qualité et réalise certaines opérations de couverture connexes. Nous consolidons les comptes de la FCH avec nos activités de titrisation. Les actifs et passifs de la FCH ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

Fournisseur de services

Aux termes du Programme des TH LNH, le fournisseur de services est responsable de l'administration des prêts hypothécaires formant le bloc de prêts au nom de l'émetteur agréé.

Grands prêteurs

Les cinq plus grandes institutions financières canadiennes qui participent aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, à moins d'indication contraire dans le texte.

Investissement dans le logement abordable (IDLA) 2011-2019

Depuis avril 2011, les nouveaux fonds fédéraux consacrés au logement abordable sont fournis dans le cadre de l'IDLA. Se voulant à l'origine un engagement de trois ans (2011-2014), l'IDLA a été prolongé jusqu'à 2019. Au total, le gouvernement fédéral aura investi plus de 1,9 milliard de dollars sur huit ans dans le but de réduire le nombre de Canadiens dans le besoin en matière de logement. Aux termes de l'IDLA, les provinces et les territoires versent une contribution équivalente à celle du gouvernement fédéral et se chargent de la conception et de l'application des programmes.

Petits prêteurs

Toutes les institutions financières qui participent aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, sauf celles qui sont spécifiquement définies comme de grands prêteurs.

Prêteur agréé

Établissement prêteur désigné comme prêteur agréé en vertu de la LNH. Seuls les prêteurs agréés peuvent bénéficier de l'assurance prêt hypothécaire offerte par la SCHL.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA)

Programme instauré par le gouvernement, qui nous autorisait à acheter jusqu'à 125 milliards de dollars de TH LNH auprès d'institutions financières canadiennes entre octobre 2008 et mars 2010. Il s'agissait d'une mesure temporaire visant à maintenir l'offre de crédit à long terme au Canada. La SCHL a ainsi acheté des TH LNH pour un total de 69,3 milliards de dollars moyennant un processus d'adjudication concurrentielle. Le PAPHA est arrivé à échéance en mars 2015, et tous les prêts ainsi que les emprunts auprès du gouvernement ont été remboursés.

Programme d'emprunt des sociétés d'État

Le Programme d'emprunt des sociétés d'État a été instauré dans le budget de 2007 en vue de fournir du financement abordable, souple et en temps opportun aux sociétés d'État participantes et d'accroître l'efficacité opérationnelle et la liquidité du marché des titres d'État. Aux termes de ce programme, Finances Canada accorde des prêts directement à la SCHL.

Programmes d'octroi de prêts

Nous octroyons des prêts en vertu de la LNH à des organismes de parrainage de logements sociaux subventionnés par le gouvernement fédéral, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités, et nous offrons également des prêts de soutien au secteur du logement non subventionné. Notre portefeuille de prêts comprend des prêts renouvelables et des prêts non renouvelables accordés autant dans les réserves que hors des réserves. Le Prêt direct est l'initiative d'emprunt que nous utilisons actuellement pour refinancer les prêts renouvelables que nous avons accordés et pour financer de nouveaux engagements dans les réserves. La SCHL étant une société d'État, les prêts peuvent être financés à des taux d'intérêt moindres, ce qui réduit le coût de l'aide gouvernementale requise pour les ensembles de logements sociaux. Le Prêt direct vise le seuil d'équilibre.

Programme de financement initial

Aide financière sous forme d'une contribution et d'un prêt, destinée à soutenir les activités au cours des premières étapes de l'élaboration d'une proposition d'ensemble de logements abordables.

Programme de prêts pour les infrastructures municipales (PPIM) 2009-2011

Dans le cadre du budget de 2009, nous avons consenti aux municipalités un montant de 2 milliards de dollars sous forme de prêts directs à faible coût, sur une période de deux ans close le 31 mars 2011, pour le financement de travaux d'infrastructures liés au logement.

Programmes de logement

Programmes dont les activités sont financées par les crédits parlementaires affectés à l'aide au logement, à l'analyse de marché et à la recherche.

Revendeur

Un revendeur est un participant aux programmes de titrisation de la SCHL qui n'agit pas en qualité d'initiateur de prêts hypothécaires dans le cours normal de ses activités.

Soutien au logement

Engagements contractuels relatifs à l'habitation et aux infrastructures municipales qui aident à réduire les problèmes d'accessibilité des ménages à revenu faible ou modeste, à procurer du logement aux étudiants et à fournir des moyens pour produire des logements locatifs à prix abordable. Le soutien au logement englobe également des services auxiliaires cadrant avec notre mandat, soit les services du Centre du logement abordable, les prêts accordés aux municipalités pour les infrastructures liées au logement et d'autres engagements à long terme, comme les programmes visant les logements du marché et le programme concernant les équipements communautaires.

Nos valeurs

Parce que notre travail **nous** tient à cœur

Prenez les choses en **main**

Impressionnez nos clients

Pensez d'abord à dire « **oui** »

Faites ce qui est **juste**

Ayez **confiance** les uns envers
les autres : nous sommes
meilleurs ensemble

Soulignez tant les
victoires que les échecs

Demandez « **pourquoi?** »

N'ayez **pas peur**
du changement

Faites une **différence**

Ayez du **plaisir** tous
les jours



schl.ca/rapportannuel